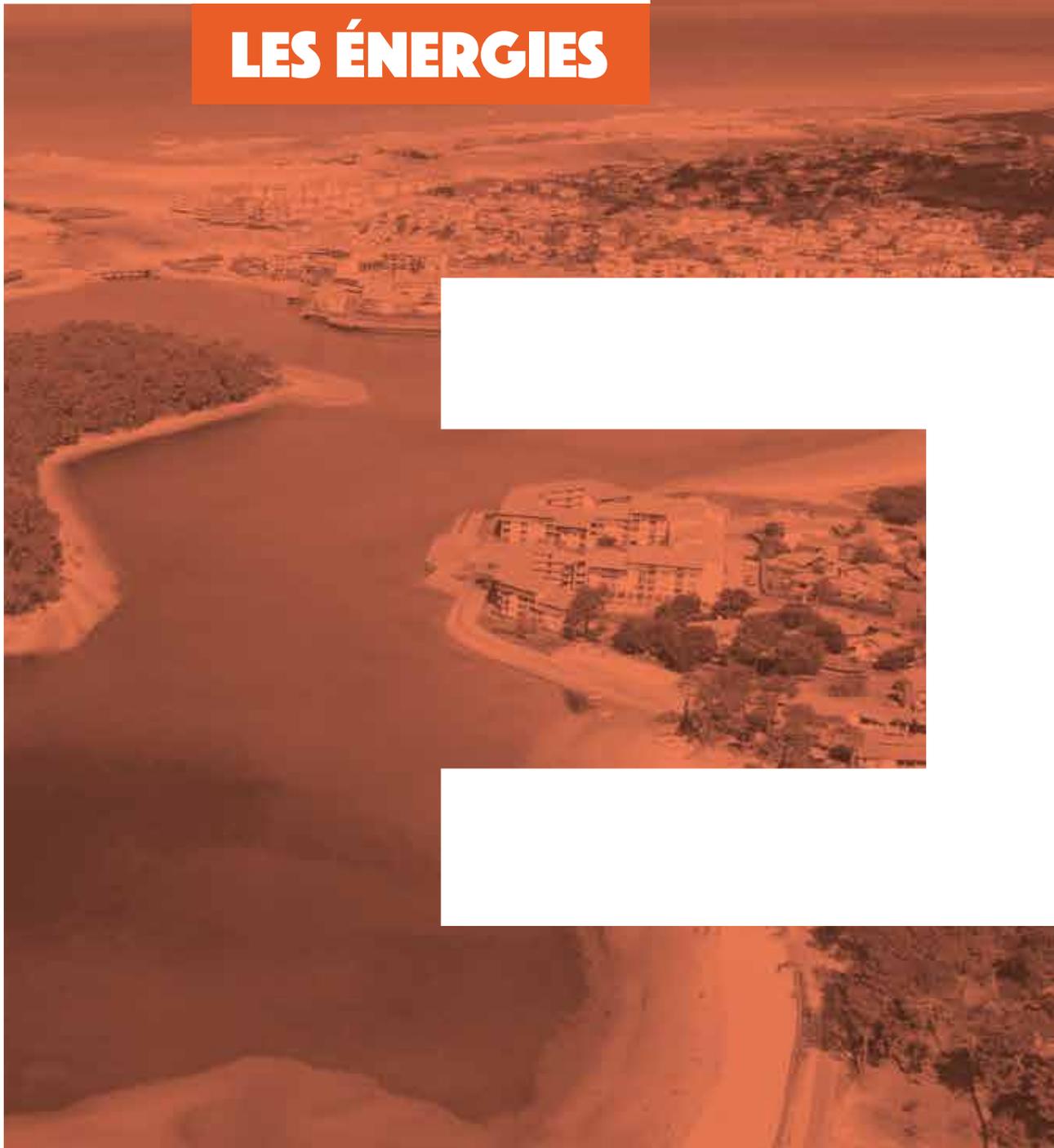


FAITS & CHIFFRES

LES ÉNERGIES

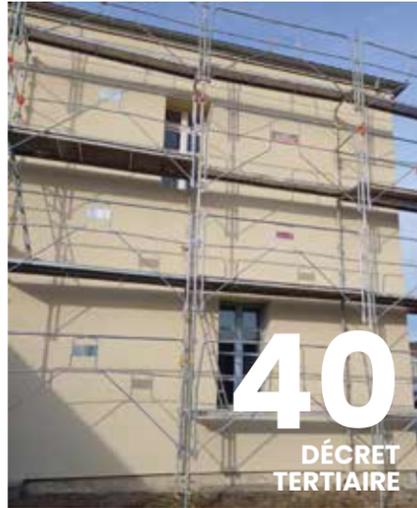


**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2024**

SOMMAIRE



38
2014-2024 :
UNE DÉCENNIE
D'EFFORT



40
DÉCRET
TERTIAIRE



47
LE SYDEC
FACILITATEUR DE
L'AUTOCONSOMMATION
COLLECTIVE

04

FAITS MARQUANTS

06

ACCOMPAGNER À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

10

UN TERRITOIRE DES COMPÉTENCES

- 12. Dates clés
- 13. Nos ressources
- 14. Trois compétences essentielles pour un avenir durable et connecté
- 16. Une gouvernance au service des missions du SYDEC
- 18. 2024, accélérateur d'énergies
- 19. Les 18 rapporteurs de l'énergie
- 20. Nos engagements pour un service public performant
- 21. La direction énergies, garante d'un aménagement équilibré et cohérent

22

NOS ENGAGEMENTS

- 24. Notre alignement stratégique avec les enjeux des ODD
- 25. Notre approche collaborative de la RSO
- 26. Notre bilan carbone
- 28. Un nouveau parcours d'intégration
- 30. Les recrutements

32

INVESTIR PLUS, DÉPENSER MIEUX : L'ACTION DU SYDEC

- 34. Modernisation de l'éclairage public : le SYDEC s'engage avec le Fonds vert
- 36. Stratégie d'achat d'énergie : un levier essentiel pour la maîtrise des coûts
- 38. 2014-2024 : 10 ans d'effort
- 39. Béliis éclaire son avenir avec les LED
- 40. Mimbaste face au décret tertiaire
- 41. Décret tertiaire : une opportunité pour agir
- 42. Un expert au service des communes pour leur transition énergétique
- 42. Mugron et le SYDEC : une collaboration pour maîtriser l'énergie
- 44. Contrôle des concessions d'électricité et de gaz : une mission essentielle du SYDEC
- 45. Une formation grandeur nature
- 46. Un programme qui roule
- 47. Le SYDEC facilitateur de l'autoconsommation collective
- 48. Transition et rénovation énergétique : le SYDEC en action
- 49. Enerlandes : accélérer la transition énergétique des Landes

50

PANORAMAS

- 52. Compte administratif 2024
- 54. Gestion de la dette
- 55. Compte administratif 2024 énergies renouvelables
- 56. Programme annuel 2024 à la loupe
- 58. Programme de travaux 2024
- 59. Mandatements par année tous programmes confondus
- 60. Mandatements des travaux par année de programme
- 62. Les contributions des collectivités adhérentes aux travaux
- 63. Taux des contributions et participations financières en fonction du type de commune et de la nature des travaux
- 64. Un nouveau marché de travaux pour la période 2025-2029
- 65. Les entreprises intervenues en 2024 dans le cadre des marchés de travaux

ÉDITO

**JEAN-LOUIS
PÉDEUBOY**
Président du SYDEC



Pour le SYDEC, que j'ai l'honneur de présider depuis maintenant sept ans, l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des précédentes : un maintien soutenu des investissements sur l'ensemble de nos actions, une volonté constante d'innovation dans nos métiers, et une proximité toujours renforcée avec vous toutes et tous, élu-e-s landais-es.

Fort d'une richesse et d'une diversité de plus de 150 métiers, qui font sa singularité, votre syndicat œuvre chaque jour pour répondre à vos attentes, de plus en plus nombreuses.

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier pour votre confiance, maintes fois renouvelée.

Ce rapport d'activité 2024 vous apporte les informations habituelles attendues (finances, travaux, focus sur des opérations spécifiques) mais reflète également les nouveautés qui mobilisent l'ensemble des agents : la réalisation du premier bilan carbone du SYDEC, le lancement d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations, et l'investissement dans des projets résolument tournés vers l'avenir.

Ce rapport dédié aux énergies illustre le dynamisme du SYDEC, tant sur les enjeux structurants (réseaux électriques, éclairage public), que sur des axes d'innovation, à l'image de la création de PMO-Landes, structure dédiée à l'accompagnement des projets d'autoconsommation portés par les collectivités landaises.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Rapport d'activité 2024 Énergies du SYDEC.
Rédigé sous la supervision de la direction technique Énergies et du service Communication du SYDEC.
Conception graphique et maquette : www.aggelos.fr - Certified BCorporation depuis 2015.
Photo de couverture : Vieux-Boucau, ©Anaël Rossell
Photos : ©SYDEC, ©Franck Brouillet, ©Eloïse Vène, ©By the eye prod, ©Landes attractivité, ©AdobeStock



ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ : DES PRIX EN BAISSÉ POUR 2024-2025

Le groupement d'achat d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine, dont fait partie le SYDEC, affiche des résultats encourageants. Grâce à une stratégie d'achat mutualisée, les prix ont chuté de 30% en moyenne en deux ans. L'électricité connaît une baisse de 24% à 38% selon les points de livraison, après une envolée de 70% en 2023. Pour le gaz naturel, la baisse atteint 16% à 25%, sauf pour certains abonnés de Gascogne Énergies Services où une hausse de 7% est enregistrée. Ce dispositif garantit des tarifs plus compétitifs aux collectivités et une gestion optimisée des contrats d'énergie.

SYDEC ET ENEDIS : UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS AMBITIEUX POUR 2023-2026

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2026 marque une nouvelle étape dans la modernisation du réseau électrique du territoire concédé au SYDEC. Après un premier PPI (2019-2022) ayant mobilisé 18,8 M€ d'investissements, un nouvel objectif de 18,6 M€ est fixé pour les quatre prochaines années. Enedis et le SYDEC investiront conjointement pour renforcer et fiabiliser les infrastructures, répondre aux besoins de croissance du territoire, intégrer davantage d'énergies renouvelables et développer des réseaux intelligents. Ce programme garantit un service public d'électricité performant et adapté aux enjeux énergétiques de demain.

11 400 LUMINAIRES RÉNOVÉS : UN CAP FRANCHI

Le SYDEC termine la rénovation d'une partie du parc d'éclairage public landais : le remplacement des 11 400 « boules lumineuses » par des appareils utilisant la technologie LED plus performants et moins énergivores. Ce projet, d'un coût total de près de 25 millions d'euros sur quatre ans, a été financé par la participation des communes, une prise en charge de 30% par le SYDEC, et une subvention de l'État de 3,6 millions d'euros au total. Ce programme ambitieux permet déjà de réduire la consommation énergétique de près de 70%, de limiter les nuisances lumineuses et de préserver la biodiversité, tout en améliorant la qualité de l'éclairage public.



UN PREMIER BILAN PROMETTEUR POUR LE CCRT 1 DANS LES LANDES

Avec 4 138 MWh de chaleur renouvelable déjà produits fin 2024, le SYDEC confirme son engagement pour la transition énergétique territoriale. Si tous les objectifs ne sont pas encore entièrement atteints, le seuil minimal est franchi, permettant de maintenir l'aide à l'animation de l'ADEME. Sur les 29 projets accompagnés, 10 sont en cours ou réalisés, représentant 2,4 M€ d'aides publiques. Les projets en cours laissent entrevoir un dépassement des objectifs initiaux d'ici mi-2025. Une dynamique vertueuse qui illustre la montée en puissance des énergies renouvelables dans les territoires.

Vous souhaitez réaliser un projet de chaleur renouvelable ?

LES ÉNERGIES CONCERNÉES

- BOIS ÉNERGIE
- GÉOTHERMIE
- SOLAIRE THERMIQUE
- RÉSEAUX DE CHALEUR

Objectifs

- Substituer votre production de chaleur à partir d'énergie fossiles et participer à la transition énergétique de votre territoire
- Anticiper les exigences réglementaires à venir limitant le recours aux combustibles fossiles (fioul, gaz...)
- Diminuer votre facture énergétique dans un contexte de forte hausse et d'instabilité des prix des énergies
- Développer l'emploi et les filières économiques locales

Quels porteurs de projet ?

- Les collectivités adhérentes du SYDEC

Comment ?

Dans le cadre de ce Contrat de Développement Territorial, des aides financières seront mobilisées par le biais du SYDEC :

- Études de faisabilité : 50 à 70% du coût de l'étude
- Investissement : Aide forfaitaire basée sur la production énergétique annuelle pouvant représenter jusqu'à 70% de l'investissement

Les techniciens du SYDEC vous accompagnent dans la réalisation de votre projet.

Frédéric DELPIT
frederic.delpit@sydec40.fr
Tel. : 05 59 85 77 04



LE SYDEC, LABELLISÉ «ENGAGÉ RSO»

En 2024, le SYDEC a obtenu pour la première fois le Label Engagé RSO – niveau confirmé, une reconnaissance officielle de son engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)*. Ce label souligne ses efforts constants pour intégrer pleinement les enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans sa stratégie. Cette distinction marque une étape majeure dans sa démarche d'amélioration continue, tout en réaffirmant sa volonté de contribuer positivement à un avenir plus durable pour tous.

Plus d'infos : Page 23



LE SYDEC AMORCE SA TRANSITION AVEC SON PREMIER BILAN CARBONE

En 2024, le SYDEC a franchi une étape majeure dans son engagement pour la transition environnementale en réalisant son premier bilan carbone. Cette évaluation détaillée a permis de mesurer nos émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3, totalisant 78 139 tonnes CO₂e. Ce bilan constitue une base essentielle pour élaborer un plan de transition ambitieux et mettre en œuvre des actions concrètes visant à réduire notre impact climatique dans les années à venir.

Plus d'infos : Page 24

COOPÉRATION INTERNATIONALE : LE SYDEC AGIT POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET DURABLE

Grâce à la loi Oudin-Santini et à l'amendement Pintat, le SYDEC poursuit ses actions de solidarité internationale en soutenant plusieurs projets pour un montant de subventions de 20 500 €. Parmi les réalisations : une centrale photovoltaïque à Madagascar, des groupes électrogènes en Ukraine, des infrastructures hydrauliques au Sénégal et au Bénin, des blocs sanitaires au Maroc, un forage au Burkina Faso... Ces initiatives, conduites en collaboration avec des associations locales (Électriciens sans Frontières, Main dans la Main avec l'Afrique, Pompiers Solidaires, Enfants du Désert, Les Puits dans le Désert), renforcent l'accès à l'énergie, à l'eau et à l'hygiène dans des zones très vulnérables à travers le monde. Elles illustrent la volonté du SYDEC de contribuer à un monde plus équitable.



*La RSO est la contribution des organismes publics aux enjeux de développement durable.

Pour réduire la consommation énergétique, privilégier la sobriété est la démarche la plus rationnelle. En modernisant les équipements et en ajustant les horaires selon les préférences des collectivités, le SYDEC s'investit pleinement dans cette approche plus économe.

ACCOMPAGNER À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

CONSEIL ÉNERGIES

BILAN 2021-2024



1 027 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- dont :
- 225 audits et DPE
 - 220 projets liés au Décret Tertiaire
 - 172 projets Énergie renouvelable*
 - 112 maîtrises d'œuvres énergie renouvelable + rénovation énergétique
 - 118 maintenances exploitation*
 - 5 schémas directeurs immobiliers énergétiques
 - 127 dossiers CEE
 - 5 projets de monitoring

5,8 M€ DE SUBVENTIONS

obtenus par le SYDEC pour la transition énergétique :

- 1,5 M€ de la FNCCR (ACTEE)
 - 4,3 M€ du Fonds Chaleur.
- Et 4,15 M€ reversés aux collectivités.

348 CONVENTIONS SIGNÉES

- dont :
- 222 prestations de services
 - 47 économies de flux énergétique
 - 79 décrets tertiaire

222 000€ DE CEE VALORISÉS

grâce à vos travaux énergétiques.

14 M€

de travaux de rénovation énergétique accompagnés par le SYDEC, pour 38 bâtiments.

137 PROJETS DE TRAVAUX

de centrales photovoltaïques et de chaleur renouvelable

*photovoltaïque + chaleur

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



18 590 418 M€

D'INVESTISSEMENTS programmés par le SYDEC et ses partenaires, dont 4 719 961 € de participation du SYDEC

ÉCLAIRAGE PUBLIC

123 568 FOYERS LUMINEUX

38 % DE LED

27 373 417 M€ D'INVESTISSEMENTS

programmés par le SYDEC et les collectivités, dont 9 049 018 M€ de participation du SYDEC



DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

49 670 USAGERS

1 657 KM de canalisations

107 COMMUNES en contrat de concession



IRVE

26 010 SESSIONS DE CHARGE

sur l'ensemble du réseau

298 €

par borne, payé en 2025 sur le fonctionnement 2024 (forfait annuel)



TÉLÉCOMMUNICATIONS

1 670 000 M€ D'INVESTISSEMENTS

programmés par le SYDEC et ses partenaires (Orange et collectivités), dont 435 000 k€ de participation du SYDEC

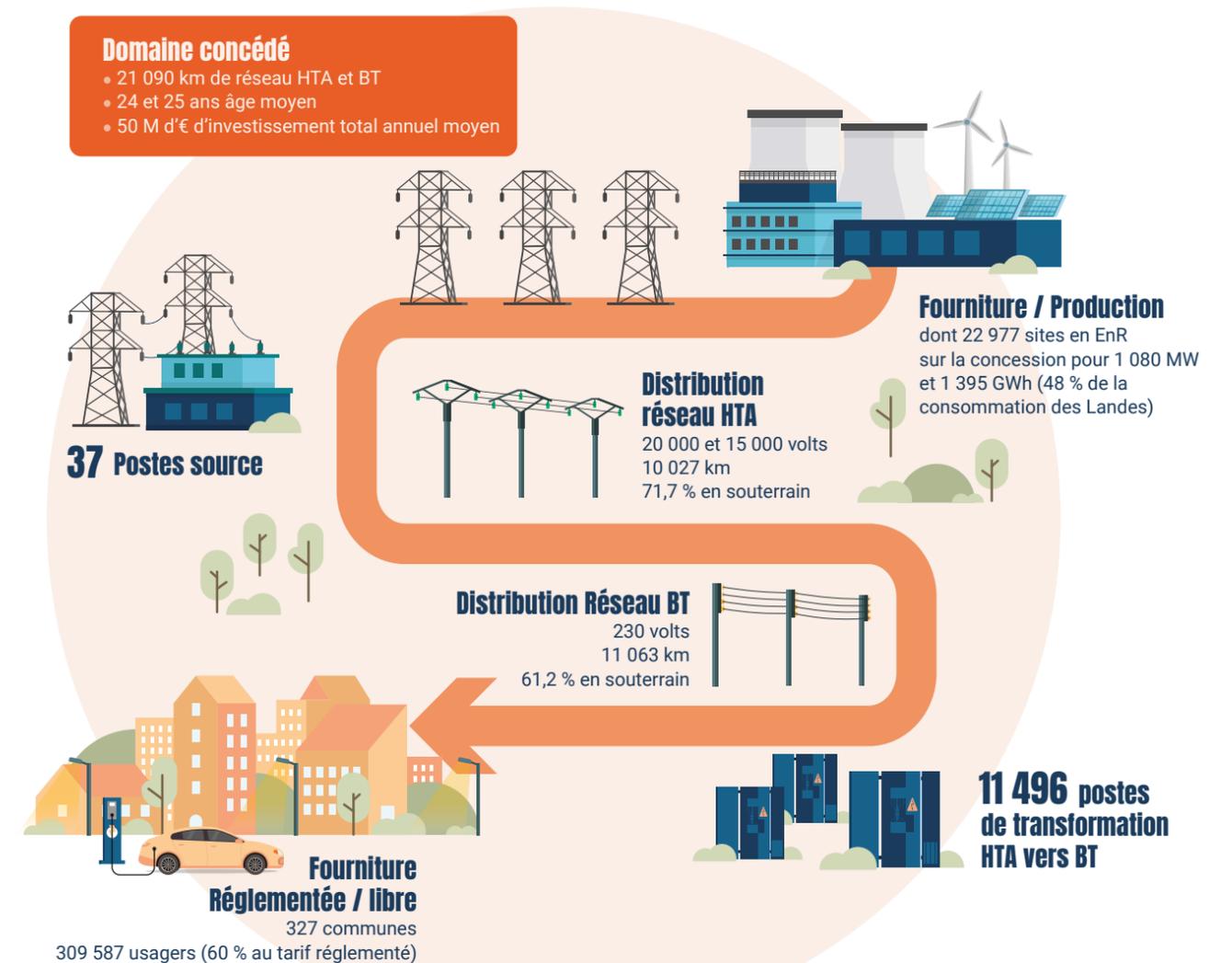
451 694 k€ de redevances mutualisées reversées au SYDEC



L'essentiel d'un coup d'œil sur les concessions de distribution d'électricité et de gaz combustible. Le service du Contrôle des concessions est à la disposition des élus pour recevoir toute requête liée à l'activité des concessionnaires. Les usagers peuvent également lui transmettre directement leurs requêtes.

LA VIE DES CONCESSIONS

La concession électrique des Landes à la loupe



327 COMMUNES EN CONCESSION

(ou en contrat de concession)

183 communes rurales (56 %)

99 communes suburbaines (30 %)

44 communes urbaines (14 %)

AUCUNE en «hors standard qualité»

309 587 POINTS DE LIVRAISON

au 31 décembre 2024

Entre 2018 et 2024 :

+ 6,5 % en zone rurale vs

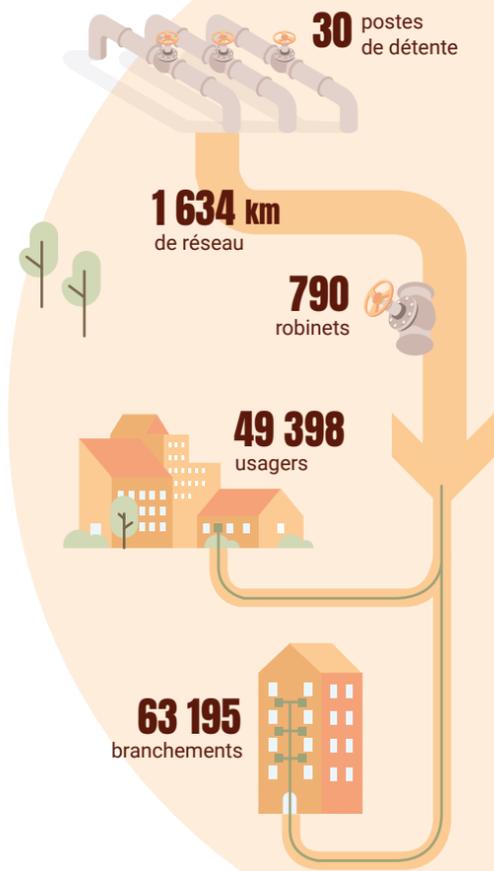
+ 5,8 % en zone urbaine

Entre 2010 et 2024 : + 32,2 %

La concession gazière des Landes à la loupe

DISTRIBUTION GAZ NATUREL

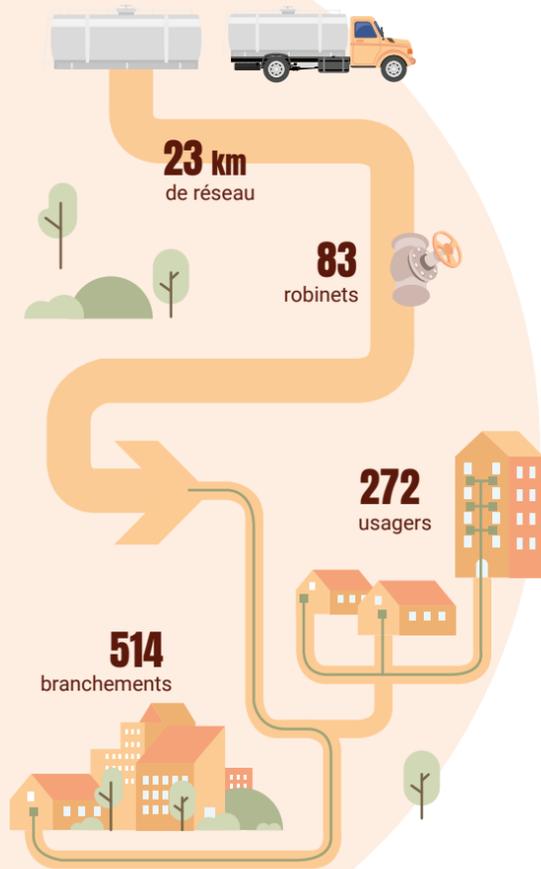
950 GWh
de gaz acheminé



14 001 k€
de recettes d'acheminement

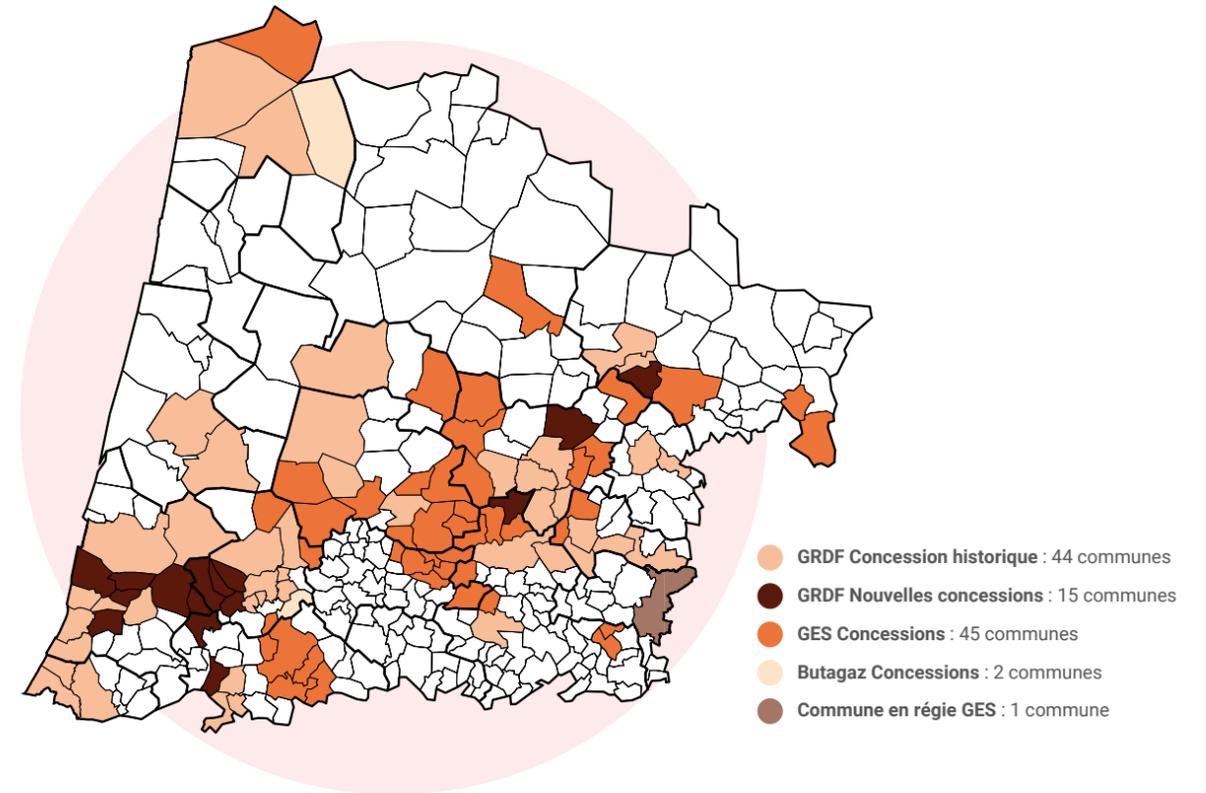
2,65 GWh
de gaz acheminé

DISTRIBUTION GAZ PROPANE



196 k€
de recettes d'acheminement

Carte des concessions gazières : un service public au plus près des communes



107
COMMUNES
EN CONCESSION

57
communes
desservies
en gaz naturel

15
communes
desservies
en gaz propane

An aerial photograph of a coastal town and beach. The town is built on a hillside with red-tiled roofs. A sandy beach runs along the coast, with waves breaking on the shore. A large white graphic overlay, consisting of a vertical bar and a large semi-circle, is positioned on the left side of the image. A dark blue rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing white text.

UN TERRITOIRE, DES COMPÉTENCES

12. Dates clés

13. Nos ressources

14. Trois compétences pour un avenir durable et connecté

16. Une gouvernance au service des missions du SYDEC

18. 2024, accélérateur d'énergies

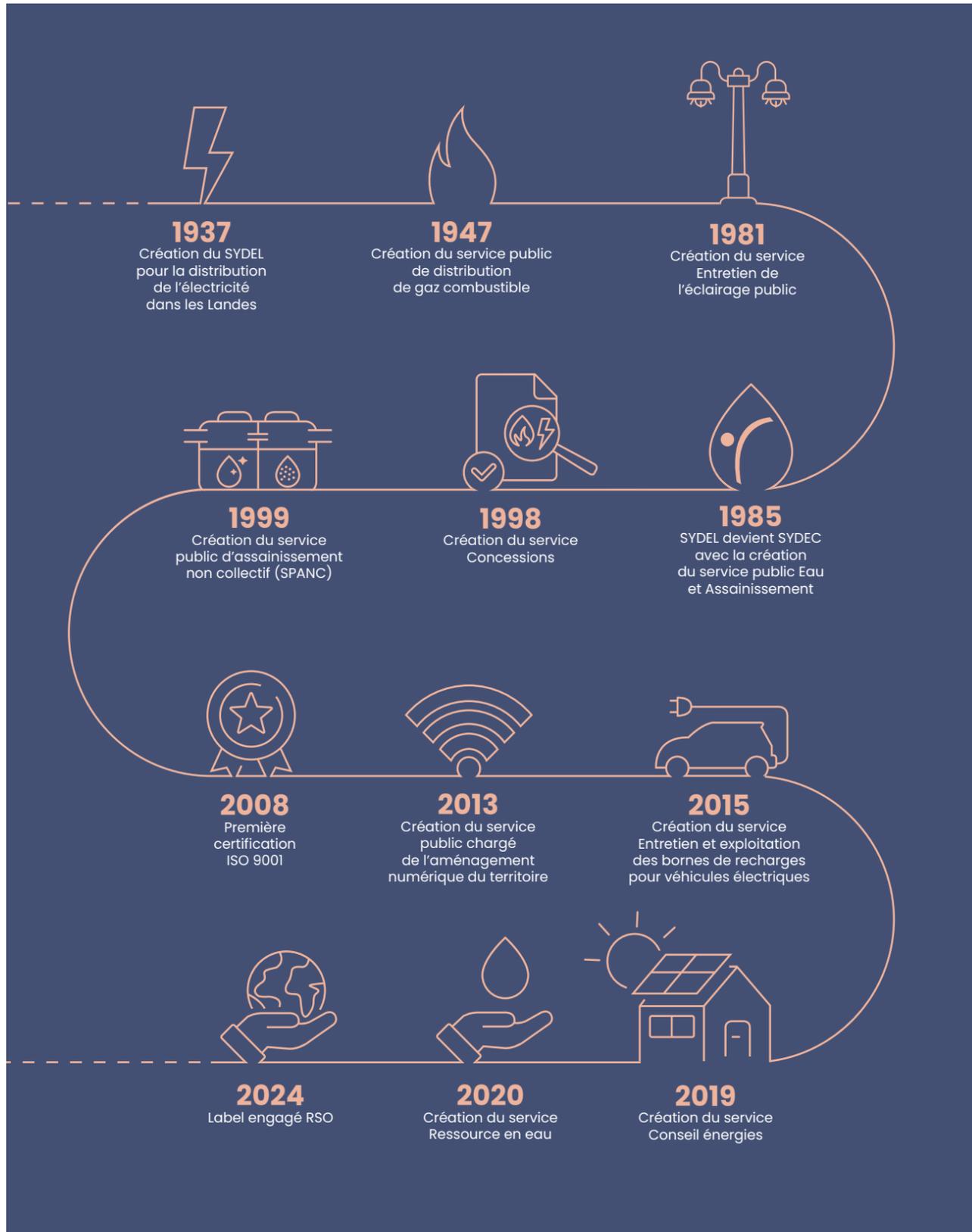
19. Les 18 rapporteurs de l'énergie

20. Nos engagements pour un service public performant

21. La direction énergies, garante d'un aménagement équilibré et cohérent

DATES CLÉS

En 1937, le Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC) est créé. Il devient rapidement un acteur public incontournable sur tout le territoire. Retrouvez les grandes dates qui ont façonné le SYDEC.

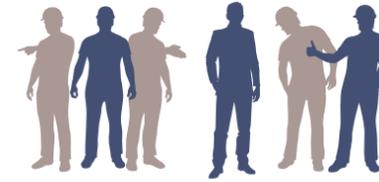


NOS RESSOURCES

394 AGENTS

- dont :
- 60 Direction Générale
 - 11 Direction Numérique
 - 52 Direction Énergies
 - 253 Direction Eau

150 MÉTIERS
aux compétences diversifiées



7 SERVICES SUPPORTS MUTUALISÉS

- Ressources Humaines
- Finances
- Qualité & RSO
- Communication
- Cartographie et Sécurité réseaux
- Service général
- Informatique

102 FEMMES

43 ANS de moyenne d'âge

12 ANS d'ancienneté en moyenne



6 126 HEURES de formation dispensées

609 formations effectuées

38 000 HEURES d'insertion sociale

70 % des agents ont suivi au moins 1 formation

312 000€ dédiés à la formation

3,28% d'absentéisme moyen



451 M€ D'INVESTISSEMENT TOTAL, tous budgets confondus, entre 2020 et 2025



82 M€ INVESTIS en 2024 (travaux et équipements)



90 M€ / AN réinjectés dans le tissu local, au cours de ces 5 dernières années

10 SITES DÉPLOYÉS SUR LES LANDES

- 1 siège social
- 5 agences locales Eau
- 3 sites techniques Énergie
- 1 usine de compostage



88 ANS d'expertise et d'innovation



100% CERTIFIÉ ISO 9001



LABEL RSO niveau confirmé



Au SYDEC, nous accompagnons au quotidien les territoires et les citoyens afin de rendre possible la transition vers un avenir durable et résilient, grâce à nos compétences spécialisées dans les domaines de l'énergie, de l'eau et du numérique. Nous oeuvrons activement à assurer une gestion publique efficace et efficiente de la ressource en eau, à promouvoir la transition et la sobriété énergétique, et à maintenir un aménagement numérique pérenne et inclusif.

3 COMPÉTENCES ESSENTIELLES, POUR UN AVENIR DURABLE ET CONNECTÉ



L'EAU & L'ASSAINISSEMENT

QUE FAIT LE SYDEC POUR VOUS ?

QUESTIONS RÉPONSES !

Comment le SYDEC garantit-il la qualité de l'eau potable dans votre commune ?

Le SYDEC assure la production et la distribution de l'eau potable pour les communes qui lui ont transféré cette compétence. Il met en place des contrôles rigoureux du forage jusqu'au robinet, garantissant ainsi une eau de qualité. Il est également très impliqué dans la protection de la ressource en eau.

Et pour l'assainissement non collectif, comment le SYDEC intervient-il ?

Le SYDEC est chargé de contrôler la conformité des installations d'assainissement non collectif que ce soit pour des habitations nouvelles non desservies, pour un réseau d'assainissement ou pour les installations existantes avec un contrôle tous les 10 ans. Il intervient également pour contrôler les installations lors des ventes immobilières. Tous ces contrôles permettent d'améliorer le bon fonctionnement des installations.

Votre commune souhaite mettre en oeuvre ou améliorer l'assainissement collectif, comment le SYDEC peut-il intervenir ?

Le SYDEC met en place et améliore en permanence les infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées sur les communes adhérentes. Il permet ainsi d'accompagner les communes dans leur développement et contribue à la protection de l'environnement en contrôlant l'ensemble des rejets au milieu naturel.



L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Comment le SYDEC participe-t-il au déploiement de la fibre optique dans votre commune ?

Le SYDEC pilote l'aménagement numérique des Landes avec le projet "100% fibre", garantissant une couverture complète, y compris en zone rurale. Cet accès au très haut débit renforce l'attractivité et la connectivité du territoire.

Quelles sont les missions du SYDEC dans l'exploitation du réseau ?

Bien que NATHD assure la maintenance et la commercialisation, le SYDEC, en tant qu'actionnaire et délégant, veille au respect du contrat et propose des améliorations. Il pilote également l'extension du réseau, l'adduction des bâtiments neufs et le fibrage des zones d'activités et lotissements.

Quels services propose le SYDEC ?

Après la construction du réseau, le SYDEC se concentre sur sa gestion et son évolution : adductions, fibrage, interconnexion des immeubles et zones commerciales. De nouveaux services émergeront pour accompagner les communes dans leur transition numérique.

Quels sont les avantages pour votre commune ?

Le raccordement à la fibre assure un accès rapide et stable, essentiel pour le télétravail, l'éducation, la télémedecine et les loisirs numériques. Il réduit les inégalités et soutient l'économie locale.

Et le décommissionnement ?

Le SYDEC accompagne les communes dans l'arrêt du réseau cuivre par Orange. Déjà 100 communes engagées. Objectif : lever les blocages et garantir un accès fibre pour tous. Dans les zones isolées, des solutions alternatives en très haut débit seront proposées.
Plus d'infos : <https://nathd.fr/arretducuivre>

Votre commune souhaite développer des projets d'énergie renouvelable. Comment le SYDEC peut-il vous aider ?

Le SYDEC propose des prestations aux collectivités pour le développement de projets d'énergies renouvelables et notamment pour le photovoltaïque et la chaleur renouvelable. Il les accompagne à chaque étape de leur projet, de l'émergence de l'idée jusqu'à la mise en service de l'installation, assurant ainsi un suivi complet et personnalisé.

Quels services le SYDEC propose-t-il en matière d'éclairage public ?

Le SYDEC participe à la réalisation des équipements d'éclairage public et assure l'entretien des foyers lumineux. Il veille à l'efficacité énergétique des installations, contribuant à la sécurité et à l'attractivité des espaces publics de la commune.

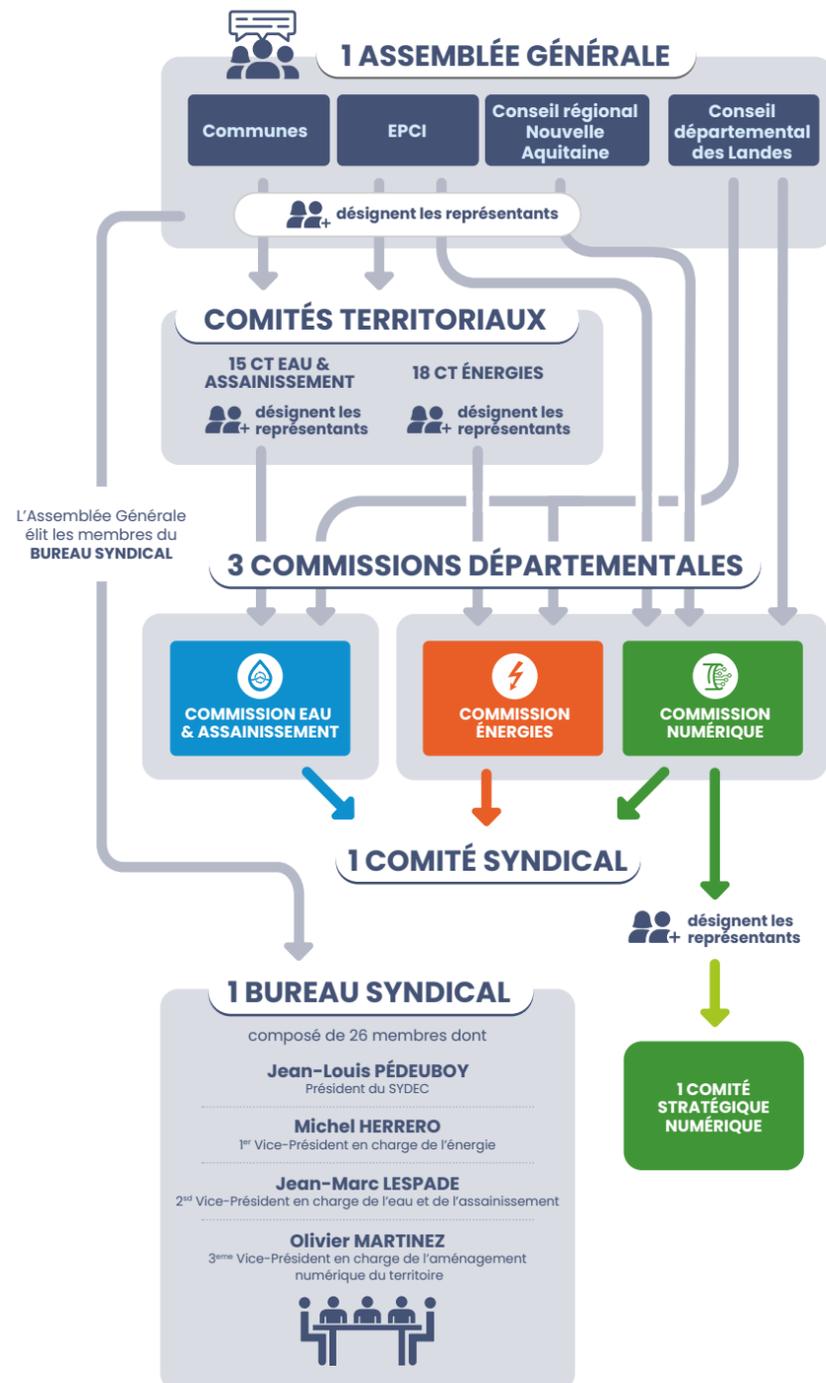
Comment le SYDEC accompagne-t-il les communes dans la transition énergétique ?

Le SYDEC propose des services de conseil en énergies et soutient les collectivités dans leurs projets de transition énergétique. Il les accompagne dans la rénovation énergétique (audit, maîtrise d'œuvre, recherche de financements), le développement des énergies renouvelables (notamment photovoltaïque et chaleur), ainsi que dans l'achat groupé d'énergies, contribuant ainsi activement à la transition énergétique du territoire.



Pour ce mandat 2020-2026, le Syndicat souhaite poursuivre ses missions de service public, en maintenant un haut niveau d'investissement. Il se positionne comme un partenaire de confiance auprès des élus landais et encourage la co-responsabilité.

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES MISSIONS DU SYDEC



NOS INSTANCES DÉCISIONNELLES



LE BUREAU SYNDICAL (26 membres)

Il assure les affaires courantes du SYDEC. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat.



145 délibérations adoptées

LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES (3 commissions)



20 délibérations adoptées
60 avis rendus

LE COMITÉ SYNDICAL (200 membres)

Il assure la cohérence des décisions des comités territoriaux et du comité stratégique numérique. Il adopte également les budgets, les tarifs, les comptes-rendus d'activités, ainsi que les modifications des règlements de service.



135 délibérations adoptées

NOS INSTANCES CONSULTATIVES ET DE PROXIMITÉ



LES COMITÉS TERRITORIAUX

Les CT recensent les besoins locaux et hiérarchisent les priorités des programmes de travaux. Ils sont chargés du suivi des affaires locales. Ils proposent des améliorations aux règlements de service et formulent un avis sur toutes les affaires relatives à leur territoire. Ils examinent également les comptes-rendus annuels d'activités. Les CT rassemblent les représentants des collectivités adhérentes (communes et établissements publics de coopération intercommunale).

- **18** Comités territoriaux Énergies
- **16** Comités territoriaux Eau & Assainissement
- **2** Sessions : avril/mai (Énergies), octobre/novembre (Eau & Assainissement)



CONSULTEZ LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS ET LES DÉCISIONS DES ÉLUS



DÉCOUVREZ LE TROMBINOSCOPE DES ÉLUS



Michel Herrero,
1^{er} vice-président
du SYDEC
et maire d'Estigarde

2024, ACCÉLÉRATEUR D'ÉNERGIES

En 2024, le SYDEC a poursuivi et amplifié ses engagements en faveur de la transition énergétique, confirmant son rôle de partenaire stratégique des collectivités landaises. Avec plus de 40 millions d'euros investis, l'année a été marquée par des avancées significatives sur plusieurs fronts : énergies renouvelables, éclairage public, mobilité électrique et optimisation des consommations énergétiques. L'addition des compétences de l'ensemble de nos collaborateurs a permis de réaliser tous ces projets au service de nos chers landais et landaises, garantissant ainsi une approche collective et efficace.

L'accompagnement des communes s'est intensifié, notamment pour répondre aux impératifs du décret tertiaire, avec un soutien technique et financier visant à réduire la consommation des bâtiments publics.

L'éclairage public a également connu une modernisation accélérée, avec la généralisation des LED et l'intégration de solutions intelligentes permettant des économies d'énergie substantielles.

Dans le domaine de la mobilité, le SYDEC a poursuivi le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), renforçant ainsi un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire.

L'accent a également été mis sur l'autoconsommation collective et les solutions locales de production d'énergie, permettant aux collectivités d'exploiter leur potentiel solaire tout en réduisant leur dépendance aux énergies fossiles. Un résultat qui en appellera d'autres dans ce monde qui va trop vite, soulignant la nécessité d'une vision durable et partagée.

Grâce à une coopération étroite avec les élus locaux, ces actions s'inscrivent dans une dynamique de territoire résilient et sobre en énergie, avec un objectif clair : rendre les communes landaises autonomes, performantes et durables face aux défis énergétiques à venir.

LES 18 RAPPORTEURS DE L'ÉNERGIE



01 DAVID PERSILLON
Commune de Mimizan



02 PATRICIA CASSAGNE
Commune de Lûe



03 MARIE-CHRISTINE ALTIMIRA
Commune de Morcenx-la-Nouvelle



04 LAURENT LALANNE
Commune de Labouheyre



05 DOMINIQUE UROLATÉGUI
Commune de Pontonx-sur-l'Adour



18 JEAN-JACQUES LEBLOND
Commune d'Uza



17 HENRI BEDAT
Commune de Saint-Vincent-de-Paul



16 MICHEL CASTETS
Commune de Soustons



13 JULIEN FICHOT
Commune de Saint-Martin-de-Seignanx



14 LUC DE MONSABERT
Commune de Saint-Cricq-du-Gave



13 ANTOLINEZ VICENTE
Commune d'Arsague



12 VINCENT DARTHOS
Commune d'Aubagnan



11 BERNARD KRUZYSKI
Commune de Saint-Pierre-du-Mont



10 BERNARD MALHERBE
Commune d'Aire-sur-l'Adour



06 MARTINE ELGART
Commune de Saint-Aubin



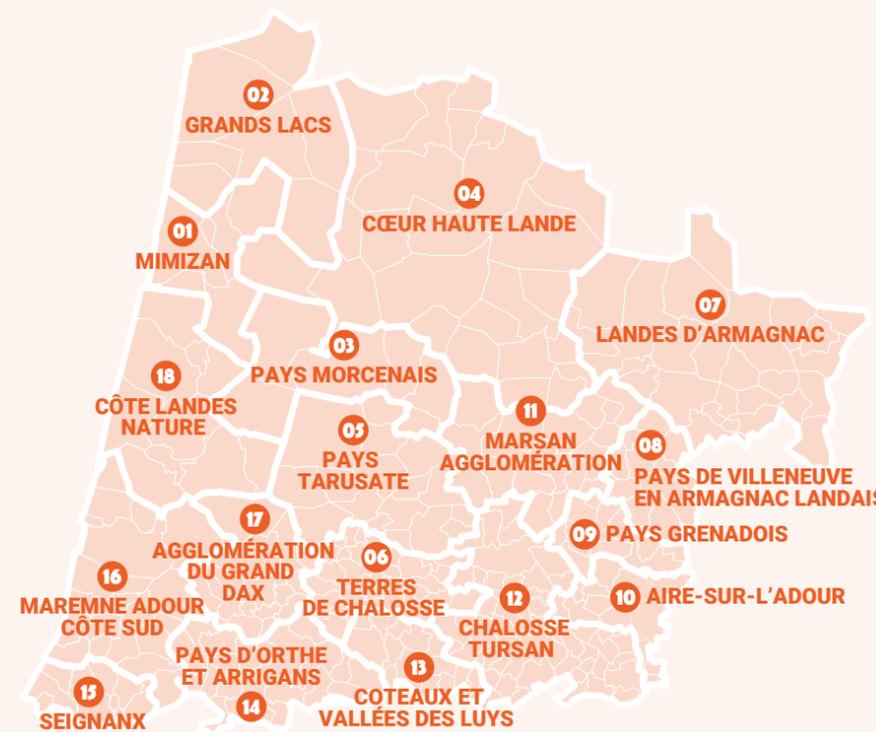
07 MICHEL HERRERO
Commune d'Estigarde



08 JEAN-YVES ARRESTAT
Commune de Perquie



09 DIDIER BERGÈS
Commune de Grenade-sur-l'Adour



NOS ENGAGEMENTS POUR UN SERVICE PUBLIC PERFORMANT



En 2024, nous poursuivons notre engagement avec plus de 40 millions d'euros investis dans les énergies, l'éclairage public et la mobilité électrique. Mais cette année, nous franchissons un cap. D'abord, par la création de PMO-LANDES qui permettra d'accompagner les collectivités landaises dans leur transition énergétique (voir p.47), et ensuite avec la construction de notre première centrale solaire au sol, à Campet-et-Lamolère, en partenariat avec Enerlandes. Cette installation, implantée sur notre patrimoine, alimentera les communes dans un rayon de 20 kilomètres. Nous affirmons ainsi notre rôle d'acteur clé de la transition énergétique, en structurant de nouveaux modèles et en renforçant notre capacité à produire localement. C'est une avancée majeure, portée par notre engagement collectif et la confiance des élus. Notre ambition est claire : accélérer la transition avec des solutions concrètes, accessibles et maîtrisées.

Laurent CIVEL, Directeur Général



Le service public du gaz

Garant de la distribution du gaz, le SYDEC assure le suivi et le contrôle de l'entretien et de la modernisation. Il accompagne le développement du réseau par les concessionnaires sur le territoire.

- Autorité organisatrice et concédante pour **321 communes**.
- Gestion et supervision de **1 660 km de canalisations** en moyenne et basse pression.
- Exploitation confiée à **GRDF, Butagaz et SEML Gascogne Énergies Services** via des délégations de service public.
- Contrôle de la bonne exécution des missions de service public.



Le service public de l'électricité

Le SYDEC veille à la distribution de l'électricité en garantissant un réseau performant et sécurisé.

- Propriétaire des réseaux électriques pour **toutes les communes du département**.
- Suivi et contrôle de l'exploitation des **309 600 points de livraison basse tension** confiée à **Enedis et SEML Gascogne Énergies Services**.
- Investissement pour la sécurisation, le renouvellement et l'enfouissement des infrastructures, avec Enedis.



Les réseaux de télécommunications

En coordonnant les infrastructures télécoms, le SYDEC contribue au développement du très haut débit et à l'enfouissement des réseaux.

- Collaboration avec **Orange** pour l'enfouissement des réseaux aériens de communication électronique.
- **Co-maîtrise d'ouvrage** pour la pose de fourreaux dédiés à la fibre optique.



Le conseil Énergies

Le SYDEC accompagne les collectivités dans l'optimisation énergétique et la transition vers les énergies renouvelables.

- Aide à la **rénovation énergétique des bâtiments** et au recours aux énergies renouvelables.
- Réalisation d'audits énergétiques et diagnostics pour la valorisation des **CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)**.
- Suivi des collectivités via des **économies de flux énergétiques**,
- Gestion du **Décret Tertiaire** et **BACS** pour le compte des collectivités.



L'éclairage public

Le SYDEC accompagne les communes pour un éclairage public moderne et maîtrisé, au service des habitants et de la mise en valeur du patrimoine.

- **Maîtrise d'ouvrage déléguée par 327 communes** pour l'éclairage de la voirie, des équipements sportifs et des bâtiments publics.
- Gestion de l'**entretien** et de la **maintenance** des installations lumineuses.



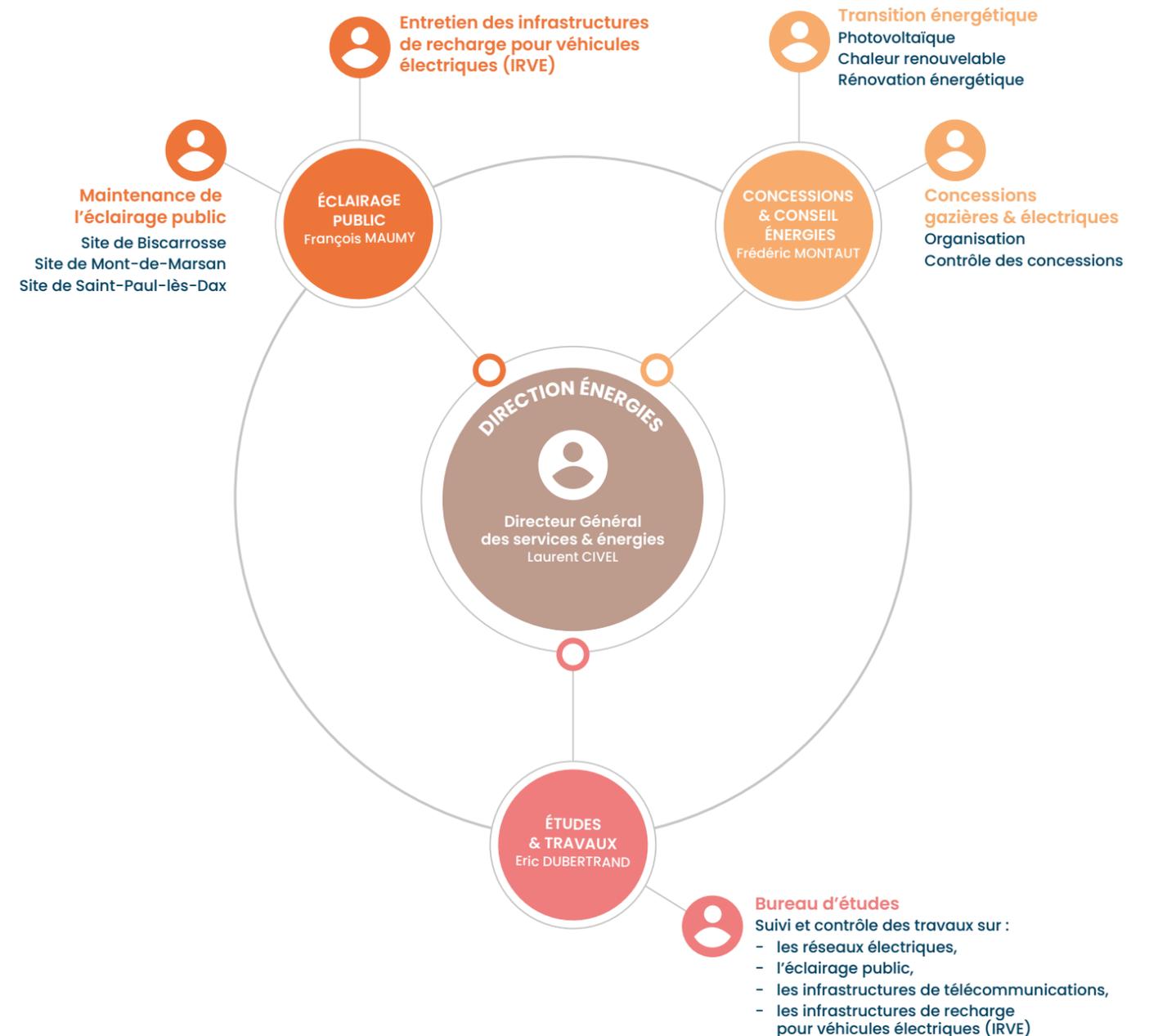
Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Le SYDEC déploie et maintient les bornes de recharge sur le territoire, facilitant la transition vers la mobilité électrique :

- **Maîtrise d'ouvrage et maintenance des bornes** de recharge pour véhicules électriques et hybrides.
- **Propriétaire et exploitant** des infrastructures de recharge, responsable de la fourniture d'électricité.

Forte de 52 agents en 2024, la direction technique Énergies s'appuie sur une organisation solide et structurée, et sur des services aux compétences reconnues. En répondant aux défis de la transition énergétique, en investissant dans la qualité de la desserte électrique et dans un éclairage public performant et durable, le SYDEC s'engage auprès des usagers du territoire.

LA DIRECTION ÉNERGIES, GARANTE D'UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET COHÉRENT





NOTRE ENGAGEMENT DURABLE ET SOCIÉTAL

- 24. Notre alignement stratégique avec les enjeux des ODD
- 25. Notre approche collaborative de la RSO
- 26. Notre bilan carbone
- 28. Un nouveau parcours d'immersion
- 30. Les recrutements

Le SYDEC contribue activement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) en intégrant ces enjeux globaux dans sa stratégie. Cette approche lui permet de renforcer son impact positif, tout en répondant aux défis sociétaux et environnementaux actuels. La définition des quatre engagements de sa stratégie RSO repose sur une identification rigoureuse de ses enjeux prioritaires, garantissant une action ciblée et efficace sur les domaines où son intervention est essentielle.

NOTRE ALIGNEMENT STRATÉGIQUE AVEC LES ENJEUX DES ODD

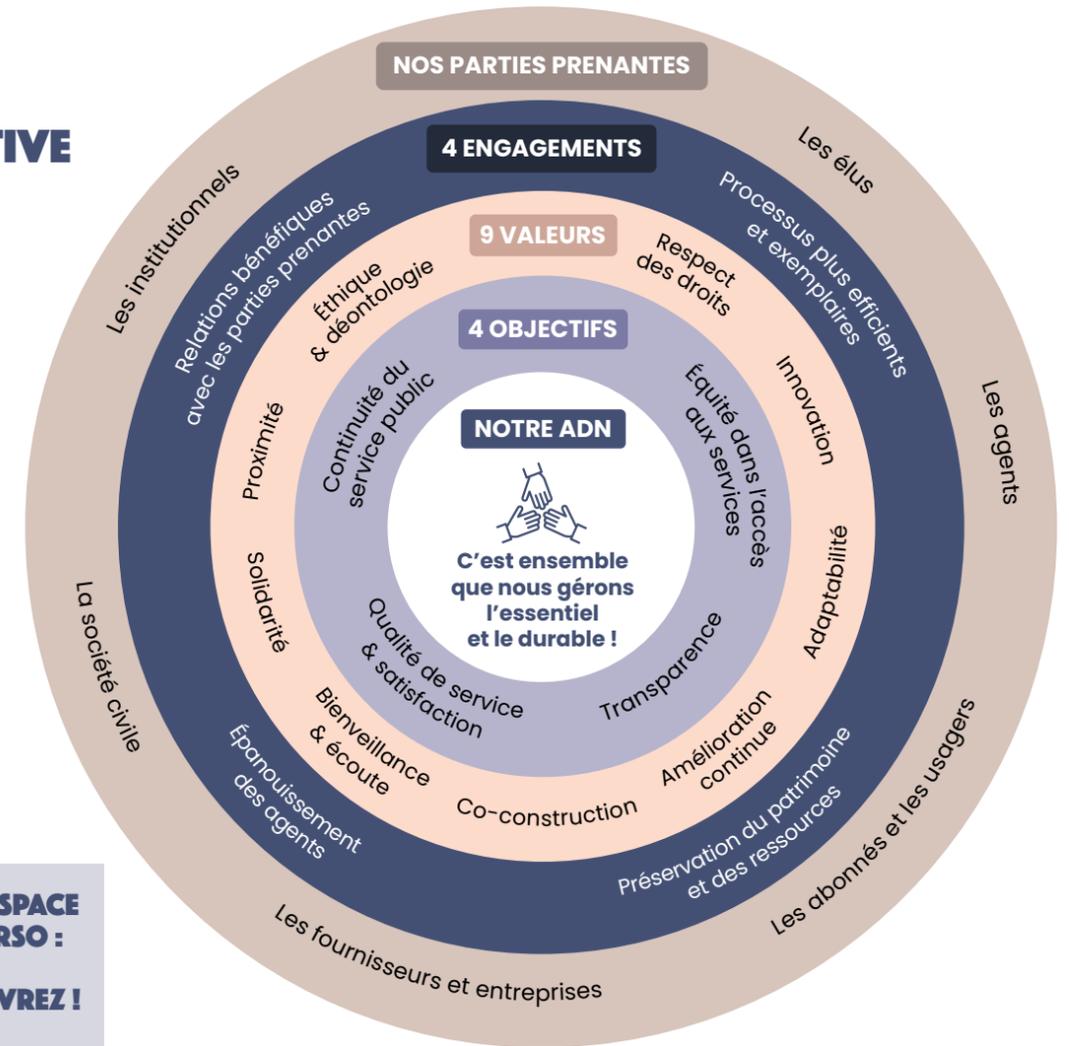


LES PROCHAINES ÉTAPES

En 2025, le SYDEC intensifie sa démarche RSO en poursuivant la mise en œuvre d'actions concrètes, tant à l'échelle individuelle que collective. Ces initiatives ont pour ambition de renforcer son impact positif tout en intégrant les recommandations issues du rapport d'évaluation. Cette dynamique permet de préparer avec sérénité l'évaluation de suivi prévue en mars 2026. L'objectif est de pérenniser les progrès réalisés et d'ancrer durablement l'engagement du SYDEC dans une trajectoire d'amélioration continue.

NOTRE APPROCHE COLLABORATIVE DE LA RSO

La responsabilité du SYDEC va au-delà de la simple conformité réglementaire. Elle inclut une prise en compte proactive des attentes de nos diverses parties prenantes.



NOUVEL ESPACE EN LIGNE RSO : SCANNEZ ET DÉCOUVREZ !

À VOS CÔTÉS, CHAQUE JOUR, POUR GÉRER L'ESSENTIEL ET CONSTRUIRE LE DURABLE !

Depuis 1937, le SYDEC fait vivre ses valeurs fondamentales. Elles orientent chacune de ses actions au service des collectivités landaises. À savoir :

- La PROXIMITÉ** : Avec des agences locales sur tout le département, nous garantissons une présence humaine et un service 24h/24.
- L'INNOVATION** : C'est notre moteur, nous construisons l'avenir avec vous.
- La SOLIDARITÉ** : Elle guide nos actions locales et internationales.
- L'ADAPTABILITÉ** : Évoluer pour répondre aux besoins de toutes nos parties prenantes.

- L'AMÉLIORATION CONTINUE** : Moderniser nos services pour plus de performance.
- La BIENVEILLANCE** : Un esprit d'équipe porté par le respect et l'entraide.
- L'ÉCOUTE** : Être attentif aux besoins de nos abonnés et des élus afin d'améliorer nos services, en toute transparence.
- La CO-CONSTRUCTION** : Mutualiser nos compétences et partager nos savoir-faire, voici la clé de notre réussite collective.

Le SYDEC a lancé son premier Bilan Carbone afin d'évaluer et réduire son empreinte carbone globale. Ce projet stratégique vise à identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre et à mettre en place des mesures efficaces pour les réduire. Afin d'assurer le succès de cette initiative, un comité de pilotage dédié a été mis en place, rassemblant plusieurs chefs de service. Une expertise externe a été mobilisée pour fournir un accompagnement technique à cette démarche.

NOTRE BILAN CARBONE



1. Le bilan carbone

Le Bilan Carbone® est une marque déposée par l'Association Bilan Carbone. C'est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développé par l'ADEME. L'objectif est de permettre, à partir de données disponibles, une évaluation des émissions directes et indirectes d'une activité professionnelle, économique ou non. (source : www.portail-rse.fr).

Quels bénéfices pour le SYDEC ?

Le Bilan Carbone va bien au-delà de la simple obligation réglementaire, s'inscrivant pleinement dans notre démarche environnementale. Il nous offre une autonomie dans la réalisation des bilans futurs, ce qui renforce notre organisation.

Cette démarche contribue à améliorer notre marque employeur et à fidéliser nos équipes.

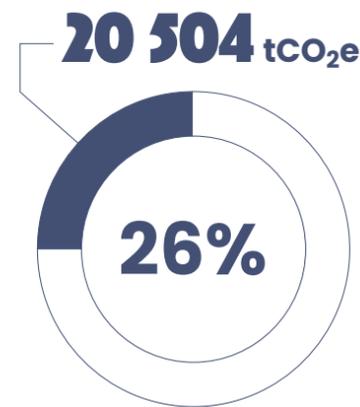
L'empreinte carbone du SYDEC : un bilan concret

Depuis le 1er juillet 2023, la méthodologie pour la réalisation du Bilan Carbone a évolué. Elle rend obligatoire la comptabilisation et la déclaration des scopes 1, 2 et 3.

Le scope 3, jusqu'alors non obligatoire, correspond aux émissions indirectes liées à la chaîne de valeur. Cette évolution de la réglementation a pour objectif de donner une vision complète de l'empreinte carbone.

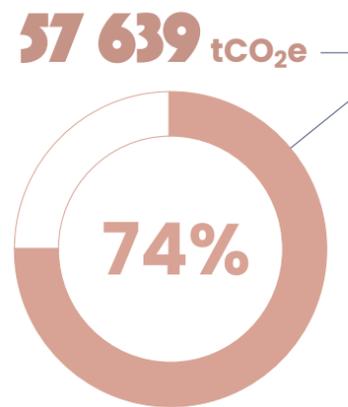
Scopes 1 et 2 *

Responsabilité directe du SYDEC.



Scope 3 *

Responsabilité partagée avec les parties prenantes.

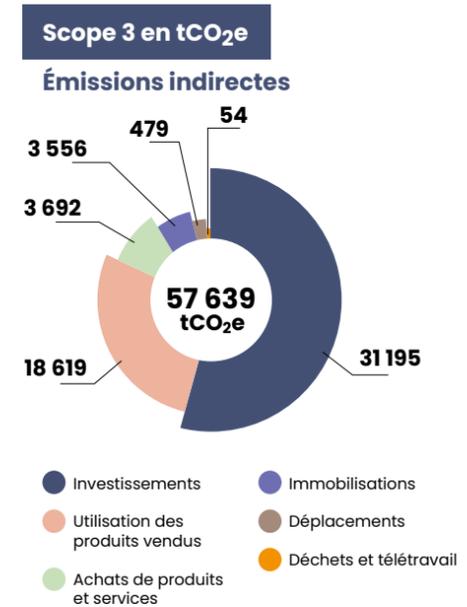
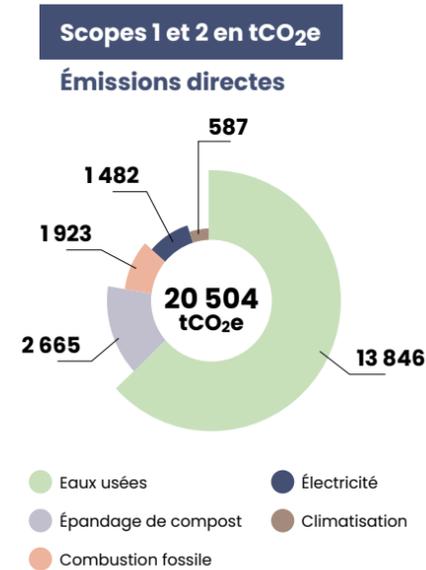


*CO₂e (équivalent CO₂) : une unité utilisée pour comparer et cumuler les émissions des différents gaz à effet de serre en fonction de leur impact sur le réchauffement climatique.

*Voir les détails de la répartition page 25.

Répartition des émissions de CO₂ du SYDEC : responsabilités directes et partagées

Pour le SYDEC, sur les **78 143 tonnes de CO₂e***, il y a :



2. Un plan de transition ambitieux pour un avenir durable

Le Bilan Carbone constitue une base solide pour orienter les futures actions de réduction des émissions, positionnant le SYDEC en précurseur de la gestion des gaz à effet de serre (GES*) dans les Landes.

La première phase du plan de transition (2022-2025)

Pour traduire cet engagement en actions concrètes, le SYDEC a élaboré un Plan de transition structuré, avec une première phase (2022-2025) visant à réduire significativement son empreinte carbone. Ce plan définit les moyens à mettre en œuvre, tout en respectant les engagements des Accords de Paris.

Ce plan concret et ambitieux témoigne de l'engagement du SYDEC à agir activement contre le changement climatique, tout en soutenant des pratiques durables et responsables.

*GES : Gaz à effet de serre.

Ce sont des composés atmosphériques qui piègent la chaleur, contribuant au réchauffement climatique lorsque leurs concentrations augmentent en raison des activités humaines.



SCANNEZ ET CALCULEZ VOTRE EMPREINTE CARBONE

NOS 5 ACTIONS :



Réduction des émissions :

Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique visant à réduire la consommation électrique de 10%.



Gestion des déchets :

Déploiement du tri sélectif afin de réduire les déchets ménagers de 20%



Déplacements :

Création d'un forfait mobilité durable. incitation au covoiturage, suppression des trajets en avion, etc.



Télétravail :

Poursuite du dispositif et de la semaine de 4 jours, dont 1 jour de télétravail.



Bilan des émissions de GES :

Lancement d'une collecte de données basées sur des valeurs physiques, plutôt que monétaires, afin de préciser notre impact.

Cette journée immersive permet aux nouveaux agents de mieux appréhender les valeurs, les missions et les infrastructures du SYDEC, tout en facilitant leur intégration au sein des équipes.

UN NOUVEAU PARCOURS D'IMMERSION POUR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

La journée d'intégration des nouveaux agents s'articule autour de temps d'échanges institutionnels et de visites de terrain, offrant une immersion complète dans les missions et les enjeux du SYDEC.

Matinée : Accueil et présentation du SYDEC

Déjeuner : Moment convivial avec l'ensemble des participants

Après-midi : Découverte des infrastructures et métiers



3 QUESTIONS POUR HASSAN EL FALAKI

AGENT DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



1. OU'AVEZ-VOUS PENSÉ DE CETTE JOURNÉE D'INTÉGRATION ?

L'équilibre entre les présentations théoriques du matin et les visites sur le terrain l'après-midi est bien pensé. J'ai énormément appris, en un laps de temps très court. Les explications étaient claires et m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement global du SYDEC. Aujourd'hui, je me sens parfaitement intégré !

2. QUELLE VISITE GUIDÉE VOUS A LE PLUS MARQUÉ ?

C'est la visite de la station d'épuration qui m'a le plus impressionné. C'était un univers totalement nouveau pour moi, que je n'avais jamais eu l'occasion de découvrir. À l'inverse, les panneaux photovoltaïques ou le nœud de raccordement optique étaient déjà des domaines que je connaissais grâce à mes expériences passées. Découvrir un métier et des installations si éloignées de mon quotidien a été une vraie ouverture.

3. TROIS MOTS POUR DÉCRIRE CETTE JOURNÉE ?

Convivialité, découverte et professionnalisme !

Cette journée, riche en échanges et en apprentissages, est un excellent tremplin pour prendre ses marques rapidement au sein des équipes et contribuer à la dynamique collective du SYDEC.



3 QUESTIONS POUR BENJAMIN GARNIER

AGENT D'EXPLOITATION RÉSEAU



1. COMMENT AVEZ-VOUS VÉCU VOTRE PARCOURS D'INTÉGRATION ?

Le parcours d'intégration m'a permis de me familiariser rapidement avec l'organisation, tout en me mettant à l'aise grâce à une ambiance conviviale. La journée a commencé par des présentations institutionnelles, puis le moment clé pour moi a été le repas collectif, où j'ai pu échanger avec mes collègues dans une atmosphère détendue. L'après-midi, nous avons visité des sites emblématiques comme la station d'épuration, une installation photovoltaïque au sol et un Nœud de Raccordement Optique. Ce que j'ai particulièrement apprécié, c'est que les visites étaient commentées par des agents expérimentés qui ont partagé leur expertise et leurs témoignages.

3. OU'AVEZ-VOUS PENSÉ DE LA MATINÉE DÉDIÉE AUX PRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES ?

Les présentations du matin, couvrant des sujets variés tels que les ressources humaines, la sécurité, la RSO, l'informatique et la communication, étaient à la fois claires et bien structurées. Ce qui m'a particulièrement plu, ce sont les animations interactives, qui ont rendu les interventions plus attrayantes et m'ont permis de comprendre rapidement les points essentiels de chaque sujet présenté.

100 %



des agents ayant suivi le parcours d'intégration se disent « très satisfaits ».

31



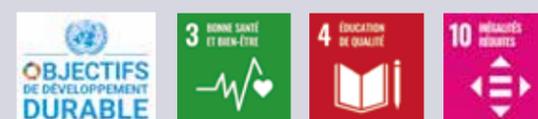
agents ont suivi le parcours d'intégration en 2024.

NOUVEAUX OUTILS :

Jeux brise-glace, visites immersives, témoignages et temps d'échange.

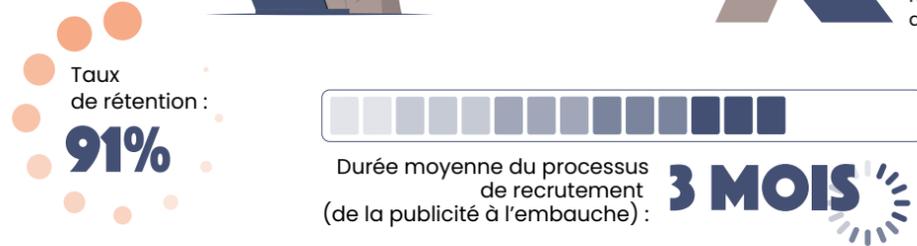
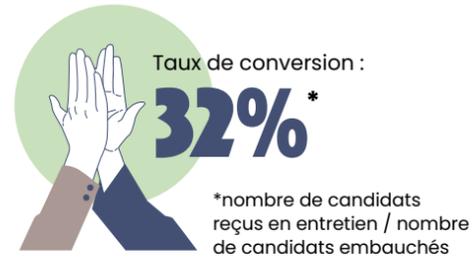
QUEL A ÉTÉ LE MOMENT FORT DE VOTRE JOURNÉE ?

Les visites guidées par les agents expérimentés du SYDEC étaient toutes très intéressantes. Mais si je devais en retenir une seule, ce serait celle de la station d'épuration ! Les explications détaillées, fournies par Laure, m'ont permis de mieux comprendre le processus de traitement des eaux usées, ainsi que les défis associés tels que la préservation de l'environnement. Les connaissances acquises me seront très utiles pour approfondir certains aspects de mon activité.

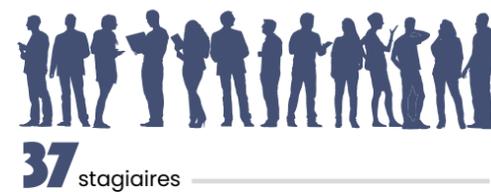


RECRUTEMENT

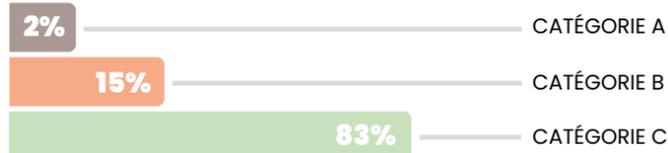
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



TYPES DE RECRUTEMENTS



PROFILS RECRUTÉS



Douze mois d'intégration, de découvertes et de collaboration : quatre agents témoignent de leur première année au SYDEC.

UN AN AU SYDEC : 4 AGENTS PARTAGENT LEUR EXPÉRIENCE

Un an après votre arrivée, quel regard portez-vous sur cette première année au SYDEC ?



Direction Générale

Cyril Riffault

Responsable du pôle assurance, accueil, mobilité et téléphonie

Mon parcours, entre carrière militaire, reconversion civile et engagement dans le service public, m'a appris à être flexible et à m'adapter à des environnements variés. En intégrant les équipes du SYDEC, j'ai découvert une organisation dynamique, où chaque jour présente de nouveaux défis. Je n'imaginais pas l'ampleur et la diversité des activités qui y sont menées. Le plus enrichissant pour moi, durant l'année écoulée, c'est la diversité des tâches que j'ai eu à assurer : la gestion des assurances, la supervision de la mobilité des agents, l'organisation de l'accueil et de la téléphonie... C'est un poste très complet, qui allie gestion, management et recherche de solutions. Et surtout, j'ai eu la chance de rencontrer et travailler avec des agents passionnés!



Direction technique Numérique

Marie-Émilie Bénard

Assistante administrative et technique

En arrivant, je ne connaissais rien à la fibre : j'ai dû assimiler rapidement tout un vocabulaire technique pour pouvoir répondre rapidement aux administrés. Heureusement, j'ai pu compter sur l'aide précieuse de mes collègues : poser des questions m'a permis d'avancer sereinement. Ce qui me motive, c'est l'impact concret de mon travail. Pour certains administrés, la fibre est essentielle, notamment pour des raisons médicales. Enfin, la souplesse d'organisation du SYDEC, avec le télétravail et la semaine de quatre jours, me permet de rester efficace tout en maintenant un bon équilibre entre vie pro et perso.



Direction technique Eau & Assainissement

Pascalie Poulin

Chargée d'affaires au bureau d'études

Ce que je retiens, c'est qu'au SYDEC, on est capable de flexibilité et de réactivité. En cas d'urgence, chacun se mobilise et, ensemble, on trouve rapidement des solutions adaptées. Nous avons les moyens d'agir, et c'est ce qui fait la différence sur le terrain ! Chaque service a un vrai savoir-faire, et la complémentarité de tous ces métiers permet de répondre efficacement aux enjeux locaux. Travailler dans cet environnement m'a permis d'évoluer, tant sur le plan technique que dans ma manière de collaborer en transversalité. Aujourd'hui, j'ai le sentiment de faire partie d'un véritable collectif capable d'innover pour garantir un service public de qualité.



Direction technique Énergies

François Lescloupé

Économiste de flux énergétique

En rejoignant le SYDEC, j'ai trouvé un cadre de travail stimulant, au sein d'une équipe unie et accueillante. On s'entraide au quotidien et on partage même des moments en dehors du bureau, ce qui crée une vraie cohésion. En tant qu'économiste de flux, je mets mes compétences techniques au service des collectivités landaises. Je les accompagne sur des projets de transition énergétique, de l'audit initial au suivi après travaux, avec des solutions adaptées à leurs besoins. Je veille aussi au respect des obligations liées au dispositif Éco Énergie Tertiaire. C'est valorisant et utile, je me sens vraiment à ma place. Cette année a été intense et riche humainement.



INVESTIR PLUS, DÉPENSER MIEUX : L'ACTION DU SYDEC

- 34. Modernisation de l'éclairage public : le SYDEC s'engage avec le Fonds vert
- 36. Stratégie d'achat d'énergie : un levier essentiel pour la maîtrise des coûts
- 38. 2014-2024 : 10 ans d'effort
- 39. Bélis éclaire son avenir avec les LED
- 40. Mimbaste face au décret tertiaire
- 41. Décret tertiaire : une opportunité pour agir
- 42. Un expert au service des communes pour leur transition énergétique
- 42. Mugron et le SYDEC : une collaboration pour maîtriser l'énergie
- 44. Contrôle des concessions d'électricité et de gaz : une mission essentielle du SYDEC
- 45. Une formation grandeur nature
- 46. Un programme qui roule
- 47. Le SYDEC facilitateur de l'autoconsommation collective
- 48. Transition et rénovation énergétique : le SYDEC en action
- 49. Enerlandes : accélérer la transition énergétique des Landes

Le SYDEC est engagé depuis plusieurs années dans une politique de modernisation de l'éclairage public visant à améliorer la qualité des infrastructures et réduire les consommations énergétiques. Le Fonds vert vient accélérer cette dynamique, permettant à l'organisme de maintenir son accompagnement des collectivités landaises vers une transition énergétique durable, malgré une baisse des subventions en 2024.

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : LE SYDEC S'ENGAGE AVEC LE FONDS VERT

Un programme ambitieux pour réduire la consommation énergétique et les coûts

Le SYDEC mène depuis plusieurs années une **politique volontariste en matière de modernisation de l'éclairage public**. Dans un contexte de **tensions budgétaires et d'enjeux climatiques croissants**, le Fonds vert, mis en place par l'État en 2023, s'avère être un **levier essentiel** pour accompagner les collectivités dans leur transition énergétique.

Les **communes landaises** doivent faire face à une double contrainte : **réduire leur consommation d'électricité et limiter les coûts d'exploitation**, sans pour autant diminuer la qualité du service public. Le SYDEC, **en mobilisant ce fonds national, a ainsi permis une modernisation massive des équipements lumineux** en 2023, avec des impacts mesurables sur la consommation énergétique, les finances locales et l'environnement.

Malgré une baisse des subventions, le programme 2024 du Fonds vert continue d'accompagner la modernisation de l'éclairage public landais. Le SYDEC joue un rôle essentiel dans cette transition en optimisant les financements et en pilotant les opérations de rénovation.

BUDGET ET FINANCEMENT 2024

2,2 M€

Montant total des travaux estimé

278 000 €

Subventions obtenues via le Fonds vert

TAUX DE SUBVENTION EN BAISSE

par rapport à 2023, alors que les besoins restent les mêmes

LE FONDS VERT : UN ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Créé par le gouvernement, le Fonds vert est un dispositif de financement destiné à aider les collectivités territoriales et à mettre en œuvre des projets ambitieux pour la transition écologique. Doté initialement de 2 milliards d'euros, il vise trois objectifs majeurs :

- **Améliorer la performance environnementale des territoires**, en soutenant des initiatives de rénovation énergétique des bâtiments publics ou la modernisation des infrastructures d'éclairage public ;
- **Adapter les territoires au changement climatique**, en favorisant la renaturation, la lutte contre les risques naturels ou encore l'amélioration de la résilience des infrastructures ;
- **Améliorer le cadre de vie**, en soutenant la mobilité douce, le recyclage foncier et l'aménagement durable des espaces publics.

Répartition du financement

En 2024, les **2,2 millions d'euros de financement du Fonds vert** sont répartis entre communes urbaines et rurales. La participation totale allouée par le SYDEC est de 741 K€ (510 K€ pour les communes rurales et 231 K€ pour les communes urbaines). Les subventions du Fonds vert, d'un montant total de 278 K€, suivent cette même répartition.



RÉSULTATS FONDS VERT 2023

2 601

foyers lumineux remplacés

900 000 €

de subventions

2 M€

Montant total des travaux réalisés

-62 %

Réduction de la puissance installée (passant de 400 453 W à 150 743 W).

-72 %

Diminution de l'énergie consommée, grâce aux gains permis par la technologie LED et la variation de puissance

Impact attendu

- **Diminution de la puissance installée** grâce aux LED à haut rendement énergétique
- **Économie d'énergie significative** des coûts pour les collectivités
- **Moins d'émissions de CO₂ et de pollution lumineuse**

Poursuite du programme

Le programme 2024 **poursuit l'effort engagé en 2023**, dans un contexte budgétaire plus contraint. Le SYDEC reste mobilisé pour **accompagner les communes et optimiser les solutions de financement** afin de ne pas freiner la transition énergétique de l'éclairage public, malgré la baisse des subventions.

Le SYDEC, un partenaire stratégique pour les collectivités

Pour faciliter la mise en œuvre des projets, le SYDEC met à disposition des communes son expertise technique et financière. En plus du Fonds vert, l'organisme accompagne les collectivités dans la recherche d'autres solutions de financement, telles que :

- Les **aides régionales et départementales** dédiées à l'efficacité énergétique ;
- Les **solutions d'Intracting** portées par la Banque des Territoires, basées sur l'auto-financement progressif par les économies d'énergie générées.

Avancées et défis 2025

Grâce au soutien du Fonds vert, le SYDEC a mené en 2024 une modernisation d'ampleur de l'éclairage public landais, avec des gains significatifs en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂.

Cependant, les **contraintes budgétaires de 2025 appellent à une vigilance accrue** et à une **mobilisation renforcée des financements**.



Opération de rénovation du parc lumineux sur la commune de Audon.

Dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie, le SYDEC mise sur la force du collectif. Grâce à un groupement d'achats régional, les collectivités adhérentes bénéficient de conditions tarifaires optimisées et sécurisées. Une stratégie rigoureuse au service de la maîtrise des dépenses publiques locales.

STRATÉGIE D'ACHAT D'ÉNERGIE : UN LEVIER ESSENTIEL POUR LA MAÎTRISE DES COÛTS

Un groupement d'achats pour réduire la facture énergétique

Depuis plusieurs années, le SYDEC s'associe avec plusieurs Syndicats départementaux d'énergies de Nouvelle-Aquitaine pour **mutualiser l'achat d'électricité et de gaz**. Cette coopération permet aux collectivités locales **d'accéder à des tarifs négociés, garantissant ainsi des prix compétitifs et une sécurisation des approvisionnements**. Grâce à cette coordination, 2 800 membres bénéficient de conditions tarifaires optimisées pour leur consommation énergétique.

Des résultats concrets face à l'envolée des prix

En 2023, la flambée des prix de l'énergie a mis les budgets des collectivités membres du groupement sous forte pression (+70 % pour l'électricité par rapport à 2022). Sans un cadre de **négociation collective**, de nombreuses structures auraient été confrontées à des coûts difficilement soutenables, comme cela a été constaté en France pour des collectivités n'ayant pas bénéficié de contrats d'achats maîtrisés lors de l'envolée des prix en 2022. La force du groupement d'achat a permis **d'atténuer ces hausses, puis de poser les bases d'une réduction tarifaire dès 2024**, lorsque les marchés se sont stabilisés. Cette baisse est d'ores et déjà amorcée, confirmant l'efficacité de cette stratégie.

DES ÉCONOMIES SIGNIFICATIVES OBTENUES

Les collectivités bénéficient d'économies substantielles grâce à une baisse globale :

-40% sur deux ans
-15% en 2024 et -25% en 2025

Impact sur les tarifs :



- Électricité : **diminution de 24 % à 38 %** selon les types de contrats.



- Gaz naturel (distribution GRDF) : **réduction de 16 % à 25 %** sur deux ans.

Ces économies offrent ainsi aux collectivités une meilleure prévisibilité budgétaire et un allègement significatif de leurs charges énergétiques.

Une stratégie d'achat sécurisée et progressive

La gestion des achats d'énergie repose sur une approche rigoureuse et méthodique. Le groupement a adopté une stratégie d'achat en tranches, permettant d'acheter l'énergie de façon progressive et anticipée avant l'année de facturation, **limitant ainsi les risques liés aux fortes variations des marchés**.

Un dispositif de protection contre la volatilité

Ce dispositif protège efficacement contre la volatilité des prix en s'appuyant sur un suivi continu du marché pour anticiper les opportunités d'achat. Grâce à des méthodes d'analyse avancées, telles que les Bandes de Bollinger et l'indicateur RSI, il guide les prises de position de manière stratégique. De plus, l'achat est étalé sur plusieurs périodes afin d'éviter les pics de hausse et de garantir des tarifs plus stables. L'objectif est clair : **acheter au bon moment pour garantir le meilleur prix possible aux collectivités adhérentes**.

Un accord renouvelé pour 2026-2028

L'actuel accord-cadre expire fin 2025. Afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités, le groupement d'achat a renouvelé ses marchés pour la période 2026-2028.



Séance de travail du groupement d'achat.

Les chiffres clés du marché renouvelé

Le marché renouvelé représente un **volume de 1 000 GWh d'électricité pour 67 000 contrats et 655 GWh de gaz naturel pour 6 200 contrats**. Les fournisseurs sélectionnés sont Total Energies, Octopus Energy, Engie et Alterna pour l'électricité, ainsi que Gaz de Bordeaux et Gascogne Énergies Services pour le gaz. Le volume d'achat annuel dépasse 400 millions d'euros, dont 300 millions pour l'électricité et 112 millions pour le gaz. Ce renouvellement garantit des **conditions optimales aux collectivités** et renforce la **puissance de négociation du groupement**.

Les coûts réglementaires : un enjeu à surveiller

Même si la mutualisation des achats permet d'atténuer les variations tarifaires, certaines **hausses réglementaires impacteront inévitablement les prix en 2025**. Dès novembre 2024, les coûts d'acheminement de l'électricité (TURPE) ont augmenté en moyenne

de 7%, avec une nouvelle hausse en février 2025. De plus, la fin du bouclier tarifaire sur certaines taxes entraînera une hausse de 57 % de la CSPE pour certains points de livraison et un ajustement de la TICGN (taxe sur le gaz naturel) en fonction de l'inflation. Malgré ces contraintes, le groupement continue **d'offrir une protection aux collectivités en limitant l'impact de ces hausses réglementaires**.

Un levier essentiel pour la gestion des finances locales

En s'appuyant sur une gestion rigoureuse et une **stratégie d'achat performante**, le SYDEC et le groupement d'achat de Nouvelle-Aquitaine poursuivent leur mission : offrir aux collectivités des solutions fiables et compétitives pour optimiser leur budget énergétique. Un **levier essentiel** dans un contexte de prix fluctuants et de contraintes budgétaires accrues.

Le groupement d'achats apporte, depuis 10 ans, une sécurisation des approvisionnements en électricité et gaz et une optimisation des coûts de facturation à nos collectivités adhérentes.

Frédéric MONTAUT,
Directeur Technique adjoint Énergies
Chef du service Concessions & Conseil Énergies



2014-2024 : DIX ANS D'EFFORT



Michel Herrero,
1^{er} vice-président
du SYDEC
et maire d'Estigarde

Quels ont été les objectifs du SYDEC en matière de transition énergétique au cours de la dernière décennie, et ont-ils été atteints ?

Depuis dix ans, le SYDEC a structuré son action autour de la maîtrise de la consommation énergétique et du développement des énergies renouvelables. L'un de ses axes majeurs a été la modernisation de l'éclairage public, avec un passage massif à la technologie LED, ce qui a permis une réduction de la consommation de 36 % et une économie pour les communes landaises de 1,3 million d'euros depuis 2016. Parallèlement, le SYDEC a accompagné les collectivités dans l'autoconsommation collective et le déploiement d'infrastructures énergétiques adaptées aux enjeux actuels.

Aujourd'hui, la technologie LED s'est généralisée : quels en sont les principaux avantages et inconvénients par rapport aux anciennes solutions ?

Les LED divisent par trois la puissance consommée par rapport aux anciennes ampoules, tout en conservant une qualité d'éclairage optimale. Cette technologie permet aux collectivités de réduire leurs coûts énergétiques dans un contexte budgétaire contraint. L'éclairage LED offre aussi une plus grande durabilité, limitant la maintenance. Si son coût d'installation initial peut être plus élevé, il est très rapidement amorti par les économies générées, en moyenne moins d'un mandat !



Un élément complémentaire : malgré une augmentation de 12 % du nombre de points lumineux en 8 ans (passé de 110 000 à 123 000 points lumineux), la consommation a baissé de 35 %.

Comment le SYDEC accompagne-t-il les élus locaux dans la modernisation de leurs infrastructures énergétiques ?

Le SYDEC propose un accompagnement technique et financier aux communes, en mobilisant ses équipes et ses fonds propres tout en recherchant des financements publics complémentaires, comme la DETR et le Fonds vert. Pour ces seules dotations, ce sont pas moins de 4.7 millions d'euros qui ont été obtenus pour la modernisation du parc landais. En parallèle, il développe des solutions innovantes comme l'autoconsommation collective, permettant aux collectivités de mutualiser leur production d'énergie solaire pour alimenter plusieurs bâtiments publics. Cette approche globale vise à rendre les territoires plus résilients et autonomes énergétiquement. Le SYDEC sera lui-même un acteur important par son projet de ThalieSol qui permettra la fourniture d'énergie aux collectivités sélectionnées, en proposant un tarif inférieur à ceux pratiqués sur le marché.

Quels défis et perspectives voyez-vous pour les 10 prochaines années ?

L'avenir repose sur la poursuite de l'expansion de l'autoconsommation et la modernisation du parc d'éclairage public. Songez que celui-ci se compose de 120 000 points lumineux et 37 % du parc a basculé en technologie LED, contre 4% en 2016... Le chemin parcouru est remarquable, mais il reste encore beaucoup à faire. Je pense également que l'intégration croissante des technologies performantes, notamment l'intelligence artificielle, optimisera l'éclairage en fonction des besoins réels (réduction de l'intensité en fonction de la luminosité ambiante, détection de présence, maintenance prédictive). Le développement des réseaux de communication (fibre, capteurs connectés) permettra aussi une gestion plus fine des infrastructures énergétiques. Ces évolutions nécessiteront un engagement fort des collectivités pour structurer des investissements pérennes et maximiser les gains environnementaux et économiques.

Située au cœur des Landes, Bélis modernise son éclairage public. Avec le soutien du SYDEC, la commune a remplacé en 2022 son ancien réseau par des luminaires LED, réduisant de 60 % la consommation énergétique tout en améliorant la sécurité et en limitant les nuisances lumineuses.

BÉLIS ÉCLAIRE SON AVENIR AVEC LES LED



Un éclairage vieillissant et énergivore

L'ancien parc comptait **23 appareils** pour une puissance totale de **2,5 kW**. Il était énergivore et peu performant. Il générait une pollution lumineuse impactant la biodiversité locale et ne répondait plus aux réglementations en vigueur, notamment l'arrêté de décembre 2018 sur les nuisances lumineuses.

Un projet structuré autour de trois principes

- **Éclairer comme il faut** : améliorer le sentiment de sécurité, tout en limitant les nuisances lumineuses et en respectant les normes environnementales.
- **Éclairer où il faut** : adapter les flux lumineux aux besoins réels des différentes zones.
- **Éclairer quand il faut** : extinction totale de l'éclairage public de 22h30 à 6h afin de limiter la consommation électrique et les perturbations sur la biodiversité.

Une solution LED sur mesure

Des luminaires MICENAS ont été choisis afin de respecter les critères de labellisation RICE (Réserve Internationale du Ciel Etoilé), initiée par le Parc naturel des Landes de Gascogne (PNRLG), avec deux températures de couleurs différentes :

- 1 800 K dans les zones sensibles à la biodiversité (lumière chaude réduisant les nuisances nocturnes animale et végétale).
- 2 200 K dans le reste du bourg, pour un éclairage uniforme et doux.

Les bénéfices des LED

- Jusqu'à 70 % d'économie d'énergie.
- Longévité multipliée (jusqu'à 100 000 heures contre 24 000 heures pour une lampe au sodium).
- Éclairage modulable (couleurs adaptées aux besoins spécifiques des espaces).
- Éclairage résistant (chocs, vibrations, intempéries).

Une transition portée par le SYDEC

Le SYDEC est engagé, depuis plusieurs années, dans la modernisation de l'éclairage public landais. En 2024, il a accompagné la commune de Bélis dans cette démarche durable, en cohérence avec la charte éclairage du Parc naturel régional, et dans le cadre de la labellisation RICE ainsi que de la réglementation en vigueur. Bélis montre qu'allier sobriété énergétique, confort et respect de la biodiversité, c'est possible !

À RETENIR



Sur l'ensemble du territoire landais, la transition vers la LED se poursuit, visant une réduction significative de la consommation énergétique, tout en assurant un éclairage efficace, durable et respectueux de l'environnement.

Bélis de nuit avant travaux.



Bélis de nuit après travaux.



Le SYDEC accompagne les collectivités landaises dans l'application du décret tertiaire en assurant la collecte et la déclaration des données, en apportant un accompagnement expert en rénovation énergétique et en facilitant la mutualisation des efforts pour une transition plus efficace.

I MIMBASTE FACE AU DÉCRET TERTIAIRE

Décret tertiaire, de quoi parle-t-on ?

Le **décret tertiaire**, également connu sous le nom de **Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET)**, est une réglementation française issue de la loi ELAN de 2018. Il impose aux bâtiments ou ensemble de bâtiments sur une même unité foncière à usage tertiaire de plus de 1 000 m² une réduction progressive de leur consommation d'énergie finale.

Ces réductions sont calculées par rapport à la consommation de référence ne pouvant être antérieure à 2010.

OBJECTIFS DE RÉDUCTION ÉNERGÉTIQUE

40% d'ici 2030

50% d'ici 2040

60% d'ici 2050



Quelles obligations pour les collectivités ?

Les collectivités territoriales, y compris les communes landaises, sont concernées par ce décret. Elles doivent notamment :

- **Identifier les bâtiments** concernés sur leur territoire.
- **Collecter et déclarer** les données de consommation énergétique via la plateforme OPERAT, gérée par l'ADEME.
- **Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action** pour atteindre les objectifs fixés :
 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments
 - Installer des équipements performants,
 - Sensibiliser les occupants.

Garantir aux collectivités accompagnées par le SYDEC, l'assurance du respect législatif des objectifs imposés par le Décret Tertiaire !

Quelles sanctions en cas de non-respect ?

En cas de non-respect des obligations, des sanctions administratives peuvent être appliquées, pouvant aller jusqu'à 7 500 euros par bâtiment pour les personnes morales.



Isolation thermique extérieure réalisée avec enduit sur un mur de la mairie.



Isolation thermique extérieure des murs de la garderie.

La RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE de la MAIRIE & du GROUPE SCOLAIRE de MIMBASTE

Grâce à l'accompagnement du SYDEC et au soutien financier de la Préfecture des Landes, de la CAF, du Département des Landes et de l'ADEME, la commune de Mimbaste s'inscrit dans une démarche encore plus écologique. Elle œuvre en faveur de la transition énergétique tout en favorisant le confort et le bien-être de ses citoyens.

Les TRAVAUX en rénovation énergétique (été 2023)

- 1 Ravalement et isolation des murs par l'extérieur.
- 2 Remplacement des fenêtres à simple vitrage.
- 3 Installation d'une centrale de traitement d'air double flux avec module adiabatique.
- 4 Mise en place d'une chaudière bois.
- 5 Rénovation de l'éclairage.
- 6 Mise en place d'une installation solaire photovoltaïque.

Les BÉNÉFICES du projet

- 34 % d'économie d'énergie
- 20 t de CO₂ économisés = 50 arbres plantés / an
- Qualité de l'air assurée
- Rafraîchissement naturel et écologique en été



Panneau d'affichage des éléments clés du projet.

DÉCRET TERTIAIRE : UNE OPPORTUNITÉ POUR AGIR



Lionel Bargelès, Maire de Mimbaste

Quels bâtiments de la commune sont concernés par le décret tertiaire, et comment ont-ils été identifiés ?

Le décret tertiaire concerne quatre bâtiments de notre commune. Ils ont été identifiés en fonction de leur surface et de leur unité foncière, ce qui les assujettit au décret. Ces bâtiments sont :

- Le groupe scolaire
- Le pôle culturel
- Le pôle interassociations
- Le local paroissial

Nous avons procédé à un audit énergétique en 2020, avec un suivi précis de nos consommations à partir de 2017.

Quelles actions ont été entreprises pour collecter et déclarer les données de consommation énergétique sur la plateforme OPERAT ?

Depuis quatre ans, nous sommes accompagnés par le SYDEC, qui nous assiste dans la collecte et la déclaration des données sur la plateforme OPERAT. L'économe de flux joue un rôle clé dans cette mission en assurant un suivi rigoureux de nos consommations d'électricité, de fioul et de gaz propane depuis 2010 afin de trouver notamment les années de référence les plus favorables à la commune. C'est un travail conséquent, et nous apprécions de pouvoir nous appuyer sur l'expertise du SYDEC. Cela représente un gain de temps considérable pour la commune.

Quels plans d'action ont été élaborés pour atteindre les objectifs de réduction de consommation énergétique fixés par le décret ?

Nous avons mis en place plusieurs actions concrètes pour réduire la consommation énergétique de nos bâtiments :

- **Travaux d'efficacité énergétique** : rénovation thermique des bâtiments dès 2020.
- **Utilisation du bois énergie** : mise en place d'une chaudière à granulés

qui alimentera en 2024 un réseau d'eau chaude pour l'école et le local paroissial.

- **Optimisation du chauffage** : utilisation rationnelle du chauffage dans les bâtiments à faible occupation comme le pôle culturel (chauffé uniquement trois fois par semaine).
- **Rafraîchissement passif** : mise en place d'un module adiabatique dans l'école pour éviter l'installation de climatisation, permettant de réduire la température intérieure jusqu'à 3°C sans forte consommation énergétique.

Quels défis avez-vous rencontrés, notamment en termes de financement et de ressources humaines ? Cet investissement a coûté 316,3 k€. Pouvez-vous également préciser la part de chacun des financeurs ?

Le principal défi a été la **récolte des données énergétiques**, qui nécessite une centralisation et un suivi rigoureux. Heureusement, nous bénéficions de l'accompagnement du SYDEC depuis quatre ans, ce qui facilite énormément cette tâche. Sur le volet financier, nous avons su anticiper en réalisant des investissements en amont, notamment sur le groupe scolaire et la mairie, identifié comme le bâtiment le plus énergivore. La réduction de 34 % des consommations énergétiques grâce aux travaux nous permet d'être sereins pour atteindre les objectifs de 2030. Le marché de maîtrise d'œuvre porté par le SYDEC nous a d'ailleurs permis de faire réaliser plus sereinement les travaux. Le coût global du projet s'élève à **316,3 k€**. Grâce à une mobilisation conjointe de plusieurs dispositifs d'aide, nous avons obtenu un **soutien financier important, à hauteur de 242,9 k€, soit 76,8 % du montant total** :

- DETR 2022 : 61,7 k€,
- CRTE 2022 : 49,4 k€,
- FEC 2023 : 12,7 k€,
- Fonds Chaleur (ADEME) : 6 k€,
- Fonds vert : 91,7 k€,
- CAF : 21,4 k€.

Enfin, la réussite de ce projet repose également sur l'implication des agents municipaux et des occupants des bâtiments. Leur mobilisation et leur sensibilisation, initiées dès les premières étapes, ont joué un rôle essentiel pour inscrire cette démarche dans la durée.

Justement, comment la commune sensibilise-t-elle les occupants des bâtiments concernés à adopter des comportements éco-responsables ?

- Nous communiquons activement via le **bulletin municipal** et notre **site internet**.
- Nous avons affiché un **panneau d'information**, réalisé par le SYDEC, sur les travaux et leurs bénéfices pour que chacun comprenne l'impact des efforts réalisés.
- Les habitants et les agents municipaux ont été particulièrement réceptifs et ont naturellement adopté des gestes éco-responsables dans l'usage des bâtiments communaux.
- Nous avons mis en place des solutions techniques innovantes pour faciliter ces comportements, comme le rafraîchissement adiabatique dans l'école, pour éviter la climatisation ou encore la GTC pour piloter et contrôler à distance les installations de chauffage.

Grâce à une gestion rigoureuse, un suivi efficace avec le SYDEC et une forte implication des habitants et des agents municipaux, Mimbaste est en bonne voie pour respecter les objectifs du décret tertiaire.

Lionel BARGELÈS, Maire de Mimbaste



Face à la hausse des coûts énergétiques et aux défis environnementaux, de nombreuses collectivités cherchent des solutions pour mieux maîtriser leur consommation d'énergie. C'est là qu'intervient l'économiste de flux, un expert en gestion énergétique qui les accompagne dans l'optimisation de leurs infrastructures.

I UN EXPERT AU SERVICE DES COMMUNES...

Un rôle clé pour la transition énergétique

L'économiste de flux réalise un **inventaire des bâtiments municipaux, identifie les sources de gaspillage et propose des solutions adaptées pour réduire la consommation d'énergie**. Son travail inclut la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments jugés prioritaires (avec des propositions

telles que le remplacement des chaudières vétustes, l'isolation de l'enveloppe thermique, le relamping LED) mais aussi des **préconisations d'optimisation des systèmes existants de chauffage et de ventilation**.

Il **sensibilise** également les élus, les agents municipaux et les usagers des bâtiments aux bonnes pratiques énergétiques. Au-delà des conseils

techniques, l'économiste de flux accompagne les collectivités dans la **recherche de financements**. Grâce aux subventions disponibles (SYDEC, DETR, Fonds Chaleur, Certificats d'Économies d'Énergie, Fonds vert, FEDER, etc.), les communes peuvent réaliser des **investissements durables tout en maîtrisant leur budget**.

Suite en page 43

MUGRON ET LE SYDEC : UNE COLLABORATION POUR MAÎTRISER L'ÉNERGIE

M^{me} Marie-Christine Brettes, maire de Mugron, nous partage son expérience sur cette initiative.

Pourquoi avoir fait appel à un économiste de flux ?

Face à l'augmentation de nos dépenses énergétiques, nous avons cherché des solutions. Le SYDEC, lors d'une réunion avec les élus, nous a présenté son économiste de flux. Après cette présentation, nous avons décidé d'adhérer à cette prestation.

Quelles ont été les premières actions mises en place ?

La première étape a consisté en un bilan énergétique du patrimoine bâtiments. Les bâtiments jugés prioritaires (mairie, école, salle Henri Emmanuelli) ont été audités et des scénarios de travaux nous ont été proposés, accompagnés d'indicateurs sur les économies potentielles.

Ces résultats ont été présentés en commission bâtiment en 2022.

Un projet spécifique a-t-il retenu votre attention ?

Oui, nous avons demandé une étude plus approfondie pour l'école, chauffée au fioul. Nous cherchons une alternative plus écologique et économique. Depuis 2023, nous travaillons sur ce projet et recherchons des aides et subventions. Nous attendons les fonds nécessaires pour le concrétiser.

Avez-vous constaté des économies sur vos factures d'énergie ?

Malheureusement, en raison de la hausse des prix de l'énergie, nos dépenses ont augmenté : atteignant 150 000 euros en 2023. La situation est difficile et nous parlons désormais plus de maîtriser nos dépenses que de les réduire.



Marie-Christine Brettes,
Maire de Mugron

Cela a impacté notre budget, nous obligeant à étaler les paiements, fermer certaines salles pour faire des économies et chercher des solutions alternatives.

Recommanderiez-vous aux autres élus de faire appel à un économiste de flux ?

Sans hésitation. Le SYDEC est à notre disposition, avec une plus-value notable : ils sont locaux, disponibles et offrent un service de proximité au niveau départemental. Nous avons de la chance de les avoir en tant qu'élus.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Nous prévoyons de mettre en œuvre les recommandations comme la mise en place de programmations horaires pour le chauffage. Le remplacement de la chaudière de l'école est un projet important, et nous veillerons à sa bonne exécution.

Un bilan énergétique structuré pour des décisions éclairées. Lorsqu'une commune sollicite un économiste de flux, la première étape consiste à établir un bilan énergétique global de son patrimoine.

... POUR LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Audit énergétique des bâtiments

Cette analyse repose sur plusieurs éléments :

- **L'évolution des consommations sur plusieurs années** pour mesurer les tendances et identifier les anomalies.
- **Un focus sur les postes de dépenses majeurs** avec l'identification des bâtiments prioritaires.
- **Une visite technique de l'ensemble du patrimoine bâtiments** avec l'état des lieux des systèmes énergétiques (chauffage, ventilation, éclairage) ainsi que la prise de mesures concernant l'enveloppe thermique (murs, plafonds, menuiseries).

Grâce à cette approche, il devient possible de réaliser un **rapport d'audit énergétique** répertoriant l'ensemble des propositions de l'économiste de flux.

Des solutions adaptées aux besoins de chaque commune

Une fois le rapport réalisé, l'économiste de flux propose différentes pistes d'amélioration :

- **Optimisation des systèmes existants** : réglages des chauffages, programmation horaire des équipements, blocage des thermostats à des niveaux raisonnables. Ces opérations très simples et à faibles coûts permettent de réaliser **jusqu'à 20% d'économie** !
- **Investissements stratégiques** : passage à l'éclairage LED, remplacement d'une chaudière obsolète par une solution géothermie, amélioration de l'isolation thermique. **Plusieurs scénarios de travaux** de rénovation énergétique (du moins au plus ambitieux) sont proposés pour chaque bâtiment et permettent de réaliser des économies plus importantes et durables.

- **Étude des opportunités financières** : mobilisation des subventions disponibles, notamment grâce à la réalisation de l'étude énergétique (Fonds Chaleur, Certificats d'Économies d'Énergie, DETR, Fonds vert, FEDER...).

Par exemple, une mairie souhaitant rendre son pôle culturel plus performant énergétiquement pourra envisager un projet de rénovation permettant jusqu'à 70 % d'économies sur la consommation. Un équipement sportif pourra être modernisé par un relamping LED et une modulation d'intensité, réduisant significativement la facture d'électricité.

Des arbitrages budgétaires pour un impact durable

Le travail de l'économiste de flux **ne s'arrête pas à la phase** de recommandations. Il **accompagne aussi la commune dans les phases de conception**, notamment au moment des décisions d'investissement. Selon le budget disponible, les scénarios de travaux peuvent être modulés :

- **Un projet global, financé en plusieurs phases**, pour amortir l'impact financier.
- **Un projet ciblé sur certains axes ou un équipement précis**, avec un impact rapide sur la consommation.

Enfin, certaines communes choisissent de renouveler l'accompagnement sur plusieurs années pour assurer un suivi des actions et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

Un accompagnement indispensable pour la sobriété énergétique

Avec l'appui d'un économiste de flux, une collectivité peut mieux anticiper ses investissements et réaliser des économies tout en contribuant à la transition énergétique. Ce dispositif permet non seulement d'optimiser les infrastructures existantes, mais aussi de préparer l'avenir en intégrant les énergies renouvelables et des pratiques plus durables dans la gestion du patrimoine communal.



Analyse du gymnase de Mugron par un des économistes de flux, Vincent Azcue.

Chaque année, le SYDEC veille à la bonne gestion des concessions d'électricité et de gaz pour assurer un service public de qualité. Cette mission s'articule autour du suivi des engagements des concessionnaires, de la performance des infrastructures et de l'accompagnement de la transition énergétique. Retour sur les faits marquants de 2024 et les enjeux à venir.

CONTRÔLE DES CONCESSIONS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ : UNE MISSION ESSENTIELLE DU SYDEC

Un suivi rigoureux et permanent

Le SYDEC veille au bon fonctionnement des concessions à travers trois axes principaux :

- 1. Un suivi annuel :** chaque concessionnaire présente un rapport détaillé sur les investissements et la gestion du réseau.
- 2. Une surveillance quotidienne :** incidents et réclamations sont analysés pour s'assurer du respect des engagements.
- 3. Des audits approfondis :** la qualité de service et la gestion des équipements sont évaluées régulièrement.

En 2024, la qualité de fourniture, la transition énergétique et la valorisation du patrimoine ont été des points de vigilance prioritaires.

Électricité : modernisation et transition énergétique

Le SYDEC gère un réseau de **21 090 km** desservant **300 836 usagers**. En 2024, **60 M€ ont été investis** avec Enedis pour moderniser les infrastructures et renforcer leur fiabilité.

Avancées notables :

- **94,9 % des foyers équipés de compteurs Linky**, facilitant la gestion de la consommation.
- **22 852 installations photovoltaïques** (1 060 MW de puissance).

Cependant, la qualité de fourniture reste un enjeu : le nombre d'usagers touchés par des coupures de plus

de trois heures a augmenté de 79%, avec une durée moyenne de coupure passant à 127,4 minutes. Le SYDEC a demandé à Enedis un plan d'amélioration.

Gaz : modernisation et développement du biogaz

Le réseau gazier du SYDEC dessert **49 670 usagers** via **1 657 km de canalisations**. En 2024, **2,3 M€** ont été investis pour moderniser ces infrastructures.

Points forts :

- **15 % de la consommation** de gaz des Landes couverte par du biogaz local.
- **99 % des interventions** en cas d'incident réalisées en moins d'une heure.

Gestion patrimoniale et perspectives 2024

- **Valeur brute du réseau électrique :** **1,32 Md€** (amortie à 42,6 %).
- **Valeur brute du réseau gazier :** **140,1 M€** (amortie à 37 %).

En 2024, le SYDEC continuera de :

- Renforcer le contrôle qualité des concessionnaires.
- Développer des projets d'autoconsommation collective.
- Le suivi des actions d'amélioration de la qualité du service électrique.

Les élus sont invités à suivre les actions d'amélioration de la qualité du service électrique.



CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ

94,9 % des foyers équipés de compteurs Linky



22 852 installations photovoltaïques

CONCESSIONS GAZ

15 % de la consommation de gaz des Landes couverte par du biogaz local



99 % des interventions réalisées en moins d'une heure en cas d'incident.



Le lycée Gaston Crampe d'Aire-sur-l'Adour a récemment lancé une initiative visant à former les jeunes techniciens spécialisés dans les réseaux électriques extérieurs basse tension et éclairage public. Cette formation, qui s'inscrit dans le cadre de la « Certification Spécialisée Technicien Réseaux Électriques », complète le baccalauréat professionnel électrotechnique d'une année. Axée sur la pratique, elle propose aux lycéens une aire extérieure équipée pour réaliser des travaux en conditions réelles.

I UNE FORMATION GRANDEUR NATURE

Le SYDEC a répondu avec enthousiasme à l'appel de l'établissement, témoignant une fois de plus de son engagement en faveur de l'emploi local et de la montée en compétence des nouvelles générations. Dans un secteur où la demande de techniciens qualifiés est forte, cette collaboration ouvre de belles perspectives professionnelles pour les jeunes diplômés.

Une contribution sur mesure pour un apprentissage de qualité

Afin de soutenir cet apprentissage pratique, le SYDEC a conçu et offert du matériel spécifique, parfaitement adapté aux besoins pédagogiques :

- **4 candélabres** fabriqués sur mesure, d'une hauteur réduite (2 mètres) pour permettre des manipulations sans camion nacelle ou en atelier ;
- **4 appareils d'éclairage** : deux à LED et deux fonctionnant avec des lampes au sodium haute pression, encore largement présentes sur les anciennes installations ;
- **2 coffrets électriques de commande**, servant de modèle pour les travaux pratiques de raccordement.

Ces équipements, notamment les mâts d'éclairage conçus spécialement par un fabricant de candélabres, offrent aux élèves la possibilité de travailler

sur des installations fidèles aux réalités du terrain, tout en garantissant leur sécurité et un confort optimal d'apprentissage.

Une dynamique partenariale

Le projet a également suscité l'intérêt des entreprises de réseaux partenaires du SYDEC, qui ont apporté leur contribution en fournissant divers équipements électriques. Cette synergie entre acteurs publics

et privés témoigne de l'importance de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du territoire.

En soutenant cette initiative, le SYDEC réaffirme sa volonté de jouer un rôle clé dans la préparation des jeunes aux métiers d'avenir. Cet engagement participe à la transmission des compétences indispensables au développement des infrastructures locales, tout en favorisant l'emploi et l'innovation sur notre territoire.



(de gauche à droite) - Christophe VIELLESCAZES, Enseignant - Romuald LOTIER, Enseignant - Nathalie PORTETS, Responsable du Bureau des Entreprises - Vincent BARON, Proviseur - Jean-Louis PEDEUBOY, président du SYDEC - François MAUMY, Directeur technique adjoint de la DT Énergies et chef du service Éclairage public - Stéphane CHEZZI, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques



Le SYDEC déploie son Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) pour structurer l'installation de 203 nouvelles bornes d'ici 2027 (soit 400 points de charge). Un maillage stratégique et une maintenance optimisée pour répondre à la demande croissante de mobilité électrique.

I UN PROGRAMME QUI ROULE



Une montée en puissance pour les Landes

Avec un taux moyen de véhicules électriques de 0,64 % dans les Landes et une forte progression attendue dans les prochaines années, l'objectif est clair : **anticiper et accompagner cette transition en offrant un maillage dense et efficace de bornes.**

Le plan repose sur plusieurs critères stratégiques : densité de population, proximité des axes routiers et des services essentiels, mais aussi anticipation des flux de déplacement des véhicules, particulièrement dans les zones touristiques.

Une infrastructure renforcée et fiable

L'un des **défis majeurs** du programme est la **maintenance et la supervision des bornes**. Depuis mai 2024, le **réseau MOBIVE est piloté par le prestataire CITEOS**, qui garantit un suivi de l'infrastructure et une gestion des utilisateurs optimisée à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine. La maintenance est assurée au sein du SYDEC par **deux agents** spécialement formés, chargés de l'entretien préventif et curatif sur le département. Résultat : un taux de disponibilité supérieur à la moyenne nationale.

Des recharges plus rapides, plus accessibles

Parmi les nouveautés, un **super chargeur de 150 kW a été mis en service** en décembre 2024 à **Biscarrosse**. Accessible à tous, il permet une **recharge ultra-rapide** et vient compléter l'offre existante.

Avec ce type d'installation, il devient possible de récupérer plusieurs centaines de kilomètres d'autonomie en quelques dizaines de minutes.

Éric DUBERTRAND,
Directeur technique adjoint
Service Études et Travaux Neufs

Un défi organisationnel pour le SYDEC

Derrière ces infrastructures, c'est toute une organisation qui se met en place. Coordonner le déploiement



Superchargeur installé à Biscarrosse.

des bornes, superviser leur entretien, ajuster les implantations en fonction de la demande..., autant de missions stratégiques qui mobilisent les équipes du SYDEC !

Pause stratégique du SDIRVE en 2025

Au niveau national, la part des immatriculations de véhicules électriques a connu un **net recul** au cours de l'année 2024. Pourtant en parallèle, **l'offre de recharge d'initiative privée se développe** plus rapidement que les prévisions du SDIRVE : ce constat laisse présager que cette situation reste temporaire. Toutefois dans ce contexte, le nombre de charges sur le réseau MOBIVE – Landes subit un **fort ralentissement**. Dans l'exigence de valoriser les fonds publics confiés au SYDEC, le déploiement du SDIRVE marquera donc une **pause en 2025** afin de **redéfinir avec chaque collectivité les priorités de déploiement pour les années futures**.

Notre ambition est d'offrir une infrastructure fiable et performante, garantissant une recharge accessible en tout temps.

Éric DUBERTRAND,
Directeur technique adjoint
Service Études et Travaux Neufs

Le SYDEC s'engage activement dans la transition énergétique en développant des projets d'autoconsommation collective photovoltaïque. La création de l'association PMO-LANDES illustre cette volonté de promouvoir une production et une consommation locales d'énergie renouvelable. Depuis 2021, le SYDEC a accompagné 131 projets photovoltaïques pour ses collectivités adhérentes.

LE SYDEC FACILITATEUR DE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

L'autoconsommation collective photovoltaïque : une énergie partagée

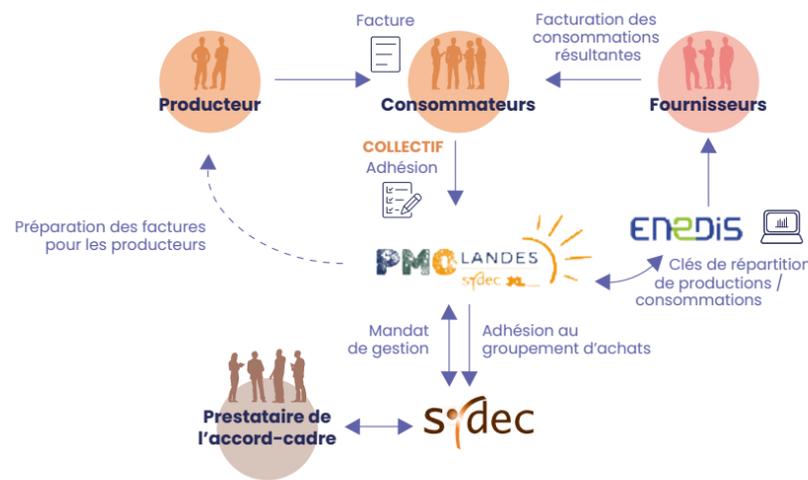
L'autoconsommation collective permet de **mutualiser l'électricité produite localement**, notamment par des **centrales photovoltaïques**. Ce modèle bénéficie aux collectivités, particuliers et entreprises en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant une production durable. Pour accompagner ces projets, le SYDEC et ENERLANDES ont créé **PMO-LANDES, association loi 1901 jouant le rôle de Personne Morale Organisatrice (PMO)**. Elle regroupe producteurs et consommateurs et assure un cadre réglementaire adapté. À ce jour, 96 sont confirmés, représentant une puissance totale de 6,07 MW, dont 83 % dédiés à l'autoconsommation.

Des réalisations concrètes et des économies notables

Depuis 2015, **plusieurs centrales photovoltaïques accompagnées ou réalisées par le SYDEC ont été installées** pour alimenter des bâtiments publics et optimiser la consommation locale d'énergie verte. A titre d'exemple et en ce qui concerne plus particulièrement les sites du SYDEC, à ce jour, 7 fonctionnent en autoconsommation individuelle, réduisant sa dépendance énergétique. L'impact économique pour le SYDEC est significatif : en 2024, la facture énergétique en autoconsommation s'élève à 369 428 €, contre 630 167 € en consommation classique, soit 260 739€ d'économies, une baisse de 41,4 %.

Un accompagnement renforcé et des perspectives concrètes

Soutenue par un **accord-cadre lancé par le SYDEC** au sein du groupement d'achat de la Nouvelle-Aquitaine, PMO-LANDES va lui confier la gestion des missions régaliennes incombant à toute PMO, permettant aux collectivités de **mutualiser les ressources financières et techniques pour faciliter le développement de projets solaires**. Depuis 12 ans, le SYDEC a accompagné 73 projets, représentant 4,4 MW de puissance installée. D'ici 2026, ce chiffre pourrait atteindre 10 MW avec 174 réalisations potentielles, confirmant l'essor de l'autoconsommation dans les Landes. Grâce à cet engagement, les collectivités gagnent en autonomie énergétique tout en réduisant leurs coûts. Avec l'appui de PMO-LANDES, de nouveaux projets ont émergé et seront opérationnels dès 2025, illustrant une transition énergétique locale et pragmatique, ancrée dans des solutions concrètes au service des territoires.



LES MISSIONS DE PMO-LANDES

PMO-LANDES accompagne les collectivités dans leurs projets d'autoconsommation collective en :

- Gérant les démarches administratives avec Enedis,
- Organisant la répartition de l'électricité produite,
- Facilitant les relations entre producteurs et consommateurs,
- Fournissant des garanties d'origine pour valoriser l'énergie verte.

Les bénéfices pour les collectivités :

- simplifier la gestion
- sécuriser les approvisionnements en énergie



Le SYDEC intensifie son action aux côtés des collectivités pour accélérer la transition énergétique du département. Développement des énergies renouvelables, rénovation des bâtiments publics et réduction des consommations sont au cœur de son engagement. En 2024, plus de 2 communes sur 3 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

TRANSITION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LE SYDEC EN ACTION

Un engagement fort pour la transition énergétique

Le SYDEC accompagne activement les collectivités landaises dans la transition énergétique. Son action repose sur **trois axes majeurs** :

- le développement des énergies renouvelables,
- la réduction des consommations,
- la rénovation des bâtiments publics.

Les élus jouent un rôle essentiel dans cette dynamique. En 2024, **68 % des communes** ont bénéficié d'un **accompagnement personnalisé** du SYDEC, témoignant d'une **mobilisation accrue en faveur d'un territoire plus durable**.

Les **types de travaux de rénovation** concernent :

- l'enveloppe du bâtiment,
- le Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC),
- la production et la distribution de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS),
- l'éclairage,
- la mise en place de solutions de chauffage et/ou de refroidissement d'Energie Nouvelle Renouvelable (EnR) à la place des solutions dites « fossiles ».

Un accompagnement sur mesure

Le SYDEC soutient les collectivités à chaque étape de leurs projets de rénovation en proposant des solutions adaptées à leurs besoins :

- **Audits énergétiques** : analyse des consommations et performances des bâtiments.
- **Solutions techniques** : recommandations pour maximiser les gains énergétiques.

- **Aide au choix d'intervenants compétents** : de la maîtrise d'œuvre à la réalisation des travaux.
- **Aides financières** : mobilisation des subventions locales et nationales.

Des rénovations dans les règles

L'accompagnement permet également le respect des exigences réglementaires que doivent respecter les bâtiments, lorsqu'ils sont à rénover ou rénovés et notamment lorsqu'ils sont soumis aux exigences du **Décret Tertiaire pour leurs consommations ou du Décret BACS pour leurs chaufferies**.

Depuis 2021, le SYDEC a accompagné **38 projets de rénovation énergétique**, représentant **44 bâtiments** et un montant total de travaux estimé à **9,4 millions d'euros**. Ces rénovations ont permis des **économies d'énergie comprises entre 30 et 60 %**, contribuant directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration du confort des usagers.

Des financements adaptés aux collectivités

Pour accélérer la transition énergétique, le SYDEC facilite l'accès aux financements en mettant en place des dispositifs multiples et innovants :

- **Identification des sources d'aides** explicités dans les rapports d'audits (DTER, DSIL Fond verts, CRTE)
- **Subventions spécifiques**, notamment via le programme ACTEE, ayant permis 335 000 € d'aides à la maîtrise d'œuvre,
- Mise en place d'un **financement par un Intracting interne*** étudié par le SYDEC.

Ces outils permettent aux communes, quelles que soient leurs capacités financières, de mener à bien leurs projets en toute sérénité.

Des bénéfices concrets pour le territoire

Les projets de 2024 témoignent de l'impact positif de cette stratégie :

- 14 écoles rénovées thermiquement : jusqu'à 50 % d'économies d'énergie.
- 19 bâtiments publics équipés de panneaux photovoltaïques : plus de 6500 kWh/an produits.
- Éclairage public LED installé dans 38 communes : 30 à 50 % d'économies sur la facture énergétique.

Des ambitions renforcées pour 2025

Le SYDEC poursuit son engagement avec **trois objectifs** :

1. Lancer de nouveaux projets pilotes.
2. Accélérer la production d'énergies renouvelables.
3. Sensibiliser davantage les habitants aux éco-gestes.

Grâce à cette dynamique collective, les Landes avancent vers un modèle énergétique plus durable.



*L'intracting interne est un dispositif permettant de sacraliser les économies sur les factures d'énergies pour les affecter à de futurs investissements dédiés à la transition énergétique.

Engagé pour une transition énergétique ambitieuse, le SYDEC renforce sa participation dans la SEML Enerlandes. Cette montée au capital consolide la gouvernance publique de l'énergie et soutient le développement d'une production locale, durable et décarbonée.

ENERLANDES : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES LANDES

Un engagement renforcé pour l'énergie locale

Le SYDEC intensifie son action en faveur des **énergies renouvelables** en augmentant sa participation dans **Enerlandes, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML)** dédiée au développement énergétique du territoire. Cette montée en puissance permet de **sécuriser les investissements, d'accélérer les projets et de garantir une gouvernance publique de l'énergie**.

Un capital renforcé pour plus d'impact

Enerlandes augmente son capital de 1 million d'euros, atteignant 3,18 millions d'euros, avec l'émission de 400 nouvelles actions valorisées à 2 500 € chacune. Le SYDEC double presque sa participation, passant de 10,3 % à 19,5 % du capital, soit un investissement total de 920 000 €. Ce renforcement lui permet d'avoir un poids stratégique accru et d'assurer une gouvernance adaptée aux besoins du territoire.

Une gouvernance sous contrôle public

Enerlandes repose sur un modèle à capitaux mixtes, où les collectivités locales restent majoritaires :

- **Département des Landes** : 60,8%
- **SYDEC** : 19,5%
- **Caisse des Dépôts et partenaires privés** : part restante.

Cette structuration garantit que les décisions stratégiques restent entre les mains des acteurs publics, assurant ainsi une gestion transparente et orientée vers l'intérêt général.

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Enerlandes est au cœur du développement des énergies renouvelables locales, avec des projets diversifiés. L'ambition est claire : produire une énergie locale, propre et durable, afin de **réduire la dépendance aux énergies fossiles** et structurer une véritable **filière énergétique dans les Landes**.

Un levier pour l'indépendance énergétique et l'économie locale

L'augmentation de capital d'Enerlandes représente une opportunité stratégique pour le territoire. Concrètement, elle permet de :

- **Sécuriser les investissements** et garantir la viabilité économique des projets.
- **Accélérer l'indépendance énergétique** en exploitant pleinement les ressources renouvelables locales.

- **Réduire l'empreinte carbone** avec une production énergétique décarbonée.
- **Créer de l'emploi** et dynamiser l'économie locale en structurant une filière durable.

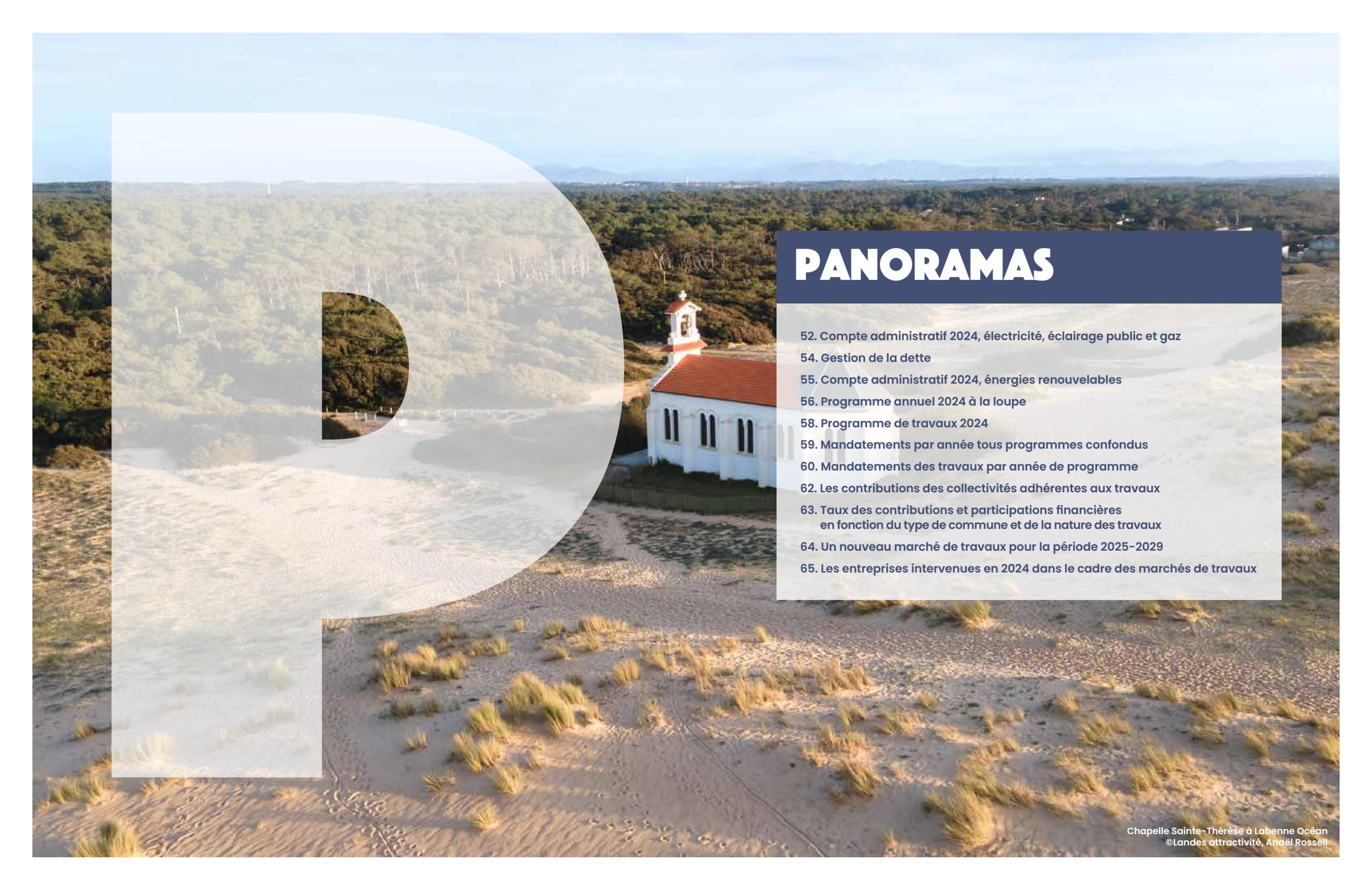
Les prochaines étapes

- **Modification des statuts** pour intégrer la nouvelle répartition du capital.
- Validation lors de l'**Assemblée Générale Extraordinaire**.
- **Inscription des 695 000 € investis** par le SYDEC dans son budget énergie.

En renforçant son engagement, le SYDEC affirme sa volonté d'être un **moteur du changement pour un territoire plus résilient, autonome et tourné vers l'avenir**. Avec Enerlandes, les Landes disposent d'un **outil puissant** pour accélérer leur transition énergétique tout en garantissant un contrôle public sur les choix stratégiques. Un cap clair vers **une énergie 100 % locale et durable**.



Inauguration de la première centrale photovoltaïque au sol d'Enerlandes



PANORAMAS

52. Compte administratif 2024, électricité, éclairage public et gaz

54. Gestion de la dette

55. Compte administratif 2024, énergies renouvelables

56. Programme annuel 2024 à la loupe

58. Programme de travaux 2024

59. Mandatements par année tous programmes confondus

60. Mandatements des travaux par année de programme

62. Les contributions des collectivités adhérentes aux travaux

63. Taux des contributions et participations financières
en fonction du type de commune et de la nature des travaux

64. Un nouveau marché de travaux pour la période 2025-2029

65. Les entreprises intervenues en 2024 dans le cadre des marchés de travaux

L'analyse du compte administratif 2024 du budget électricité met en évidence une stabilité du résultat de fonctionnement. Cela permet de maintenir un niveau d'investissement soutenu et de limiter le recours à l'emprunt.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ÉLECTRICITÉ

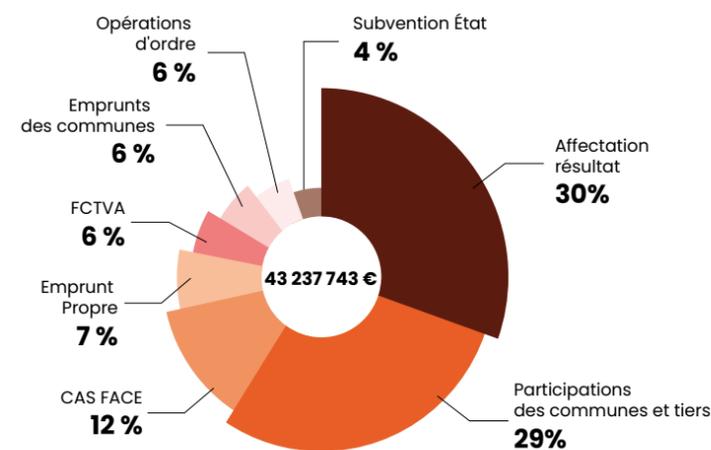
Fonctionnement en €

Dépenses	5 501 223	Recettes	16 587 751
Autofinancement (amortissements)	139 941	Intérêts sur étalement des participations des cnes	273 385
Charges financières	885 557	Autres recettes	280 368
Charges de fonctionnement	1 242 141	Recettes ORANGE	1 731 082
Travaux Orange	1 603 565	Recettes EP	2 145 708
Charges de personnel	1 630 019	Taxes et redevances Electricité	12 157 208
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	+11 086 528		
RÉSULTAT REPORTÉ	+64 000		
RÉSULTAT CUMULÉ	+11 150 528		

Investissement en €

Dépenses	41 489 504	Recettes	43 237 743
Autres dépenses et immobilisations	2 447 560	Subvention Etat	1 673 856
Remboursement par anticipation des Emprunts	2 697 917	Emprunts des communes	2 440 840
Étalement de la dette en capital	3 762 980	Opérations d'ordre	2 564 974
Programmes travaux	32 581 047	FCTVA	2 701 072
-	-	Emprunt Propre	3 000 000
-	-	CAS FACE	5 250 974
-	-	Participations des communes et tiers	12 505 848
-	-	Affectation résultat	13 100 179
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	+1 748 239		
RÉSULTAT REPORTÉ	-8 220 889		
RÉSULTAT CUMULÉ	-6 472 650		

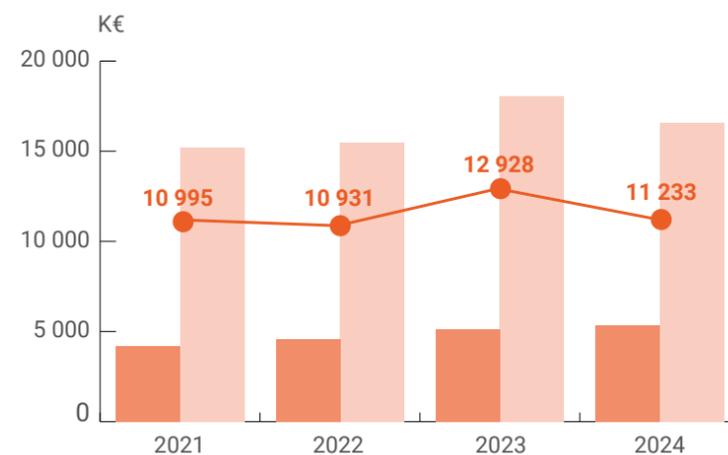
Financement des investissements



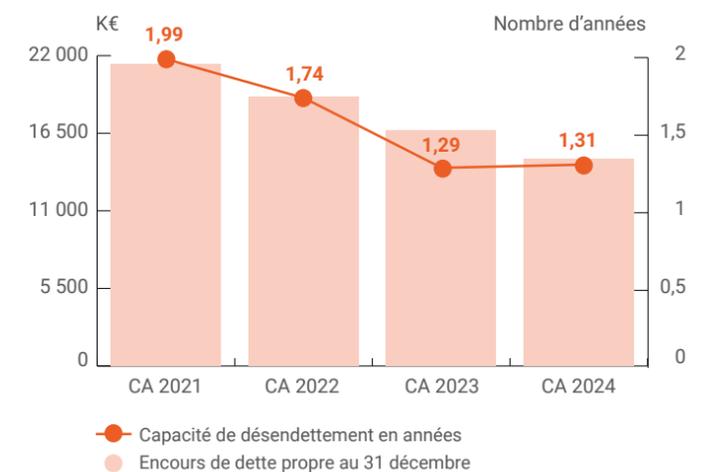
Remboursement de la dette

L'encours serait remboursable au moyen de 1 an et 4 mois d'épargne brute. Ce budget affiche donc une bonne solvabilité.

Évolution des dépenses et recettes



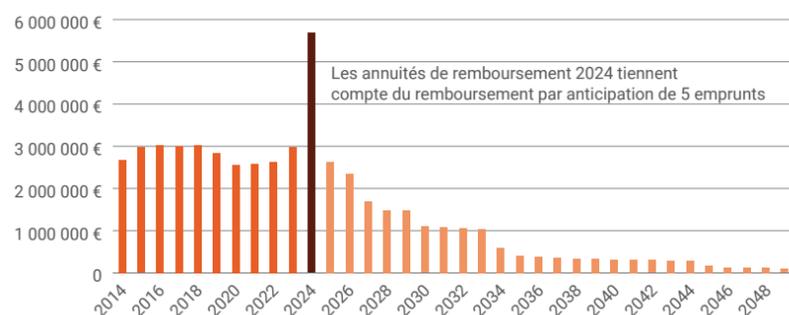
- Epargne brute
- Dépenses réelles de fonctionnement
- Recettes réelles de fonctionnement



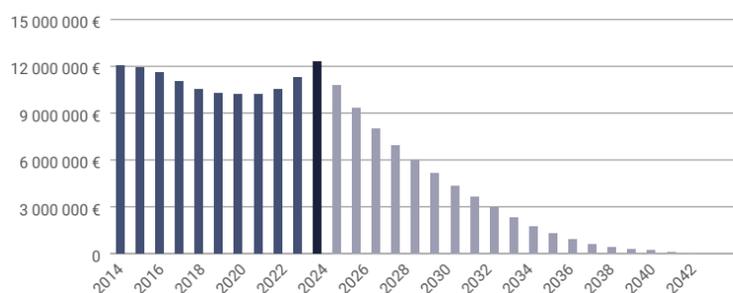
Tout en modérant son recours à l'emprunt, le SYDEC poursuit sa politique de programmes ambitieux, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

I UNE GESTION DE LA DETTE OPTIMISÉE

Scénario d'évolution des annuités de remboursement de la dette propre



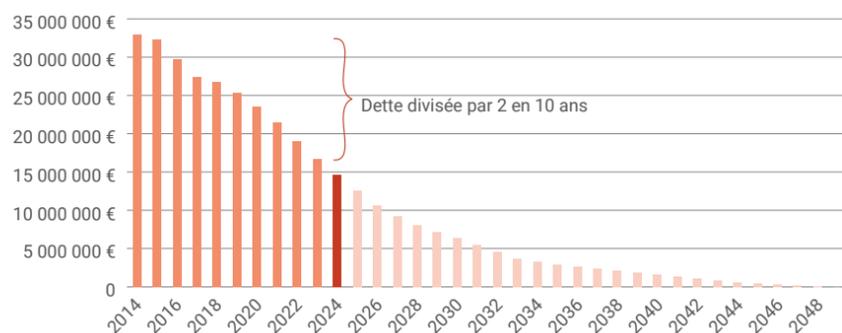
Montant de la dette des communes



Le SYDEC propose aux communes de porter leur dette. Ce service, gratuit, leur évite de lancer une consultation auprès des banques, tout en bénéficiant des négociations du SYDEC auprès des établissements bancaires.

Après une période de stabilité entre 2018 et 2022, celle-ci a augmenté pour atteindre 12 millions d'euros en 2024. Cette hausse inclut l'emprunt « Intracting » à un taux de 0,75 %, dont les communes ont pu bénéficier depuis 2023 dans le cadre de la transition énergétique.

Projection de l'évolution de la dette du SYDEC



L'endettement est passé de 33 millions d'euros en 2014 à 14,6 millions d'euros en 2024, soit une réduction de plus de 55 %. En 2024, cette baisse a été rendue possible grâce au remboursement anticipé (RAT) de cinq emprunts, pour un montant total de 2,9 millions d'euros, effectué en début d'exercice.

»
Dettes divisée par 2 en 10 ans, avec un investissement en nette progression !

Investissement 2014-2024 :
2014 : 32,7 M€ vs 2024 : 47,6 M€

L'analyse du compte administratif 2024 met en évidence une baisse du résultat de fonctionnement. Cela pourrait limiter la capacité de financement des investissements

COMPTES ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Fonctionnement en €

Dépenses	2 960 613	Recettes	2 972 577
Charges financières	39 109	Certificats économie énergies	129 236
Charges de personnel	593 605	Autres recettes	135 526
Prestations Conseil Energies	650 127	Opérations d'ordre	156 238
Charges de fonctionnement	703 582	Participations GP Achats/IRVE/CC/ACTEE/CCRT	606 780
Opérations d'ordre (cessions + amortissements)	974 191	Cessions au budget Assainissement	616 179
-	-	Ventes Electricité et prestations	1 328 617
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	+11 964		
RÉSULTAT REPORTÉ	+122 126		
RÉSULTAT CUMULÉ	+134 090		

Investissement en €

Dépenses	1 364 073	Recettes	1 539 715
Annulation de titres	25 424	Transfert Subventions au budget Assainissement	140 978
Transfert Subventions au budget Assainissement	140 978	Subventions	206 625
Amortissements des subventions	156 238	Subventions Ademe et FNCCR	217 921
Remboursement dette en capital	217 855	Amortissements des installations	358 012
Reversement subventions Ademe et FNCCR	360 954	Sortie de biens	616 179
Bornes de recharge	462 625	-	-
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	+175 642		
RÉSULTAT REPORTÉ	+281 535		
RÉSULTAT CUMULÉ	+457 177		

Le programme annuel 2024, couvrant l'ensemble du département landais, inclut des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, l'éclairage public et les télécommunications. Avec une hausse significative, son montant dépasse désormais les 42 millions d'euros.

PROGRAMME ANNUEL 2024 À LA LOUPE

Le réseau de distribution publique d'électricité

Les travaux concernant le réseau de distribution publique d'électricité sont scindés en quatre sous-programmes, pour un montant global de **18 590 418 €**.

01 RENFORCEMENT

- Modification des ouvrages existants due à l'accroissement des besoins en énergie électrique.
- Augmentation de la section des câbles.
- Création de postes de transformation HTA/BT ou remplacement de transformateurs de puissance insuffisante.

02 EXTENSION

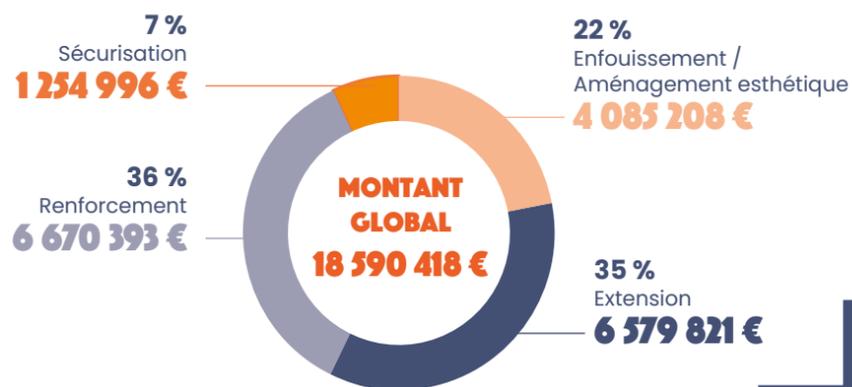
- Création d'un nouveau réseau de distribution publique nécessaire à la desserte en énergie électrique d'un ou de plusieurs usagers.
- Allongement géographique du réseau existant.
- Pose de câble souterrain HTA ou BT.

03 ENFOUISSEMENT / AMÉNAGEMENT ESTHÉTIQUE

- Mise en souterrain des ouvrages aériens existants.
- Dépose des réseaux filaires et de ses supports.

04 SÉCURISATION

- Protection des réseaux contre les risques climatiques.
- Suppression des fils nus au profit de fils torsadés.



Les réseaux de télécommunications

Les travaux concernant les infrastructures de télécommunications sont scindés en deux sous-programmes, pour un investissement total de **1 670 000 €**.

01 GÉNIE CIVIL

Ce sous-programme couvre les travaux relatifs aux infrastructures de génie civil des réseaux de télécommunications, avec le SYDEC en maîtrise d'ouvrage pour les infrastructures communes. Il inclut la réalisation des tranchées, la pose des fourreaux et la confection des chambres de tirage.

MONTANT : 1 650 000 €

Ces travaux peuvent être conventionnés, subventionnés ou non subventionnés.

02 CÂBLAGE

Ce sous-programme concerne le câblage des infrastructures réalisées, avec Orange en tant que maître d'ouvrage, et la dépose des réseaux existants.

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux aériens, l'opérateur historique reste propriétaire des infrastructures de communications électroniques.

MONTANT : 20 000 €

Les réseaux d'éclairage public

Les travaux concernant les réseaux d'éclairage public sont scindés en six sous-programmes, pour un montant global de **27 373 417 €**.

01 ÉCLAIRAGE DE MONUMENTS ET SITES EXTÉRIEURS

- Travaux de mise en lumière des équipements publics ; éclairage des équipements sportifs extérieurs, des voies publiques, telles que lotissement communal, zone d'activité, route communale ou intercommunale, route départementale, etc.

02 PROGRAMME BULLES

- Travaux de remplacement des candélabres «bulles», parmi les plus énergivores.

03 FONDS VERT

- Travaux liés à l'efficacité énergétique de l'éclairage public.

04 CANDÉLABRES ACCIDENTÉS

- Mise en sécurité, dépose et remplacement des candélabres endommagés lors d'événements climatiques ou par des tiers (connus ou inconnus).

05 ZONE D'AMÉNAGEMENT

- Travaux liés à l'aménagement d'une zone spécifique (commerce, habitat, etc.)

06 ÉCLAIRAGE NON SUBVENTIONNÉ

- Travaux de mise en conformité avant intégration dans le domaine public du SYDEC (lotissement, zone d'activité...).
- Travaux non retenus lors de la programmation annuelle présentée en comité territorial.
- Pose de matériel imposé par la collectivité.

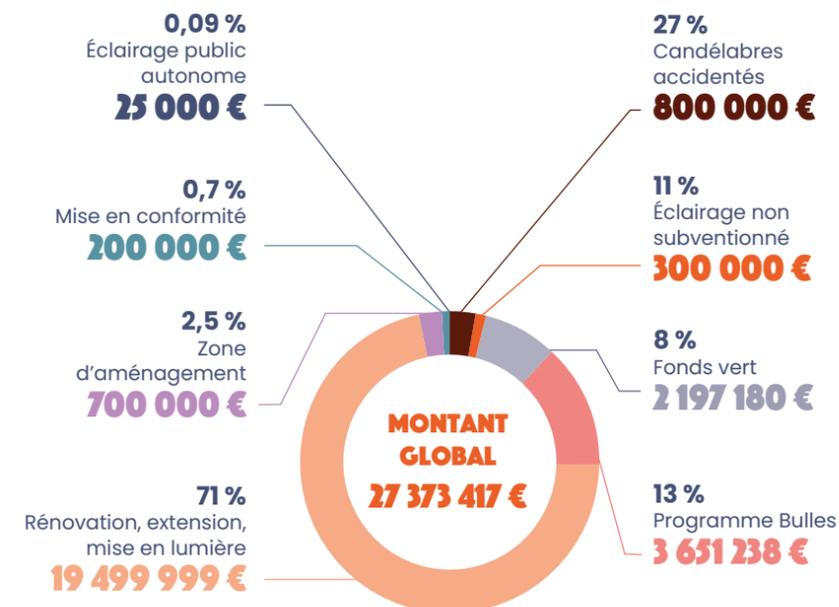
07 MISE EN CONFORMITÉ

- Mise aux normes et en état de bon fonctionnement des installations usagées et dangereuses.
- Remplacement des armoires de commande ou des alimentations vétustes.

08 ÉCLAIRAGE PUBLIC AUTONOME

- Travaux de mise en lumière des équipements publics avec des équipements autonomes non alimentés par le réseau public.

Le SYDEC, qui a les droits et obligations du propriétaire, finance sur ses fonds propres une partie de ces dégâts à hauteur de 195 281€.



Le montant total des travaux s'élevait à 47,6 M€ TTC, répartis entre communes rurales et communes urbaines. Ce programme reflète l'engagement du SYDEC à garantir un aménagement harmonieux sur l'ensemble du territoire landais.

PROGRAMME DE TRAVAUX 2024 PAR TYPE DE COMMUNE

Compétence	Total (€)
Éclairage public	27 373 417
Distribution publique	18 590 418
Télécom	1 520 000
Génie civil	150 000
Total général	47 633 834

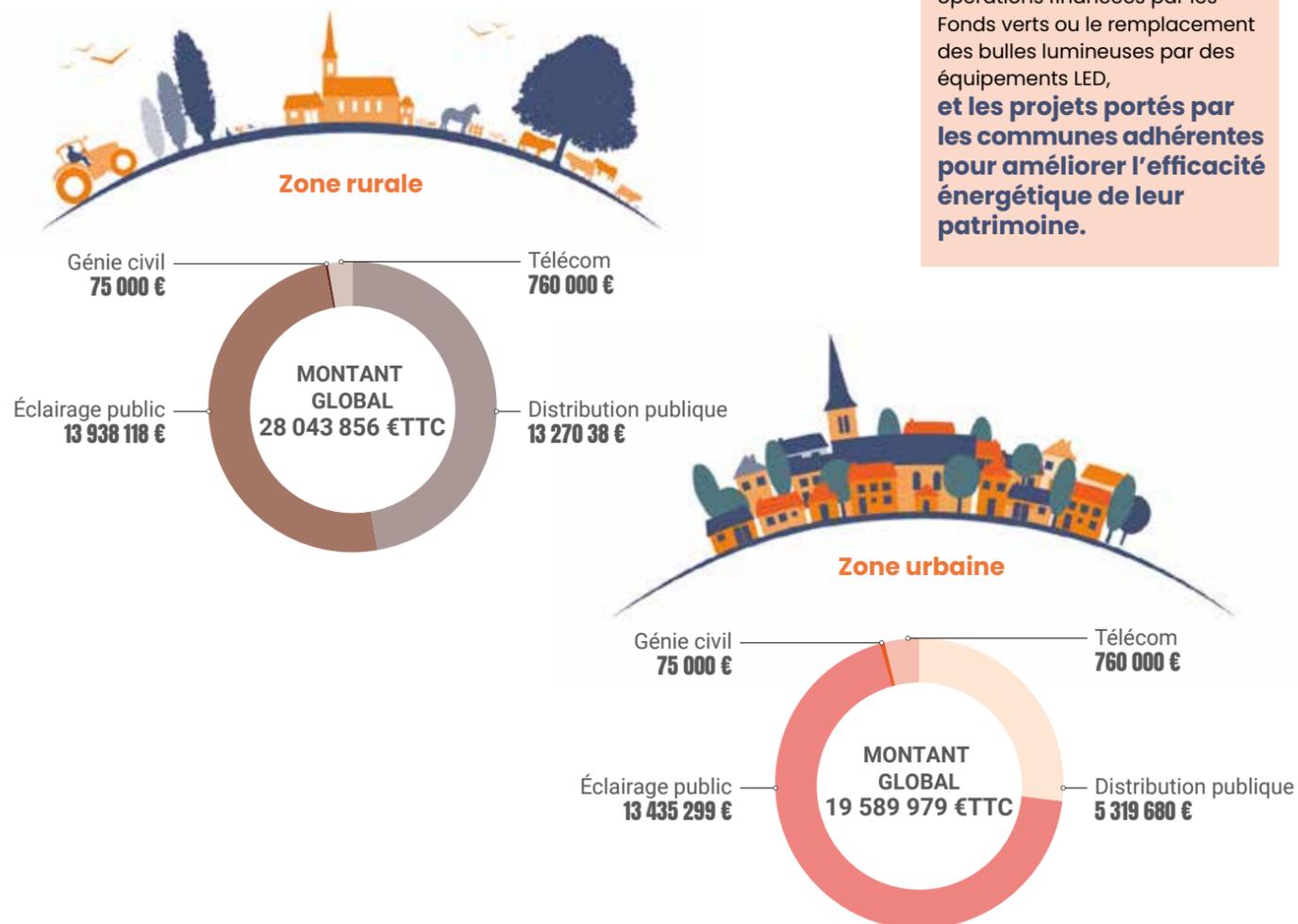
Ces données confirment la volonté du SYDEC de répondre aux besoins spécifiques des territoires, tout en assurant une cohérence d'action à l'échelle départementale.

L'ESSENTIEL À RETENIR



Avec 29 M€ investis en 2024 dans les travaux d'éclairage public – un niveau jamais atteint jusqu'ici – le SYDEC signe une année record. Ce montant exceptionnel a permis de soutenir à la fois les grands programmes structurants, tels que les opérations financées par les Fonds verts ou le remplacement des bulles lumineuses par des équipements LED, et les projets portés par les communes adhérentes pour améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine.

Répartition des investissements entre zones rurales et urbaines, par type de compétence



Les mandatements annuels reflètent le niveau d'investissement réalisé sur l'ensemble des programmes. Après un recul en 2020, la reprise est continue depuis 2021. L'année 2024 marque un pic historique, avec près de 37 M€ mandatés (+12%), traduisant l'accélération des projets d'équipements dans les territoires.

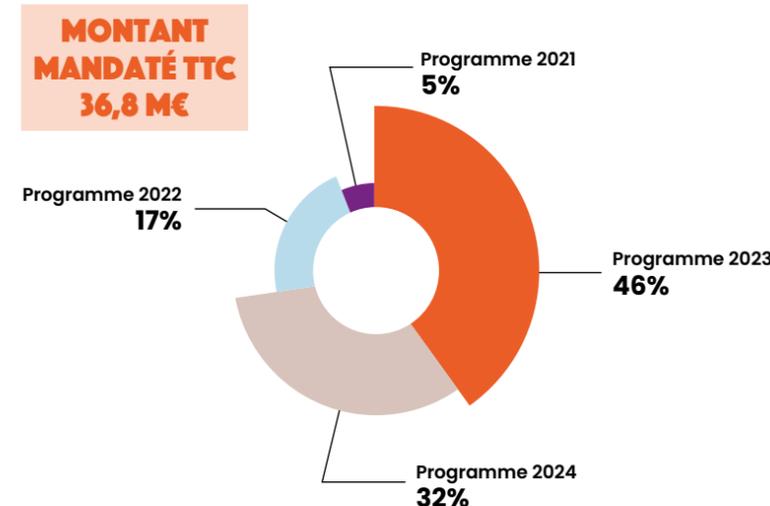
MANDATEMENTS PAR ANNÉE TOUS PROGRAMMES CONFONDUS

Évolution des mandatements au cours des 6 dernières années

Année	Montants TTC des mandatements	Évolution
2019	32 142 948,91 €	15%
2020	26 659 312,80 €	-17%
2021	28 070 115,35 €	5%
2022	32 259 912,70 €	15%
2023	32 908 558,57 €	2%
2024	36 816 850,63 €	12%



Répartition des mandatements 2024 par programme annuel



MANDATÉ vs PAYÉ ?

La différence d'environ 800 000 € entre le montant total mandaté (p.59 et 61) et le mandatement aux entreprises (p.65) s'explique par le fait que le premier intègre l'ensemble des dépenses liées aux opérations (travaux, études, maîtrise d'œuvre, coordination, avances...), tandis que le second ne concerne que les paiements versés directement aux entreprises de travaux.



I MANDATEMENTS DES TRAVAUX PAR ANNÉE DE PROGRAMME

Année	Catégorie	Libellé Programme	Nombre de Mandats Affaire	Montant TTC Financé
2020	Distribution publique électricité	Aménagement esthétique rural C2	1	13 866,54
		Enfouissement	1	0
	Éclairage public	Candélabre accidenté (tiers connu)	1	6 659,99
		Infrastructure telecom et divers	Câblage télécommunication (orange)	3
		Génie civil (convention orange)	1	3,32
	Surlargeur tranchée réseaux divers	1	5 769,20	
Total 2020			8	30 535,50
2021	Distribution publique électricité	Alimentation BT (aménagement privé, zone rurale)	2	649,64
		Enfouissement	31	945 145,42
		Sécurisation FACE fils nus	25	575 437,42
	Éclairage public	Candélabre accidenté (tiers connu)	1	5 137,63
		Éclairage public (aménagement, zone rurale)	4	34 085,90
		Éclairage public (aménagement, zone urbaine)	2	76 416,97
		Éclairage public (mise en conformité)	1	2 080,05
		Éclairage public (zone rurale)	5	9 168,70
		Éclairage public (zone urbaine)	7	101 890,40
		Éclairage public non subventionné	8	177 394,88
		Éclairage public rural bulles	3	49 230,83
		Éclairage public urbain bulles	2	7 388,29
		Infrastructure telecom et divers	Câblage télécommunication (non subventionné)	2
	Câblage télécommunication (orange)		6	5 225,67
	Génie civil (convention orange)		2	3 499,95
Génie civil (non subventionné)	3		13 444,20	
	Surlargeur tranchée réseaux divers	2	332,93	
Total 2021			106	2 010 123,57
2022	Distribution publique électricité	Alimentation BT (aménagement privé, zone rurale)	22	338 643,67
		Alimentation BT (aménagement public)	22	524 225,32
		Aménagement esthétique (art 8, zone urbaine)	5	248 587,48
		Aménagement esthétique (SYDEC, zone urbaine)	5	236 265,51
		Aménagement esthétique rural C2	5	44 766,16
		Enfouissement	12	202 641,26
		Extension duréseau électricité	13	124 404,45
		Renforcement réseau électricité	58	126 459,27
		Sécurisation FACE fils nus	22	512 134,53
		Travaux non programmés	10	83 589,21
	Éclairage public	Candélabre accidenté (tiers connu)	10	24 782,87
		Candélabre accidenté (zone rurale)	11	21 360,66
		Candélabre accidenté (zone urbaine)	5	7 245,30
		Éclairage public (alimentation photovoltaïque)	2	1 269,25
		Éclairage public (aménagement, zone rurale)	18	354 983,82
		Éclairage public (aménagement, zone urbaine)	11	157 704,47
		Éclairage public (mise en conformité)	14	30 188,38
		Éclairage public (zone rurale)	12	56 183,81
		Éclairage public (zone urbaine)	23	275 659,55
		Éclairage public non subventionné	6	64 021,05
	Infrastructure télécom et divers	Éclairage public rural bulles	81	617 945,62
		Éclairage public urbain bulles	88	863 282,29
Câblage télécommunication (non subventionné)		3	8 470,80	
Génie civil (convention orange)		8	79 749,63	
	Génie civil (non subventionné)	7	19 881,65	
	Génie civil (subvention SYDEC)	7	56 062,36	
	Infrastructure télécommunication (zone aménagement)	4	39 425,93	
	Surlargeur tranchée réseaux divers	1	2 972,02	
Total 2022			485	6 261 039,75
2023	Distribution publique électricité	Alimentation BT (aménagement privé, zone rurale)	52	1 347 875,95
		Alimentation BT (aménagement public)	77	985 156,77
		Aménagement esthétique (art 8, zone urbaine)	7	243 320,18
		Aménagement esthétique (SYDEC, zone rurale)	6	127 939,74
		Aménagement esthétique (SYDEC, zone urbaine)	18	663 903,25
		Aménagement esthétique (zone rurale, hors agglo)	2	3 390,54

Année	Catégorie	Libellé Programme	Nombre de Mandats Affaire	Montant TTC Financé
2023	Éclairage public	Aménagement esthétique rural C2	1	32 102,88
		Enfouissement	1	19 611,75
		Extension duréseau électricité	44	431 637,88
		Renforcementréseau électricité	78	2 058 026,01
		Sécurisation FACE fils nus	13	444 061,91
		Travaux non programmés	46	443 966,40
		Candélabre accidenté (tiers connu)	53	158 806,66
		Candélabre accidenté (zone rurale)	49	94 508,88
		Candélabre accidenté (zone urbaine)	59	130 131,48
		Éclairage public (alimentation photovoltaïque)	5	17 343,80
	Éclairage public (aménagement, zone rurale)	14	88 897,97	
	Éclairage public (aménagement, zone urbaine)	15	114 137,48	
	Éclairage public (mise en conformité)	71	96 930,20	
	Éclairage public (zone rurale)	310	2 909 217,45	
	Infrastructure télécom et divers	Éclairage public (zone urbaine)	241	2 945 654,43
Éclairage public non subventionné		54	324 359,74	
Éclairage public rural bulles		93	974 117,48	
Éclairage public rural fonds vert		56	487 947,69	
Éclairage public urbain bulles		55	547 573,54	
Éclairage public urbain fonds vert		101	791 207,67	
Câblage télécommunication (non subventionné)		3	13 059,03	
Génie civil (convention orange)		19	152 507,76	
Génie civil (non subventionné)		19	145 541,82	
Génie civil (subvention SYDEC)		63	407 410,35	
	Infrastructure télécommunication (zone aménagement)	28	101 900,08	
	Surlargeur tranchée réseaux divers	14	107 496,51	
Total 2023			1 667	17 409 743,28
2024	Distribution publique électricité	Alimentation BT (aménagement privé, zone rurale)	20	388 738,09
		Alimentation BT (aménagement public)	139	1 816 151,64
		Aménagement esthétique (SYDEC, zone urbaine)	13	261 955,07
		Aménagement esthétique (zone rurale, hors agglo)	2	1 966,85
		Aménagement esthétique rural C2	7	212 334,12
		Aménagement esthétique urbain	19	502 353,28
		Enfouissement	4	77 818,10
		Extension du réseau électricité	48	509 437,19
		Renforcement réseau électricité	36	901 391,93
		Réseau DP IRVE privée	4	45 609,18
	Éclairage public	Réseau DP IRVE public	8	123 965,22
		Sécurisation FACE fils nus	3	63 522,55
		Travaux non programmés	67	292 293,49
		Travaux non subventionnés	6	40 253,16
		Candélabre accidenté (tiers connu)	42	104 373,03
		Candélabre accidenté (zone rurale)	37	64 092,67
		Candélabre accidenté (zone urbaine)	36	7 3874,75
		Éclairage public (alimentation photovoltaïque)	1	1 531,99
		Éclairage public (aménagement, zone rurale)	18	127 258,83
		Éclairage public (aménagement, zone urbaine)	10	164 404,37
	Infrastructure télécom et divers	Éclairage public (mise en conformité)	29	38 960,35
		Éclairage public (zone rurale)	210	2 696 456,27
Éclairage public (zone urbaine)		204	1 987 659,70	
Éclairage public non subventionné		19	100 700,91	
Éclairage public rural bulles		32	295 464,85	
Éclairage public rural fonds vert		7	38 717,25	
Éclairage public urbain bulles		40	341 908,54	
Éclairage public urbain fonds vert		3	23 352,02	
Génie civil (convention orange)		6	39 237,37	
Génie civil (non subventionné)		39	165 157,89	
	Génie civil (subvention SYDEC)	32	209 686,45	
	Infrastructure télécommunication (zone aménagement)	26	166 660,51	
	Surlargeur tranchée réseaux divers	19	49 215,18	
Total 2024			1 186	11 926 502,80
TOTAL GÉNÉRAL			3 452	37 637 944,90

Le taux des participations financières des communes membres du SYDEC est principalement défini en fonction de leur classification, au sens de l'électrification rurale, ainsi que de la nature des travaux effectués.

LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AUX TRAVAUX

La classification des communes et les aides consécutives

• Les communes relevant de l'électrification rurale

Comptant moins de 2 000 habitants, elles ne sont également pas incluses dans une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

• Les communes relevant de l'électrification urbaine

Elles comptent plus de 5 000 habitants ou appartiennent à une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

• Régime dérogatoire

Les communes, dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants, peuvent être intégrées, à titre dérogatoire, dans le régime de l'électrification rurale, compte tenu de leur isolement ou du caractère dispersé de leur habitat. Sur le territoire landais, 31 communes bénéficient de ce régime particulier. Les communes classées rurales, d'après cette définition, bénéficient cumulativement des aides du CAS Facé et du SYDEC, à hauteur respectivement de 80 % et 20 % du montant HT des travaux. Ces subventions sont accordées pour toutes les opérations consacrées au réseau de distribution publique d'électricité : renforcement et sécurisation. La maîtrise d'ouvrage est dans ce cadre assurée

par le SYDEC. Les communes classées urbaines ne bénéficient pas de ces aides. C'est à Enedis d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la planification de la plupart des travaux.

Autres facteurs déterminants dans le taux de contribution communale

Deux autres facteurs ont un impact sur le montant des participations financières des collectivités adhérentes au SYDEC.

• La perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

La loi NOME du 7 décembre 2010 a confirmé la perception de plein droit de la TCCFE par le SYDEC, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes membres de moins de 2 000 habitants, selon l'INSEE. Elle est directement versée au Syndicat par les différents fournisseurs d'électricité présents sur le territoire de ces collectivités. Concernant les communes urbaines au sens de l'électrification, sept d'entre-elles reversent au SYDEC le montant de la TCCFE. Il s'agit de Bénèze-Maremne, Labenne, Narrosse, Saint-Vincent-de-Paul, Sanguinet, Seignosse et Seyresse.

• La mutualisation des redevances d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunications

Orange s'acquitte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) auprès de l'ensemble des communes du département. 263 collectivités adhérentes au SYDEC ont décidé de mutualiser cette ressource et de la lui reverser. Cette recette leur a ainsi permis de bénéficier d'aides supplémentaires afin de faire face aux investissements liés aux réseaux de télécommunications.

LES CHANGEMENTS DE RÉGIMES DEPUIS 2020

La liste des communes relevant des différents régimes est mise jour à chaque élection municipale. Ainsi, les principales modifications sont les suivantes :

- 2 communes (Angresse et Magescq) sont maintenues dans le régime des communes rurales au titre de la dérogation (densité / habitat dispersé / commune isolée)
- Les communes de Seyresse, Bénèze-Maremne et Morcenx-la-Nouvelle relèvent du régime urbain.
- La commune de Pouillon repasse en régime rural (sur le principe de densité / habitat dispersé / commune isolée).

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES EN FONCTION DU TYPE DE COMMUNE ET DE LA NATURE DES TRAVAUX

Réseau de distribution publique d'électricité

Nature des travaux	Commune rurale	Commune urbaine
Renforcement du réseau	0 %	Travaux Enedis
Sécurisation des réseaux en fils nus	0 %	Travaux Enedis
Aménagement esthétique (en agglomération)	20 % HT Travaux	45 % HT Travaux
Aménagement esthétique (Aire-sur-l'Adour)	-	80 % HT Travaux
Aménagement esthétique (hors agglomération)	65 % HT Travaux	80 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement public)	0 %	60 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement privé ; L < 150 ml / P < 250 kVA)	Forfait 35 € / ml	Travaux Enedis
Extension du réseau (équipement privé ; L > 150 ml / P < 250 kVA)	Forfait 50 € / ml	Travaux Enedis
Extension du réseau (équipement public)	0 %	60 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement privé collectif)	60 % HT Travaux	Travaux Enedis

Réseaux d'éclairage public

Nature des travaux	Commune rurale	Commune urbaine
Éclairage public, éclairage des équipements sportifs extérieurs	45 % HT Travaux	75 % HT Travaux
Éclairage public des zones d'aménagement	65 % HT Travaux + TVA	80 % HT Travaux + TVA
Mise en conformité (armoire de commande, réseau d'éclairage...)	40 % HT Travaux	40 % HT Travaux (pas de subvention en 2020)
Candélabres accidentés (tiers connu)	0 %	0 %
Candélabres accidentés (tiers inconnu)	40 % TTC Travaux	70 % TTC Travaux
Éclairage public non subventionné	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux
Éclairage autonome (photovoltaïque / site isolé)	80 % HT Travaux	80 % HT Travaux
Entretien de l'éclairage (prix par foyer lumineux)	15 €	17 € + fournitures
Éclairage public, renouvellement des luminaires de type « bulle »	27 %	56 %

Réseaux de télédistribution

Nature des travaux	Commune rurale	Commune urbaine
Génie civil (tranchées, fourreaux, chambres de tirage)	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux
Câblage	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux

Réseaux de télécommunications

Nature des travaux	Commune avec mutualisation RODP*	Commune sans mutualisation RODP*
Génie civil (tranchées, fourreaux, chambres de tirage)	70 % TTC Travaux	95 % TTC Travaux
Étude, câblage et dépose	18 % TTC Travaux	18 % TTC Travaux
Génie civil des infrastructures (zones d'aménagement)	80 % TTC Travaux	100 % TTC Travaux
Génie civil FTTH (tranchées, fourreaux, chambres de tirage)	100 % TTC Travaux	100 % TTC Travaux

La mutualisation permet de réduire le taux de participation de la commune.
* RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public versée par Orange.

Le SYDEC renouvelle son marché de travaux 2025-2029 avec un accord-cadre à bons de commande couvrant les 327 communes landaises. Ce dispositif souple et adapté aux besoins réels facilite les interventions en électrification rurale, éclairage public et télécommunications. Ouvert aux PME, il garantit la qualité, la sécurité et la continuité des services tout en favorisant l'innovation locale.

UN NOUVEAU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA PÉRIODE 2025-2029

Le SYDEC renouvelle son marché de travaux pour la période 2025-2029, avec un **nouvel accord-cadre à bons de commande couvrant l'ensemble des 327 communes landaises**. Ce dispositif, conforme au Code de la commande publique, permet d'adapter les interventions aux besoins réels, sans en connaître à l'avance ni l'ampleur, ni la localisation, ni le degré d'urgence. Il est **entré en vigueur le 1^{er} mars 2025, pour une durée d'un an reconductible trois fois**.

Des travaux au service de l'aménagement local

Les prestations concernent les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public, d'éclairage d'installations sportives extérieures et de génie civil pour les réseaux de télécommunications. Elles comprennent notamment l'extension, le renforcement, l'enfouissement et le renouvellement des réseaux de distribution d'électricité (BT et HTA), la mise en lumière d'équipements publics, ainsi que la coordination des réseaux dans les opérations d'enfouissement.

Un dispositif ouvert aux petites et moyennes entreprises

Structuré en **32 lots financiers**, l'accord-cadre prévoit un **engagement annuel** allant de 12,8 à 51,2 millions d'euros, avec un minimum de 400 000 € et un maximum de 1,6 million € par lot. Le marché a été conçu pour être **accessible aux petites et moyennes entreprises** : chaque

candidat pouvait soumissionner sur un maximum de quatre lots, en adéquation avec ses capacités humaines, techniques et financières. À l'issue de la procédure, **12 entreprises ont été retenues**.

Un outil souple pour une gestion réactive

Le recours aux bons de commande assure une **gestion souple et réactive, adaptée à la diversité et à l'urgence des chantiers**. Les ordres de service sont attribués selon plusieurs



critères : qualité de l'offre, respect des délais, capacité d'intervention rapide (notamment pour sécuriser ou réparer les réseaux), et conformité aux procédures de facturation et de suivi définies par le maître d'ouvrage.

Un levier clé pour garantir la sécurité, la qualité et la continuité de nos services

Ce renouvellement est un levier essentiel pour garantir la continuité, la sécurité et la performance des services publics, tout en encourageant la concurrence, l'innovation et l'implication des acteurs économiques du territoire.

CHIFFRES CLÉS DU MARCHÉ 2025-2029

327 COMMUNES landaises couvertes

32 LOTS FINANCIERS attribués

12 ENTREPRISES sélectionnées

12,8 M€ > 51,2 M€ montant de l'engagement / an

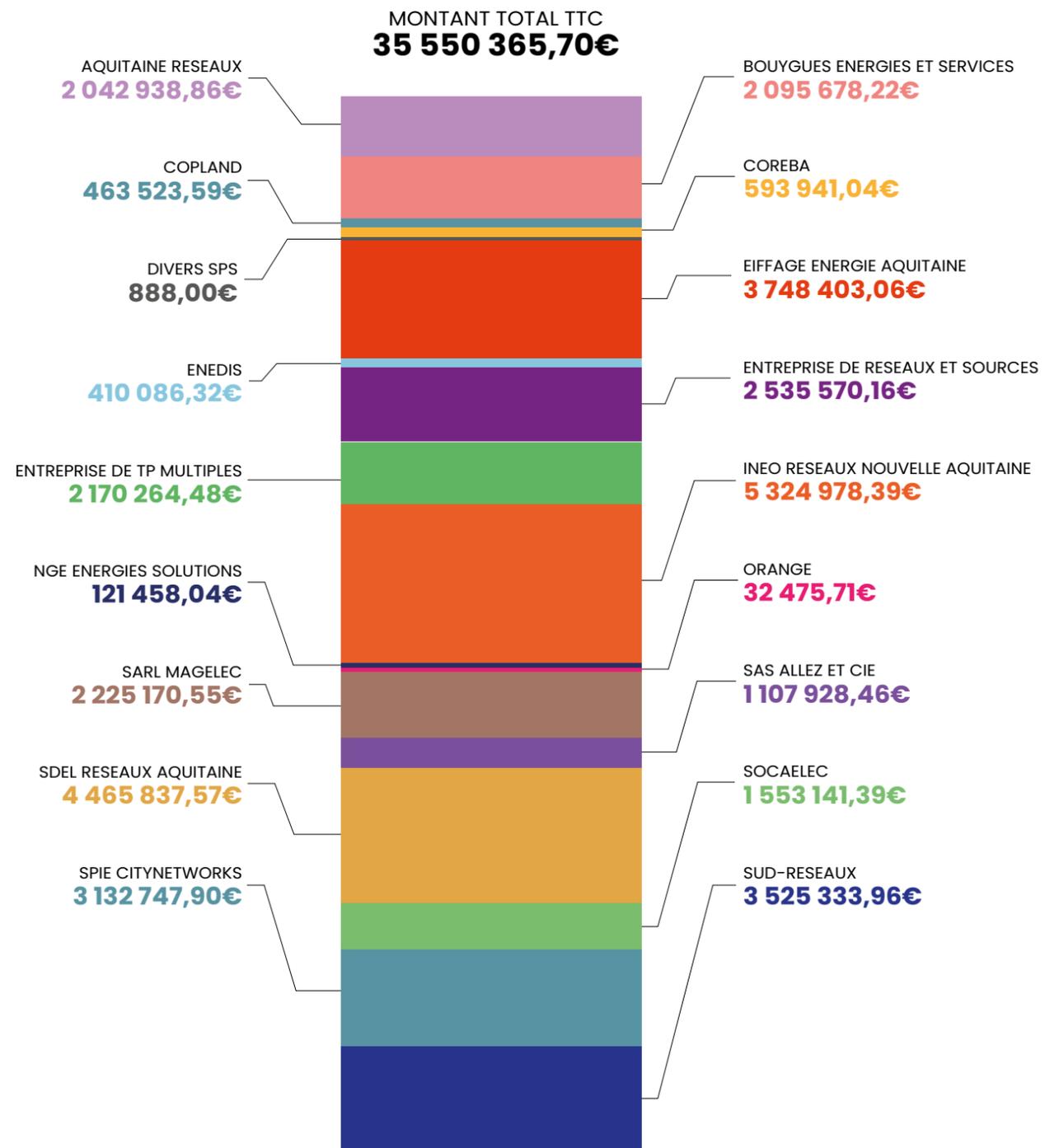
400 000 € > 1,6 M€ montant / lot

1 AN RECONDUCTIBLE 3 FOIS durée du marché

4 LOTS MAX. / CANDIDAT pour encourager la participation des PME

En 2024, les entreprises, ayant toutes des équipes d'interventions implantées dans les Landes, sélectionnées par le SYDEC ont mené sur l'ensemble du département des travaux d'électrification, d'éclairage public et de télécommunications. Ces interventions, d'une valeur totale de 35 550 365,70€, témoignent de l'engagement du SYDEC pour assurer la modernisation des réseaux de distribution et la sécurité d'approvisionnement.

LES ENTREPRISES INTERVENUES EN 2024 DANS LE CADRE DES MARCHÉS DE TRAVAUX



PERSPECTIVES 2025

68. Programmes prévisionnels 2025

70. Les contributions relatives au service Conseil énergies EXTERNE

71. Les contributions relatives au service Conseil Énergies INTERNE

72. Les contributions relatives au service Conseil Énergies

73. Liste des travaux réalisés en 2024

I PROGRAMMES PRÉVISIONNELS 2025

Basse tension	INVESTISSEMENT				SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				PART SYDEC	
	Montant TTC en € (honoraires inclus)	TVA	FC TVA	TVA Non récupérable	ENEDIS	CAS-FACE	GES	Tiers/état		Communes
Aménagement esthétique (article 8, Zone urbaine)	1 101 670	172 405	-	-	278 779	-	-	-	418 169	232 316
Aménagement esthétique (SYDEC, Zone urbaine)	200 000	31 299	-	-	-	-	-	-	75 915	92 786
Aménagement esthétique AIRE SUR ADOUR	40 000	6 260	-	-	-	-	-	-	26 992	6 748
Aménagement esthétique (Zone urbaine, hors agglo)	40 000	6 260	-	-	-	-	-	-	26 992	6 748
Aménagement esthétique urbain FACE C	53 010	8 495	-	-	-	26 709	-	-	8 903	8 903
Aménagement esthétique rural FACE C	1 080 000	173 077	-	-	-	544 154	-	-	181 385	181 385
Aménagement esthétique (article 8, Zone rurale)	400 000	62 598	-	-	101 221	-	-	-	67 480	168 701
Aménagement esthétique (SYDEC, Zone rurale)	50 000	7 825	-	-	-	-	-	-	8 435	33 740
Aménagement esthétique (Zone rurale, hors agglo)	50 000	7 825	-	-	-	-	-	-	27 414	14 761
Travaux coup par coup	520 000	83 333	-	-	-	349 333	-	-	-	87 333
Electrification rurale FACE B	6 000 000	961 538	-	-	-	4 030 769	-	-	-	1 007 692
Electrification AIRE SUR ADOUR	20 000	3 139	-	-	-	-	13 496	-	-	3 374
Sécurisation des réseaux FACE	1 200 000	192 308	-	-	-	806 154	-	-	-	201 538
Extension réseau BT	1 000 000	160 256	-	-	-	671 795	-	-	-	167 949
Travaux non subventionnés (U et R)	50 000	7 825	-	-	42 175	-	-	-	-	0
Réseau DP aménagement public (U et R)	3 000 000	469 484	-	-	-	-	-	-	1 518 310	1 012 207
Réseau DP aménagement privé (Zone rurale)	2 000 000	312 989	-	-	-	-	-	1 012 206	-	674 804
Réseau DP IRVE (PCT 75%)	200 000	31 299	-	-	-	-	-	101 221	-	67 480
Réseau DP Public IRVE (PCT 75 %)	200 000,00	31 299	-	-	-	-	-	101 221	-	67 480
Total réseau BT	17 204 679	2 729 504	0	0	422 175	6 428 914	13 496	1 214 647	2 359 995	4 035 946

Éclairage public

	Montant TTC en € (honoraires inclus)	TVA	FC TVA	TVA Non récupérable					Communes	SYDEC
Candélabre accidenté	300 000	-	-	46 948	-	-	-	-	-	300 000
Candélabre accidenté (zone urbaine)	250 000	-	-	39 124	-	-	-	-	175 000	75 000
Candélabre accidenté (zone rurale)	250 000	-	-	39 124	-	-	-	-	100 000	150 000
Eclairage public non subventionné	150 000	-	23 104	-	-	-	-	-	126 896	0
Eclairage public rural	7 000 000	-	1 078 197	-	-	-	-	-	2 664 811	3 256 992
Eclairage public rural (lotissement communal)	300 000	-	-	46 948	-	-	-	-	211 432	88 568
Eclairage public urbain	7 000 000	-	1 078 197	-	-	-	-	-	4 441 352	1 480 451
Eclairage public urbain (lotissement communal)	300 000	-	-	46 948	-	-	-	-	249 389	50 610
Eclairage public énergie renouvelable (photovoltaïque)	50 000	-	7 701	-	-	-	-	-	33 839	8 459
Eclairage public (mise en conformité)	200 000	-	30 806	-	-	-	-	-	67 678	101 517
Total réseau EP	15 800 000	0	2 218 005	219 092	-	-	-	-	8 070 397	5 511 597

Génie civil et câblage

	Montant TTC en € (honoraires inclus)	TVA	FC TVA	TVA Non récupérable					Communes	SYDEC
Surlargeur tranchée réseaux divers	250 000	-	-	39 124	-	-	-	-	250 000	0
Total génie civil et câblage	250 000	-	0	39 124	-	-	-	-	250 000	-

Télécommunications

	Montant TTC en € (honoraires inclus)	TVA	FC TVA	TVA non récupérable	Communes	SYDEC
Génie civil Orange conventionné	250 000	-	-	39 124	187 500	62 500
Génie civil communications électroniques	350 000	-	-	54 773	350 000	-
Génie civil Orange subventionné	900 000	-	-	140 845	450 000	450 000
Infrastructure génie civil lotissement	300 000	-	-	46 948	240 000	60 000
Câblage Orange non subventionné	50 000	-	-	7 825	50 000	-
Total réseau de télécommunications	1 850 000	-	-	289 515	1 277 500	572 500

**TOTAL PROGRAMME 2025 :
35 104 680 € TTC.**

• Le montant total des investissements :
33 254 680 € TTC.

• Le montant total de fonctionnement :
1 850 000 € TTC.

LES CONTRIBUTIONS RELATIVES AU SERVICE CONSEIL ÉNERGIES EXTERNE

Les 16 prestations proposées en externe

Missions à la carte

Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
Audit énergétique bâtiment
Audits techniques des installations thermiques
Assistance à la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques
Suivi du contrat d'exploitation des installations thermiques
Diagnostic du contrat d'exploitation des installations thermiques
Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'efficacité énergétique des bâtiments
Etude de faisabilité pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque
Études de structures métalliques et bois
Commissionnement (Projets EnR)
Maîtrise d'œuvre pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque
Marchés de maintenance, de télé surveillance / suivi, nettoyage, des installations photovoltaïques
Fourniture de matériels et d'équipements
Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)
Surveillance de la qualité de l'air intérieur
Prestations pour la gestion des missions de la Personne Morale Organisatrice (PMO) pour l'autoconsommation collective

Contributions 2025

6,5 % HT
du devis TTC

Logiciel de suivi énergétique

Prestations	Paramétrage (1 ^{re} année)	Service annuel (années suivantes)	Formation Administrateur (1 jour, groupe de 2 à 4)	Formation Consultants (1/2 jour, groupe de 6 à 10)
Prix en € HT	4,80 €/Pts de livraison/an	4,80 €/Pts de livraison/an	960 €/groupe	480 €/groupe
TVA 20%	0,96 €/Pts de livraison/an	0,96 €/Pts de livraison/an	192 €/groupe	96 €/groupe
Prix en € TTC	5,76 €/Pts de livraison/an	5,76 €/Pts de livraison/an	1152 €/groupe	1152 €/groupe

LES CONTRIBUTIONS RELATIVES AU SERVICE CONSEIL ÉNERGIES INTERNE

Les 6 prestations proposées en interne

Missions à la carte

	Communes rurales	Communes urbaines ou autres
Conseil en orientation énergétique	1 300 € HT	1 800 € HT
Accompagnement projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque		
Accompagnement sans suite donnée au projet par le membre (abandon suite à l'étude d'opportunité)	500 € HT	800 € HT
Accompagnement de réalisation suite à l'étude opportunité validée par le membre	1 300 € HT + 0,6 %	1 800 € HT + 0,9 %
Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	25 % de la valorisation CEE	-
Accompagnement pour un projet de rénovation énergétique de bâtiment	2 200 € HT + 0,6 %	4 800 € HT + 0,9 %
Optimisation annuelle du monitoring énergétique	Part fixe : 400 € HT + 100 € HT / bâtiment	Part fixe : 600 € HT + 125 € HT / bâtiment
Accompagnement pour la mise en place d'un Intracting interne	800 € HT	1 300 € HT

Le SYDEC accompagne ses adhérents pour la transition énergétique au moyen de 3 conventions. Elles proposent un panel de prestations complet, en réponse à leurs multiples attentes et besoins.

Frédéric MONTAUT, Directeur Technique adjoint Energies
Chef du service Concessions & Conseil Energies

LES CONTRIBUTIONS RELATIVES AU SERVICE CONSEIL ÉNERGIES

Convention d'économe de flux énergétique

Population communale maximale pour mission : 5 000 habitants

Collectivités SANS bâtiment Assujettis au décret tertiaire

Années 1 à 3	
Tarif plancher communes de moins de 1 000 habitants	1 700 € HT
Tarif annuel pour les communes de plus de 1 000 habitants	1,70 € HT / H
Tarif annuel pour les EPCI	2 500 € HT / site
Années 4 et 5 ou Renouvellements de la convention à partir de la 6 ^e année	
Tarif plancher communes de moins de 1 000 habitants	1 300 € HT
Tarif annuel pour les communes de plus de 1 000 habitants	1,30 € HT / H
Tarif annuel pour les EPCI	1 500 € HT / site

Collectivités AVEC bâtiments assujettis au décret tertiaire Élément de la convention économe de flux

	Tarif plancher (communes de moins de 1 000 habitants) valable pour une convention de 5 ans : années 1 à 3 ou 4 à 5 (renouvellements)	Détection des sites soumis + choix année de référence	Suivi énergétique annuel + déclaration OPERAT	Dossier de modulation technique
Communes de moins de 1 000 habitants	1 700 € HT ou 1 300 € HT	600 € HT / site	200 € HT / site	Devis externe
Communes rurales	1,70 € HT ou 1,30 € HT / H	600 € HT / site	200 € HT / site	Devis externe
Communes urbaines ou autres	1,70 € HT ou 1,30 € HT / H	900 € HT / site	300 € HT / site	Devis externe

* Les prestations (3) et (5) sont des prestations externes à commander en plus à la carte, non comprises dans ces forfaits

Accompagnements au Décret Tertiaire - Tarifs par site

Prestations	Communes rurales
Détection des sites soumis et choix de l'année de référence	600 € HT
Suivi énergétique annuel + déclaration sur OPERAT	200 € HT
Accompagnement annuel complet de mise en conformité	1 800 € HT

Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Prestations internes

Contributions 2025

Forfait annuel pour la maintenance des bornes	350,00 € TTC par borne / par an
---	---------------------------------

LISTE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

Nombre d'opérations

1 689

Participation SYDEC

10 881 892,77 €

Montant TTC financé

37 637 944,90 €

Participation Collectivités

12 915 459,51 €



Commune	Nombre d'opérations	Montant TTC financé	Participation SYDEC	Participation Collectivités
A AIRE SUR L'ADOUR	22	336 031,12 €	63 566,28 €	163 810,39 €
AMOU	7	164 977,55 €	49 733,16 €	7 398,90 €
ANGRESSE	6	150 803,69 €	45 229,22 €	19 895,52 €
ARENGOSSE	2	28 356,17 €	9 089,06 €	3 580,61 €
ARGELOS	3	26 381,41 €	9 135,81 €	6 034,03 €
ARJUZANX Commune de MORCENX LA NOUVELLE	1	1 848,84 €	623,80 €	935,71 €
ARSAGUE	1	12 425,92 €	2 399,32 €	470,42 €
ARTASSENX	1	1 654,85 €	277,93 €	- €
ARTHEZ D'ARMAGNAC	2	57 054,51 €	18 102,17 €	1 137,95 €
ARUE	3	34 645,85 €	16 073,18 €	13 150,79 €
ARX	1	1 613,75 €	517,25 €	874,98 €
AUBAGNAN	3	62 785,15 €	23 716,49 €	11 128,64 €
AUDIGNON	3	41 920,64 €	9 402,62 €	5 911,03 €
AUDON	4	107 843,11 €	30 117,13 €	22 716,50 €
AUREILHAN	11	296 036,49 €	100 770,65 €	66 174,09 €
AURICE	5	145 344,81 €	28 985,68 €	5 063,40 €
AZUR	8	61 472,10 €	22 461,90 €	8 462,41 €
B BAHUS SOUBIRAN	3	60 537,42 €	10 934,11 €	4 056,69 €
BAIGTS CHALOSSE	1	1 762,86 €	1 762,86 €	- €
BANOS	1	6 071,59 €	1 019,72 €	- €
BASCONS	3	101 101,56 €	16 979,88 €	- €
BASTENNES	3	18 364,23 €	9 525,64 €	7 650,89 €
BAUDIGNAN	1	4 967,01 €	1 382,40 €	3 141,57 €
BEGAAR	7	132 882,53 €	55 045,38 €	24 583,04 €
BELIS	1	5 825,45 €	2 702,59 €	2 211,21 €
BELUS	4	114 539,16 €	20 251,59 €	2 585,80 €
BENESSE LES DAX	3	93 073,06 €	23 889,57 €	22 081,24 €
BENESSE MAREMNE	13	290 445,17 €	95 409,01 €	160 434,36 €

Commune	Nombre d'opérations	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation Collectivités
B BENQUET	7	367 516,25 €	106 193,95 €	64 707,17 €
BEYLONGUE	1	10 641,13 €	4 732,36 €	3 435,96 €
BEYRIES	1	2 280,23 €	1 057,86 €	865,53 €
BIARROTTE	2	12 228,19 €	2 660,02 €	561,33 €
BIAS	5	19 240,33 €	8 350,34 €	1 530,07 €
BIAUDOS	4	56 521,81 €	22 210,40 €	14 405,61 €
BISCARROSSE	48	1 246 582,18 €	262 924,76 €	780 734,60 €
BONNEGARDE	3	88 729,06 €	14 901,93 €	- €
BOOS Commune de RION DES LANDES	2	10 304,74 €	2 724,07 €	931,96 €
BOUGUE	1	80 645,06 €	13 544,23 €	- €
BOURDALAT	1	6 220,81 €	2 666,18 €	1 712,43 €
BOURRIOT BERGONCE	2	48 229,77 €	9 263,84 €	6 686,35 €
BRASSEMPOUY	3	102 185,72 €	27 151,85 €	12 811,48 €
BRETAGNE DE MARSAN	1	24 681,19 €	10 319,49 €	6 030,66 €
BROCAS	1	10 163,85 €	1 707,01 €	- €
C CAGNOTTE	1	1 708,07 €	1 024,84 €	683,23 €
CALLEN	2	27 367,41 €	12 550,93 €	8 535,74 €
CAMPAGNE	6	103 643,45 €	22 475,30 €	5 823,38 €
CAMPET-LAMOLERE	3	24 005,47 €	6 786,25 €	7 542,08 €
CANDRESSE	4	41 839,95 €	16 575,86 €	5 996,94 €
CANENX ET REAULT	2	82 261,79 €	18 741,11 €	21 017,23 €
CAPBRETON	57	651 639,58 €	163 855,41 €	324 642,94 €
CARCARES SAINTE CROIX	4	66 569,11 €	23 923,89 €	32 267,47 €
CARCEN PONSON	1	6 588,42 €	2 883,46 €	1 989,91 €
CASSEN	2	18 168,61 €	9 977,94 €	4 504,98 €
CASTANDET	1	9 411,68 €	1 580,68 €	- €
CASTELNAU CHALOSSE	1	9 555,12 €	4 432,89 €	3 626,91 €
CASTELNER	1	59 085,70 €	9 923,37 €	- €
CASTEL SARRAZIN	4	64 712,89 €	14 519,94 €	3 776,59 €
CASTETS	10	603 796,26 €	185 794,70 €	320 894,57 €
CAUNA	3	17 690,21 €	5 631,73 €	1 559,21 €
CAUNEILLE	5	119 131,37 €	28 844,42 €	36 118,61 €
CAUPENNE	1	67 316,16 €	15 247,78 €	18 327,77 €
CAZERES SUR L'ADOUR	3	77 094,16 €	14 218,99 €	1 495,21 €
CLEDES	2	61 881,29 €	16 880,60 €	8 320,14 €
CLERMONT	6	58 453,36 €	12 252,41 €	3 248,19 €
COMMENSACQ	2	19 042,68 €	7 722,76 €	3 893,16 €
COUDURES	1	2 734,62 €	1 268,67 €	1 038,00 €
CREON D'ARMAGNAC	1	122 209,16 €	20 524,87 €	- €
D DAX	34	623 018,06 €	125 541,25 €	346 843,24 €
DOAZIT	5	74 856,93 €	14 826,61 €	4 143,24 €
DUHORT BACHEN	2	192 462,20 €	32 323,78 €	- €

Commune	Nombre d'opérations	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation Collectivités
D DUMES	1	19 657,59 €	9 204,67 €	7 376,62 €
E ESCALANS	1	8 645,04 €	1 451,92 €	- €
ESCOURCE	8	260 293,50 €	67 779,46 €	101 259,22 €
EUGENIE LES BAINS	3	91 196,85 €	37 306,11 €	26 074,95 €
F FARGUES	2	5 359,17 €	2 406,88 €	- €
G GAAS	1	964,51 €	578,71 €	385,80 €
GABARRET	4	128 284,54 €	50 827,25 €	57 813,30 €
GAILLERES	2	2 656,25 €	1 279,33 €	- €
GAMARDE LES BAINS	9	126 563,54 €	25 635,06 €	16 065,75 €
GAREIN	1	83 725,29 €	27 066,30 €	45 540,68 €
GARREY	2	17 884,90 €	8 297,31 €	6 788,70 €
GASTES	8	90 145,68 €	33 569,42 €	18 003,45 €
GAUJACQ	5	126 278,65 €	23 212,74 €	10 654,58 €
GEAUNE	4	142 308,18 €	44 494,24 €	46 188,53 €
GELoux	3	32 023,46 €	14 856,58 €	12 155,38 €
GOOS	3	66 518,00 €	23 334,18 €	15 002,85 €
GOURBERA	5	68 263,87 €	11 560,02 €	2 375,90 €
GOUSSE	2	15 688,62 €	7 180,83 €	4 863,25 €
GOUTS	1	31 235,28 €	14 490,92 €	11 856,21 €
GRENADE SUR L'ADOUR	5	61 753,11 €	11 384,87 €	33 792,73 €
H HABAS	4	115 269,45 €	29 825,44 €	13 254,47 €
HAGETMAU	9	277 960,46 €	64 016,64 €	164 776,49 €
HASTINGUES	2	24 216,09 €	11 234,52 €	9 191,89 €
HAUT MAUCO	10	278 475,93 €	81 952,69 €	94 509,57 €
HERM	5	173 416,18 €	56 686,07 €	13 960,61 €
HERRE	1	9 771,73 €	2 884,88 €	6 886,85 €
HEUGAS	8	317 215,72 €	64 932,77 €	108 107,19 €
HINX	4	35 425,72 €	10 784,72 €	5 349,49 €
HONTANX	1	6 823,18 €	3 165,46 €	2 589,93 €
J JOSSE	5	51 862,65 €	22 521,47 €	14 320,90 €
L LABASTIDE D'ARMAGNAC	2	131 876,83 €	22 854,00 €	904,70 €
LABATUT	2	55 911,99 €	18 801,07 €	10 957,47 €
LABENNE	34	996 045,13 €	457 886,72 €	323 328,19 €
LABOUHEYRE	24	374 533,08 €	78 288,90 €	116 387,81 €
LABRIT	4	55 541,10 €	19 639,43 €	27 438,32 €
LACRABE	1	15 304,51 €	7 100,19 €	5 809,25 €
LAGLORIEUSE	2	2 612,16 €	821,90 €	354,77 €
LAHOSSE	1	2 179,04 €	938,27 €	612,69 €
LALUQUE	2	63 166,39 €	16 874,31 €	37 817,43 €
LAMOTHE	1	14 731,19 €	4 721,82 €	1 860,15 €
LARRIVIERE	1	7 031,37 €	1 180,91 €	- €

Commune	Nombre d'opérations	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation Collectivités
L LAUREDE	2	84 672,29 €	38 771,21 €	31 484,84 €
LE FRECHE	3	19 706,82 €	6 782,17 €	3 441,16 €
LE VIGNAU	2	27 077,85 €	4 547,69 €	- €
LENCOUACQ	1	4 225,37 €	1 960,27 €	1 603,85 €
LEON	10	494 799,34 €	178 112,25 €	142 367,29 €
LESGOR	2	190 843,33 €	61 939,61 €	38 193,76 €
LESPERON	5	364 847,83 €	102 797,81 €	157 510,82 €
LEVIGNACQ	3	67 632,27 €	31 555,81 €	25 492,37 €
LINXE	8	142 770,42 €	47 640,67 €	58 679,27 €
LIPOSTHEY	4	42 545,59 €	19 738,10 €	16 149,34 €
LIT ET MIXE	16	227 648,51 €	73 432,65 €	33 327,72 €
LOSSE	4	75 598,13 €	36 408,40 €	25 916,30 €
LOUER	2	9 770,70 €	4 114,11 €	2 472,62 €
LUBBON	2	16 197,76 €	7 267,75 €	5 008,19 €
LUCBARDEZ ET BARGUES	2	22 386,24 €	5 993,07 €	2 229,62 €
LUE	2	38 580,24 €	9 901,52 €	- €
LUGLON	1	6 461,33 €	1 085,17 €	- €
LUXEY	6	48 797,86 €	16 638,08 €	2 570,64 €
M MAGESCQ	11	255 977,40 €	66 653,68 €	46 892,04 €
MAILLAS	1	23 888,43 €	9 873,51 €	5 498,94 €
MANO	1	3 992,86 €	1 347,20 €	- €
MARPAPS	1	20 497,69 €	5 767,17 €	12 284,80 €
MAURRIN	3	26 909,31 €	12 483,98 €	10 214,17 €
MAUVEZIN D'ARMAGNAC	1	22 479,71 €	7 584,70 €	- €
MAYLIS	1	70 624,81 €	11 861,35 €	- €
MEES	9	168 436,33 €	54 577,20 €	17 469,84 €
MEILHAN	5	150 700,32 €	30 273,38 €	19 410,18 €
MESSANGES	11	175 721,00 €	65 229,41 €	49 769,45 €
MEZOS	7	124 955,33 €	47 110,24 €	40 148,79 €
MIMBASTE	3	128 178,59 €	21 527,43 €	- €
MIMIZAN	26	295 410,24 €	75 034,83 €	149 060,98 €
MIRAMONT SENSACQ	1	76 006,36 €	12 765,17 €	- €
MISSON	3	33 081,42 €	8 828,98 €	3 651,17 €
MOLIETS ET MAA	11	414 521,79 €	179 700,47 €	132 102,28 €
MOMUY	2	22 247,18 €	7 432,78 €	- €
MONSEGUR	1	37 516,09 €	6 300,78 €	- €
MONT DE MARSAN	62	2 226 374,50 €	586 028,95 €	1 229 111,96 €
MONTAUT	6	131 453,07 €	31 345,94 €	13 597,38 €
MONTEGUT	1	12 324,88 €	2 069,95 €	- €
MONTFORT EN CHALOSSE	6	115 032,62 €	22 489,30 €	11 79,41 €
MONTGAILLARD	2	45 634,10 €	12 420,36 €	5 528,82 €
MONTSOUE	1	13 585,70 €	6 088,00 €	4 468,34 €

Commune	Nombre d'opérations	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation Collectivités
M MORCENX LA NOUVELLE	7	103 471,76 €	20 748,45 €	49 266,21 €
MORGANX	1	17 728,92 €	2 977,55 €	- €
MOUSCARDES	1	8 699,60 €	4 035,98 €	3 302,18 €
MOUSTEY	11	161 645,68 €	37 518,55 €	11 537,30 €
MUGRON	4	72 414,33 €	29 990,96 €	18 716,70 €
N NARROSSE	10	170 606,04 €	77 305,65 €	59 150,03 €
NASSIET	1	58 015,36 €	26 914,95 €	22 021,32 €
NERBIS	2	30 707,69 €	6 285,02 €	1 698,08 €
NOUSSE	1	12 986,12 €	5 706,18 €	3 989,26 €
O OEYREGAVE	1	11 791,55 €	1 980,38 €	- €
OEYRELUY	1	1 654,85 €	277,93 €	- €
ONARD	2	1 899,98 €	881,46 €	721,19 €
ONDRES	15	379 474,54 €	90 442,75 €	239 036,06 €
ONESSE-LAHARIE	12	66 311,70 €	24 928,77 €	22 096,39 €
ORIST	1	31 902,16 €	5 357,93 €	- €
ORTHEVIELLE	7	227 987,78 €	53 956,28 €	25 554,65 €
ORX	1	42 394,21 €	7 120,05 €	- €
OUSSE-SUZAN	1	23 168,88 €	10 748,69 €	8 794,39 €
OZOURT	1	18 374,04 €	8 524,23 €	6 974,37 €
P PARENTIS EN BORN	21	562 927,62 €	127 511,55 €	316 391,74 €
PECORADE	1	7 921,65 €	3 295,92 €	1 887,74 €
PERQUIE	2	54 836,44 €	14 395,41 €	- €
PEY	5	58 111,97 €	19 051,84 €	26 703,40 €
PEYRE	1	19 385,65 €	8 993,55 €	7 358,36 €
PEYREHORADE	12	99 962,94 €	26 468,25 €	56 208,72 €
PISSOS	17	429 398,70 €	156 018,25 €	88 048,17 €
POMAREZ	9	270 401,58 €	59 574,96 €	8 648,56 €
PONTENX LES FORGES	3	16 735,04 €	3 123,45 €	401,18 €
PONTONX SUR ADOUR	15	437 025,05 €	131 921,36 €	86 829,82 €
PORT DE LANNE	2	25 158,25 €	4 225,30 €	- €
POUDENX	1	41 263,08 €	6 930,08 €	- €
POUILLON	10	167 837,87 €	61 048,07 €	41 220,30 €
POUYDESSEAUX	4	33 546,42 €	12 360,58 €	7 880,77 €
POYANNE	3	4 633,58 €	3 239,03 €	1 394,55 €
POYARTIN	3	168 370,37 €	51 589,73 €	25 414,34 €
PUJO LE PLAN	5	153 629,94 €	31 402,64 €	5 988,11 €
PUYOL CAZALET	1	12 779,24 €	5 928,65 €	4 850,71 €
R RETJONS	1	692,74 €	321,38 €	262,95 €
RION DES LANDES	15	394 825,20 €	151 068,64 €	122 045,10 €
RIVIERE SAAS ET GOURBY	3	85 976,27 €	23 228,02 €	8 552,17 €
ROQUEFORT	6	552 895,23 €	135 977,36 €	116 677,36 €

Commune	Nombre d'opérations	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation Collectivités
S SABRES	10	237 227,74 €	88 197,02 €	58 157,27 €
SAMADET	4	68 613,38 €	24 095,39 €	27 106,71 €
SANGUINET	4	191 514,66 €	81 070,35 €	57 171,91 €
SARBAZAN	7	34 619,06 €	12 963,41 €	5 285,88 €
SARRON	2	27 578,87 €	9 024,75 €	- €
SAUBION	6	75 184,99 €	31 504,88 €	25 005,70 €
SAUBRIGUES	4	62 724,66 €	17 658,48 €	11 380,15 €
SAUBUSSE	7	178 439,32 €	56 494,52 €	10 693,64 €
SAUGNAC ET CAMBRAN	6	257 296,19 €	71 430,87 €	43 309,43 €
SAUGNAC ET MURET	18	98 116,07 €	27 815,79 €	23 902,07 €
SEIGNOSSE	30	548 564,54 €	231 658,43 €	202 964,54 €
SERRES GASTON	2	22 405,04 €	7 038,83 €	3 073,31 €
SERRESLOUS ET ARRIBANS	2	44 270,35 €	19 953,31 €	15 077,46 €
SEYRESSE	5	48 671,69 €	23 233,10 €	9 632,31 €
SOLFERINO	4	76 763,21 €	21 669,92 €	9 897,51 €
SOORTS HOSSEGOR	21	883 079,30 €	248 204,38 €	490 482,76 €
SORBETS	2	25 756,66 €	6 997,05 €	5 029,19 €
SORDE L'ABBAYE	2	55 197,05 €	16 825,01 €	1 886,64 €
SORE	16	406 019,33 €	169 866,43 €	99 065,39 €
SORT EN CHALOSSE	3	26 680,68 €	11 503,92 €	7 727,32 €
SOUPROSSE	8	187 366,94 €	44 295,34 €	37 250,70 €
SOUSTONS	34	542 209,96 €	111 984,00 €	240 665,75 €
SAINT ANDRE DE SEIGNANX	7	111 358,93 €	24 960,22 €	11 474,55 €
SAINT AUBIN	4	56 982,70 €	14 891,08 €	30 799,54 €
SAINT AVIT	4	22 731,57 €	9 612,65 €	6 988,23 €
SAINT BARTHELEMY	2	2 986,86 €	1 658,16 €	1 174,64 €
SAINT CRICQ CHALOSSE	3	52 035,97 €	12 812,76 €	4 944,45 €
SAINT CRICQ DU GAVE	3	42 338,87 €	8 768,76 €	1 883,88 €
SAINT CRICQ VILLENEUVE	3	17 365,70 €	5 102,86 €	2 429,98 €
SAINT ETIENNE D'ORTHE	3	66 127,75 €	11 836,93 €	1 745,31 €
SAINT GEIN	4	29 260,97 €	11 616,35 €	8 943,32 €
SAINT GEOURS D'AURIBAT	5	64 046,09 €	24 964,58 €	16 669,62 €
SAINT GEOURS DE MAREMNE	37	1 044 076,71 €	293 316,65 €	548 185,35 €
SAINT GOR	1	3 664,56 €	1 700,09 €	1 390,99 €
SAINT JEAN DE LIER	2	26 744,08 €	5 396,77 €	1 160,78 €
SAINT JEAN DE MARSACQ	9	273 054,25 €	85 739,15 €	32 405,45 €
SAINT JULIEN EN BORN	14	484 017,32 €	156 355,66 €	198 120,55 €
SAINT JUSTIN	6	89 288,10 €	21 989,80 €	7 624,20 €
SAINT LAURENT DE GOSSE	1	5 935,28 €	996,82 €	- €
SAINT LON LES MINES	5	48 451,47 €	16 848,75 €	8 083,85 €
SAINT LOUBOUER	1	8 117,61 €	2 738,90 €	4 108,35 €
SAINT MARTIN DE HINX	6	68 162,12 €	19 488,15 €	5 571,18 €

Commune	Nombre d'opérations	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation Collectivités
S SAINT MARTIN DE SEIGNANX	25	339 819,51 €	83 170,03 €	193 355,42 €
SAINT MARTIN D'ONEY	6	59 928,21 €	15 647,43 €	15 372,35 €
SAINT MAURICE SUR L'ADOUR	1	61 483,84 €	10 326,13 €	- €
SAINT MICHEL ESCALUS	3	113 110,74 €	23 801,62 €	31 382,16 €
SAINT PANDELON	4	141 360,81 €	41 717,92 €	50 237,13 €
SAINT PAUL EN BORN	3	74 726,55 €	22 338,25 €	- €
SAINT PAUL LES DAX	33	646 759,33 €	124 637,11 €	310 126,59 €
SAINT PERDON	8	164 510,29 €	36 009,28 €	9 348,43 €
SAINT PIERRE DU MONT	17	350 267,06 €	77 427,57 €	159 606,89 €
SAINT SEVER	32	418 782,80 €	100 589,74 €	229 019,51 €
SAINT VINCENT DE PAUL	10	353 831,66 €	107 015,07 €	198 670,18 €
SAINT VINCENT DE TYROSSE	14	357 626,74 €	112 599,91 €	189 552,03 €
SAINT YAGUEN	3	83 389,46 €	24 344,88 €	17 210,08 €
SAINTE COLOMBE	2	41 509,99 €	6 971,55 €	- €
SAINTE EULALIE EN BORN	3	121 906,00 €	34 636,51 €	32 353,21 €
SAINTE FOY	1	7 244,08 €	3 136,44 €	2 087,68 €
SAINTE MARIE DE GOSSE	5	28 745,67 €	8 286,51 €	1 492,26 €
T TALLER	4	37 159,04 €	10 648,21 €	12 923,37 €
TARNOS	59	1 723 204,29 €	483 890,30 €	918 401,41 €
TARTAS	12	204 908,92 €	45 925,99 €	108 560,16 €
TERCIS LES BAINS	3	78 497,17 €	13 190,41 €	6 199,29 €
TETHIEU	5	95 654,36 €	26 359,00 €	52 411,92 €
TOSSE	19	533 027,84 €	197 332,83 €	117 068,77 €
TOULOUZETTE	2	68 035,76 €	20 046,13 €	11 674,46 €
U URGONS	1	25 420,99 €	11 250,58 €	7 803,14 €
V VERT	1	24 757,53 €	11 485,71 €	9 397,40 €
VIELLE SOUBIRAN	2	3 393,26 €	3 021,01 €	372,25 €
VIELLE ST GIRONS	11	386 057,92 €	144 984,64 €	73 033,55 €
VIELLE TURSAN	1	11 031,69 €	1 852,76 €	- €
VIEUX BOUCAU	21	336 743,86 €	116 318,55 €	72 571,10 €
VILLENEUVE DE MARSAN	8	183 846,58 €	48 266,00 €	17 319,09 €
Y YCHOUX	8	214 957,14 €	75 821,62 €	75 549,19 €
YGOS ST SATURNIN	8	129 649,95 €	37 982,46 €	28 483,62 €
YZOSSE	2	1 993,27 €	486,37 €	140,36 €
SYDEC	2	37 898,40 €	6 364,99 €	- €
Total général	1689	37 637 944,90 €	10 881 892,77 €	12 915 459,51 €



J'AI REJOINT LE SYDEC ! ET VOUS ?



LE SYDEC RECRUTE 



Consultez nos offres 



 ÉNERGIES

 NUMÉRIQUE

 EAU & ASSAINISSEMENT

 SERVICES SUPPORTS
MUTUALISÉS

Collectionnez les
Rapports d'Activité du SYDEC



FAITS & CHIFFRES
LES ÉNERGIES
2024



FAITS & CHIFFRES
**L'EAU POTABLE
& L'ASSAINISSEMENT**
2024



FAITS & CHIFFRES
LE NUMÉRIQUE
2024

sydec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

C'est ensemble
que nous gérons
l'essentiel
et le durable !

EAU
des
LANDES
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
Produite et distribuée par le SYDEC



Suivez-nous sur
in  
www.sydec40.fr